

Université de Montréal

La gravité de la délinquance :
mesure, évolution et prédiction

Par
François Gagnon

École de criminologie
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès science (M.Sc.)
en criminologie.

Décembre 2004

© François Gagnon, 2004



HV
6015
U54
2005
v.006

Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

La gravité de la délinquance :
mesure, évolution et prédiction

présenté par

François Gagnon

Sera évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Marc Ouimet
président-rapporteur

Maurice Cusson
directeur de recherche

Marc LeBlanc
codirecteur

Éric Lacourse
membre du jury

Résumé

L'objectif de cette étude est principalement de voir dans quelle mesure les contrôles sociaux individuels, au sens large, influent sur la gravité des délits futurs et quelle est la force relative de ces variables. La procédure suivie permet aussi la construction d'une échelle de gravité et la création d'une mesure de gravité individuelle, qui en dérive, permettant la distinction du concept de gravité d'avec ceux de fréquence et de variété. Il est également possible d'évaluer l'évolution dans le temps de la gravité des délits commis. L'étude se voulant prédictive, diverses données sont recueillies à trois temps : le début de l'adolescence, la fin de l'adolescence et l'âge adulte. À chacun de ces temps des informations sont colligées pour 247 sujets de sexe masculin sous l'autorité de la Cour de Montréal au moment de leur recrutement. Trois résultats principaux ressortent dans les analyses. Premièrement, la gravité mesure un aspect distinct de la criminalité qui n'est pas pris en compte par les mesures de fréquence et de variété. Deuxièmement, la gravité moyenne de l'agir délinquant d'un individu est prédite par la gravité moyenne de son agir antérieur dans la mesure où celui-ci est suffisamment proximal. Finalement, l'occupation d'un emploi au début de l'adolescence ajouté, à la fin de l'adolescence, aux retards au travail, à une déviance moins importante du père, à l'appartenance à un gang et à une augmentation des absences au travail de même que la non occupation d'un emploi et un nombre plus important d'emplois occupés au cours de l'âge adulte prédisent trente pourcent de la variation de la gravité des délits à l'âge adulte.

Mots-clés : gravité des délits, prédiction de la gravité, contrôles sociaux, mesure de la gravité, échelle de gravité, évolution de la gravité, fréquence des délits, variété des délits.

Abstract

The objective of this study is mainly to establish up to what point individual social controls, in the broad sense of the term, influence the gravity of future offences and what is the relative force of these variables. The procedure also allows the construction of a gravity scale and the creation of an individual gravity score that is derived from the gravity scale, allowing the distinction of the concept of gravity from those of frequency and variety. It is also possible to evaluate the evolution in time of the gravity of the offences. The study being predictive, varied data is collected at three times: at the beginning of adolescence, at the end of adolescence and during adulthood. At each of these moments, data is collected for 247 male subjects who were under the authority of the Court of Montreal at the time of their recruitment. Three main conclusions arise. First, gravity measures a distinct aspect of criminality, which is not taken into account by measures of frequency and variety. Then, the average gravity of delinquent activity of an individual is predicted by the average gravity of its former delinquent activity, as long as that activity is sufficiently proximal. Finally, taken together, having a job at the beginning of adolescence; being late at work, less deviance of the father, membership in a gang and more absences from work at the end of the adolescence; as well as being unemployed and having occupied more jobs during adulthood predict thirty percent of the variance in gravity of the offences committed during adulthood.

Keywords : gravity of offences, prediction of gravity, individual social controls, gravity measurement, gravity scale, gravity evolution, frequency of offences, variety of offences.

Table des matières

Résumé	III
Abstract	IV
Table des matières	V
Liste des tableaux	IX
Liste des figures	XII
Remerciements	XIII
Introduction	1
Chapitre 1 : Recension des écrits	5
1.1 La gravité.....	6
1.1.1 Le sondage de 1985	8
1.1.2 Définition.....	8
1.1.3 Consensus	10
1.1.4 Facteurs liés à la gravité des délits commis par les individus	12
1.1.4.1 Ethnie.....	12
1.1.4.2 Statut socioéconomique.....	13
1.1.4.3 Famille	13
1.1.4.4 Pairs	14
1.1.4.5 Arrestations et incarcérations	14
1.1.4.6 Fréquence des délits	14
1.1.4.7 Carrière criminelle.....	15
1.1.4.8 Impact différentiel des prédicteurs selon le niveau de gravité	18
1.2 Les contrôles sociaux	19
1.2.1 La théorie de la régulation sociale de LeBlanc (1997).....	20
1.2.1.1 Statut social	21
1.2.1.2 Capacités biologiques.....	21
1.2.1.3 Lien social	21
1.2.1.4 Allocentrisme	22
1.2.1.5 Contrainte	22
1.2.1.6 Influences antisociales.....	23
1.3 Problématique.....	23
1.3.1 Distinction de la gravité d'avec fréquence et variété	24
1.3.2 Séquence de la gravité.....	25

1.3.3 Prédiction de la gravité.....	26
1.3.3.1 Statut social	26
1.3.3.2 Lien social	27
1.3.3.3 Influences antisociales.....	27
1.3.3.4 Contrainte	28
1.3.4 Impact sur la fréquence et la variété des contrôles sociaux inclus dans le modèle de prédiction de la gravité.....	29
1.3.5 Impact des principales variables à l'étude sur les diverses mesures de la criminalité.....	29
Chapitre 2 : Données et méthode	30
2.1 Échantillon et cueillette	31
2.1.1 Recrutement des sujets et cueillette des données	31
2.1.2 Représentativité de l'échantillon	32
2.2 Opérationnalisation des variables.....	33
2.2.1 Mesure de la gravité	33
2.2.1.1 Échelle de gravité	33
2.2.1.2 Mesures de gravité.....	37
2.2.2 Mesures classiques de la délinquance	39
2.2.2.1 Fréquence	39
2.2.2.2 Variété	40
2.2.3 Contrôles sociaux	40
2.2.3.1 Statut social	41
2.2.3.2 Lien social	43
2.2.3.3 Influences antisociales.....	54
2.2.3.4 Contrainte	58
2.3 Analyses effectuées	61
Chapitre 3 : Démarche analytique.....	64
3.1 Distinction de la gravité d'avec fréquence et variété	65
3.1.1 Gravité totale	65
3.1.2 Gravité moyenne	66
3.1.3 Gravité maximum.....	67
3.1.4 En somme	68
3.2 Séquence de la gravité.....	70
3.2.1 Impact de la gravité au temps 1 sur la gravité au temps 2.....	71
3.2.2 Impact de la gravité au temps 2 sur la gravité au temps 3.....	71
3.2.3 Impact de la gravité aux temps 1 et 2 sur la gravité au temps 3.....	72

3.3 Prédiction de la gravité.....	72
3.3.1 Statut social	72
3.3.1.1 Statut socioéconomique.....	73
3.3.1.2 Contexte familial	73
3.3.1.3 En somme	74
3.3.2 Lien social	74
3.3.2.1 Famille.....	74
3.3.2.2 Pairs	76
3.3.2.3 École.....	78
3.3.2.4 Travail.....	80
3.3.2.5 En somme	83
3.3.3 Influences antisociales.....	84
3.3.3.1 Déviance des parents	84
3.3.3.2 Déviance de la fratrie.....	85
3.3.3.3 Déviance des pairs.....	86
3.3.3.4 Loisirs festifs	87
3.3.3.5 En somme	88
3.3.4 Contrainte	89
3.3.4.1 Famille.....	89
3.3.4.2 École.....	89
3.3.4.3 Milieu	90
3.3.4.4 État.....	91
3.3.4.5 En somme	91
3.3.5 Globalement; la prédiction	92
3.4 Impact sur la fréquence et la variété des variables incluses dans le modèle de prédiction de la gravité	93
3.4.1 Fréquence	94
3.4.2 Variété	94
3.5 Impact des principales variables à l'étude sur les diverses mesures de la criminalité.....	95
Chapitre 4 : Discussion	99
4.1 Résultats	100
4.2 Considérations méthodologiques.....	108
4.2.1 Échantillon.....	108
4.2.2 Échelle de gravité	109
4.2.3 Analyses	111
Conclusion.....	114

Bibliographie..... 117

Annexe AXIV

Annexe B..... XV

Liste des tableaux

Tableau 2.1 : La gravité des délits en 10 catégories	37
Tableau 2.2 : Descriptif des mesures de gravité (totale, moyenne, maximum)	38
Tableau 2.3 : Descriptif des mesures de fréquence et variété	39
Tableau 2.4 : Descriptif des mesures relatives au statut socioéconomique	41
Tableau 2.5 : Descriptif des mesures relatives au statut social	42
Tableau 2.6 : Descriptif des mesures relatives au lien avec la famille	43
Tableau 2.7 : Descriptif des mesures relatives au lien avec les pairs	46
Tableau 2.8 : Descriptif des mesures relatives au lien avec l'école	48
Tableau 2.9 : Descriptif des mesures relatives au lien avec le travail.....	50
Tableau 2.9 (suite) : Descriptif des mesures relatives au lien avec le travail.....	51
Tableau 2.10 : Descriptif des mesures relatives à la déviance des parents	54
Tableau 2.11 : Descriptif des mesures relatives à la déviance de la fratrie	55
Tableau 2.12 : Descriptif des mesures relatives à la déviance des pairs.....	56
Tableau 2.13 : Descriptif des mesures relatives aux loisirs festifs	57
Tableau 2.14 : Descriptif des mesures relatives à la contrainte parentale	58
Tableau 2.15 : Descriptif de la mesure relative à la contrainte de l'école.....	59
Tableau 2.16 : Descriptif des mesures relatives à la contrainte du milieu.....	60
Tableau 2.17 : Descriptif des mesures relatives à la contrainte de l'État	61

Tableau 3.1 : Corrélations entre les diverses mesures de gravité et les mesures de fréquence et variété des délits.....	66
Tableau 3.2 : Analyse de régression; impact de la gravité moyenne au temps 1 sur la gravité moyenne au temps 2	71
Tableau 3.3 : Analyse de régression; impact de la gravité moyenne au temps 2 sur la gravité moyenne au temps 3	71
Tableau 3.4 : Analyse bivariée; statut socioéconomique et gravité moyenne	73
Tableau 3.5 : Analyse bivariée; contexte familial et gravité moyenne	73
Tableau 3.6 : Analyse bivariée; lien familial et gravité moyenne.....	75
Tableau 3.7 : Analyse de régression; impact du lien familial sur la gravité moyenne	75
Tableau 3.8 : Analyse bivariée; lien avec les pairs et gravité moyenne	77
Tableau 3.9 : Analyse de régression; impact du lien avec les pairs sur la gravité moyenne	78
Tableau 3.10 : Analyse bivariée; lien avec l'école et gravité moyenne	79
Tableau 3.11 : Analyse de régression; impact du lien avec l'école sur la gravité moyenne	79
Tableau 3.12 : Analyse bivariée; lien avec le travail et gravité moyenne.....	81
Tableau 3.13 : Analyse de régression; impact du lien avec le travail sur la gravité moyenne	82
Tableau 3.14 : Analyse bivariée; déviance des parents et gravité moyenne	84
Tableau 3.15 : Analyse de régression; impact de la déviance des parents sur la gravité moyenne	85
Tableau 3.16 : Analyse bivariée; déviance de la fratrie et gravité moyenne	85
Tableau 3.17 : Analyse bivariée; déviance des pairs et gravité moyenne.....	86
Tableau 3.18 : Analyse de régression; impact de la déviance des pairs sur la gravité moyenne	87

Tableau 3.19 : Analyse bivariée; loisirs festifs et gravité moyenne	88
Tableau 3.20 : Analyse de régression; impact des influences antisociales sur la gravité moyenne	88
Tableau 3.21 : Analyse bivariée; contrainte familiale et gravité moyenne.....	89
Tableau 3.22 : Analyse bivariée; contrainte scolaire et gravité moyenne.....	90
Tableau 3.23 : Analyse bivariée; contrainte du milieu et gravité moyenne.....	90
Tableau 3.24 : Analyse de régression; impact de la contrainte du milieu sur la gravité moyenne	91
Tableau 3.25 : Analyse bivariée; contrainte étatique et gravité moyenne	91
Tableau 3.26 : Analyse de régression; impact des contrôles sociaux sur la gravité moyenne	92
Tableau 3.27 : Analyse de régression; impact des contrôles sociaux inclus dans le modèle de prédiction de la gravité moyenne sur la fréquence	94
Tableau 3.28 : Analyse de régression; impact des contrôles sociaux inclus dans le modèle de prédiction de la gravité moyenne sur la variété	95
Tableau 3.29 : Analyses bivariées; principales variables à l'étude avec gravité moyenne, gravité maximum, gravité totale fréquence et variété au temps 3	96
Tableau 3.29 (suite) : Analyses bivariées; principales variables à l'étude avec gravité moyenne, gravité maximum, gravité totale fréquence et variété au temps 3	97
Tableau 4.1 : Comparaison de l'échelle de gravité avec celles de diverses études ..	110

Liste des figures

Figure 3.1 : Relation entre la variété et la gravité maximum des délits (n = 417)....67

Figure 3.2 : Relation entre la variété et la gravité maximum des délits; selon que la gravité maximum soit supérieure ou inférieure à 8,66 (n = 417)68

Figure 3.3 : Relation entre la gravité moyenne et la gravité maximum des délits (n = 417)69

Remerciements

Merci à monsieur Maurice Cusson pour l'aide, le support et les judicieux conseils prodigués tout au long de mes études. Merci à monsieur Marc LeBlanc pour m'avoir donné accès à ses nombreuses données, pour le soutien fourni à cet effet et pour m'avoir amené à me surpasser. Un merci tout spécial au service de consultation en méthodes quantitatives (SCMEQ) et plus particulièrement à monsieur Miguel Chagnon (consultant professionnel en statistique) pour l'aide et les conseils apportés dans l'élaboration de la méthodologie et le choix des méthodes statistiques, notamment en ce qui a trait aux analyses de régression et à la gestion des données manquantes.

Introduction

La présente étude vise à établir quels facteurs prédisent la gravité des comportements délinquants et la variation de celle-ci à travers le temps, c'est-à-dire à divers âges, suivant les événements. Plus spécifiquement, le but est de voir dans quelle mesure les contrôles sociaux influent sur la gravité des comportements criminels futurs. La question ainsi posée se situe dans une perspective développementale, dans la mesure où l'on entend par là une variation de l'agir à travers le temps. Cette approche devrait notamment permettre de distinguer entre les simples facteurs corrélés ou facteurs de risques et les facteurs véritablement causaux.

De tous temps, nul n'a douté que les infractions criminelles soient d'inégales gravité. Le simple fait que l'on punisse plus sévèrement l'une ou l'autre infraction démontre très bien qu'une inégalité existe au sujet des divers crimes qui va bien plus loin que la simple addition des délits répertoriés par la police. Néanmoins, il appert que l'étude empirique de la délinquance a surtout ciblé l'aspect quantitatif de la délinquance, délaissant son aspect qualitatif et, donc, la notion de gravité.

Si, historiquement et culturellement, l'appréciation de la gravité varie elle n'en demeure pas moins bien présente, comme le montre Cusson (1998). Ainsi, dans le droit de l'Ancien Régime, comme aujourd'hui, la classification des crimes se faisait suivant leur gravité allant du meurtre « atroce » à la simple offense verbale alors que le juge est enjoint d'infliger une peine qui se veut proportionnelle à la gravité de l'acte, son arbitraire lui permettant par ailleurs de baser son appréciation sur une multitude d'aspects. Avec les Lumières et notamment Beccaria, la définition de gravité se simplifie au point de ne plus être que le préjudice social causé. Toutefois, entre la fin du XIXe siècle et le milieu de XXe, la notion de gravité s'écarte, sous l'influence des positivistes italiens, pour laisser place à la notion de dangerosité. Cette place, la gravité tend à se la réapproprier, notamment avec des théories telles que celle du « juste dû », qui vise, suivant le modèle en vogue au cours de l'Ancien Régime, à aligner la sévérité de la

peine sur la gravité de l'acte posé. C'est précisément dans cette optique de réaffirmation de la pertinence de la gravité que s'inscrit le travail de Sellin et Wolfgang (1964) et de Wolfgang, Figlio, Tracy et Singer (1985), sur lequel nous reviendrons plus loin.

Indiquons d'emblée que, tel que rapporté par Blumstein (1974) et confirmé plus récemment par Epperlein et Niensted (1989), la forte corrélation existant entre la gravité et la fréquence lorsque l'on considère un index des crimes commis par une population donnée durant une certaine période permet de douter de la pertinence de l'emploi d'une mesure de gravité dans un tel contexte, d'autant que son emploi soit plus complexe que celui d'une simple mesure de la fréquence. Un certain nombre d'études n'en permettent pas moins de voir l'utilité que peut avoir une mesure de gravité lorsque employée afin d'examiner la carrière criminelle d'un individu, soit en terme de progression individuelle ou encore afin de comparer sa criminalité à celle d'autres individus.

Il est certain qu'advenant le cas où les différentes dimensions de la carrière criminelle, notamment fréquence et gravité, auraient les mêmes déterminants, seule la mesure la moins complexe devrait être conservée. Or il n'apparaît pas, contrairement à ce qui était soutenu par Gottfredson et Hirschi, que les corrélations soient similaires pour toutes les dimensions. De fait, dans la plupart des études, seulement certaines variables sont associées avec deux ou plusieurs de ces dimensions (notamment fréquence et variété) alors que d'autres ne sont associées qu'avec une seule. (Piquero, Farrington et Blumstein, 2003)

Dans la littérature l'emphase a été mise sur la perception de la gravité et des facteurs y étant associés. Or, une fois qu'une mesure de la perception de la gravité fut au point et sommes toutes assez peu contestée, peu d'études ont cherché à expliquer la gravité objective des crimes commis par les individus ou encore à la prédire. Qui plus est, la réflexion sur les contrôles sociaux et leur impact sur cette gravité a été à toute fin pratique évacuée. Si, de manière générale, les auteurs se sont contentés de décrire les facteurs associés à la gravité des

infractions criminelles, nous tenterons de faire un pas de plus en y relevant, plus spécifiquement, l'impact des contrôles sociaux.

Alors qu'elle porte sur quelques 247 sujets rencontrés à trois reprises au cours de leur vie, soit au début et à la fin de leur adolescence de même qu'au début de la trentaine, la présente étude est de type longitudinal. L'objectif en est d'expliquer la criminalité à l'âge adulte à partir de facteurs relatifs aux contrôles sociaux relevés à l'adolescence ou représentés par divers événements de vie mesurés à l'âge adulte. De là, un certain nombre de contrôles sociaux se rapportant à divers aspects de la vie des individus sont explorés. L'étude de diverses variables se rapportant au statut social, au lien social, aux influences antisociales et à la contrainte permet de dresser un portrait assez juste de la situation.

Plus spécifiquement, notre étude comporte, suivant les sections recension des écrits, problématique et méthodologie, quatre principales sections d'analyse répondant à trois objectifs spécifiques. Celles-ci visant a) à distinguer la gravité d'avec la fréquence et la variété, b) à sonder la possible existence d'une séquence de la gravité, c) à construire un modèle prédictif de la gravité des comportements criminels, d) à examiner l'impact sur la fréquence et la variété des variables incluses dans le modèle de prédiction de la gravité (ce qui ne représente pas en soi un objectif spécifique de l'étude mais se veut plutôt un approfondissement du point a) visant à distinguer gravité de fréquence et variété). Les résultats de ces diverses analyses seront par la suite résumés puis discutés afin d'en faire ressortir les conclusions importantes.

Chapitre 1 : Recension des écrits

Afin de poser le problème, deux importantes précisions s'imposent. La première touche la gravité incluant sa définition, son mode de mesure et les facteurs qui y sont liés alors que la seconde concerne les contrôles sociaux, présentés sur la base de leur définition.

1.1 La gravité

La gravité d'un délit a de tout temps été fonction d'un certain nombre de déterminants, notamment le niveau de violence qui pèse de tout son poids sur cette dernière. Comme le stipule Cusson (1998, p.17) : « Un crime vraiment grave, c'est autre chose qu'une perte d'argent : c'est la bombe posée dans le métro par des terroristes, c'est le viol, c'est l'incendie qui risque de tuer. ».

En criminologie la question de la gravité d'une infraction criminelle a surtout fait l'objet d'un certain nombre de définitions depuis que Sellin et Wolfgang (1964) ont mené leur premier sondage sur la perception, par la population, de la gravité de diverses infractions. De fait, ils introduisaient par là l'étude de la perception de la gravité des délits. À l'origine de cette mesure se trouvait la conviction des auteurs que, pour bien appréhender l'ampleur du crime en tant que problème social, on ne doit pas seulement considérer sa fréquence mais aussi sa nature. Si, jusque là, la gravité des délits n'était déterminée que par l'entremise des experts légaux, Sellin et Wolfgang (1964) se sont quant à eux tournés vers l'opinion publique afin d'en préciser la mesure. Dans les quatre décennies qui ont suivi, nombre de recherches ont été publiées en guise de réplique ou d'approfondissement à l'étude originale de Sellin et Wolfgang. Il importe de bien connaître l'essence du propos originel de ceux-ci, tout en gardant à l'esprit que nombre d'études persistent à traiter la gravité suivant des modes d'évaluations divers et souvent succincts, se contentant fréquemment de ne considérer que le seul niveau de violence.

Dans l'étude de 1964 (Sellin et Wolfgang), de même que dans celle menée subséquemment par Wolfgang et al. (1985), on évalue la gravité d'un type

d'infraction en fonction de celle d'une autre infraction de manière à obtenir un continuum de gravité d'un certain nombre de types de délits. Avant eux il était virtuellement impossible de déterminer la gravité différentielle de diverses infractions indépendamment des étiquettes techniques rattachées aux crimes par la loi (Sellin et Wolfgang, 1964). Or, si cette catégorisation permet de juger qu'une infraction est plus ou moins grave qu'une autre, elle est impuissante à en indiquer le rapport; combien de fois une infraction est plus ou moins grave qu'une autre (Wolfgang et al., 1985). Sellin et Wolfgang (1964) soutiennent de plus que considérant qu'une variété de délits se voient attribuer la même étiquette, une représentation de leur gravité sur cette seule base ne pourrait qu'être imprécise. Si ces étiquettes techniques, parce qu'elles regroupent des infractions partageant un certain nombre de caractéristiques, ne sont pas innocentes, selon eux, le fait que les juges, lors de l'imposition d'une sentence, y aillent de considérations multiples au sujet des circonstances confirme qu'il y a des différences qualitatives en terme de gravité d'un délit à l'intérieur même de sa catégorie légale. De là, ils stipulent qu'une meilleure classification de la gravité doit être basée sur leur gravité relative en terme de préjudices causés à la victime, personne ou bien, et sur le degré de réprobation publique face au comportement.

Sellin et Wolfgang (1964) rapportent qu'initialement, soit antérieurement à la création de leur échelle, leur évaluation de la gravité était fonction des blessures et des souffrances physiques infligées et/ou des dommages et pertes matérielles occasionnés. Afin de compléter cette liste, ils y ont ajouté un certain nombre de variables supplémentaires incluant : certaines caractéristiques de la victime, la nature de la relation agresseur victime, la présence d'intimidation de même que les moyens d'intimidation et ceux utilisés dans l'infliction des blessures, la légitimité de la présence de l'agresseur sur les lieux du crime, le niveau de force utilisé, le vol, la violence et la présence de sévices sexuels. On obtient ainsi une liste de critères représentant, par leur présence ou leur absence, la gravité des infractions qui s'établit comme suit : blessures physiques, vol, dommages matériels,

intimidation, menace de pertes matérielles, niveau de victimisation (primaire = un individu ; secondaire = une entreprise ; tertiaire = la communauté), victimisation mutuelle (ex. : consommation de drogues) et délit non inclus dans la loi (ex. : école buissonnière). Cette façon de conceptualiser la gravité ressemble assez à celle de von Hirsh (1985) comme quoi la gravité d'un crime est fonction des intérêts en jeu, ceux-ci pouvant être collectifs ou individuels, économiques ou physiques, alors que les crimes que l'on juge les plus sévèrement sont ceux qui mettent en jeu l'intégrité physique.

1.1.1 Le sondage de 1985

C'est suivant ces divers facteurs, que Wolfgang et al. (1985) ont entrepris de sonder 50 000 citoyens américains en 1977. Comportant 204 vignettes (descriptions de délits), le sondage global fut décomposé en groupes aléatoires de 25 vignettes, lesquelles, variant d'un répondant à l'autre, permettaient d'obtenir un score de gravité pour chacune des 204 descriptions d'événements délictueux. Il en ressort que les principaux facteurs d'appréciation des répondants dans l'évaluation de la gravité des délits sont : l'ampleur des atteintes à l'intégrité physique, les dangers potentiels, les pertes monétaires, la violence des moyens, la vulnérabilité relative de la victime et la nocivité de la drogue (Cusson, 1998).

Sebba (1984) dénonce l'absence de la prise en compte de l'intention du délinquant par Sellin et Wolfgang (1964) lors de l'élaboration de leur grille de gravité, ceux-ci se centrant plutôt sur les préjudices causés à la société. Alors que la procédure fut la même pour le sondage de 1985, ceci nous amène à nous interroger sur la définition même de la gravité.

1.1.2 Définition

Si, aux termes d'une étude telle que celle réalisée par Wolfgang et al. (1985) on peut reconnaître que s'il y a un ordre dans la classification des délits selon leur

gravité, il n'existe pas de consensus quant à la définition même de celle-ci (Warr, 1989 ; Stylianou, 2003). Le terme gravité est utilisé, tant pour ce qui a trait aux instruments de mesure qu'aux différentes études s'y rapportant, sans que son sens soit formellement établi, la plupart des études indiquant qu'une telle définition n'est pas nécessaire (Stylianou, 2003). Si ce point de vue est contesté, notamment par Miethe (1982) qui critique le préconçu selon lequel chacun interprète ce terme d'une manière semblable, nul n'en donne une définition unidimensionnelle. De fait, ce sont plutôt les composantes de la gravité ou de sa perception que l'on s'attarde à spécifier plutôt que la gravité en soi.

De là, nombre d'auteurs se sont attardés à définir autant de typologies intégrant un certain nombre de variables, incluant notamment le type de délit, la perte monétaire et la présence de blessures, chacune servant de prédicteurs à la perception de la gravité. De manière plus concise, Warr (1989) relève deux prédicteurs indépendants alors qu'il soutient que l'on peut juger de la gravité d'une infraction criminelle suivant deux points distincts : (1) son degré d'opposition à la morale qui repose essentiellement sur un jugement de la culpabilité morale et sur le blâme qui s'y rattache et (2) sa nocivité qui découle des caractéristiques factuelles de l'acte et de ses conséquences pour la victime (Warr, 1989). C'est en quelque sorte l'addition de ces deux aspects que l'on mesure lorsque l'on mesure la gravité des infractions telle que perçue par la population ainsi que l'ont fait Sellin et Wolfgang (1964) et Wolfgang et al. (1985). Le terme « grave » n'en demeure pas moins des plus ambigu et se voit souvent utilisé, dans nombre d'études, de façon interchangeable avec les termes violence et chronicité (McDermott, 1983).

Pour ajouter à la confusion, même advenant une entente sur ce qui est grave ou non en tant qu'acte, rien n'indique ce qui distingue un comportement global grave d'un de moindre gravité (Sankey et Huon, 1999). De fait, il n'y a pas de point de coupure claire entre un individu avec une criminalité grave ou modérée; il n'y a pas de seuil critique. Ainsi, toute détermination d'un tel seuil

doit s'en remettre à l'arbitraire. De là, il importe de ne point dichotomiser la gravité; de s'en remettre à une mesure inscrivant la gravité dans un continuum.

Or, que sa définition soit ou non évidente, il n'en demeure pas moins que l'étude de Wolfgang et al. (1985) évalue de manière efficiente l'intensité des préjudices causés (Tremblay, Leclerc et Bouchard, 2004). Ce faisant, toujours selon Tremblay et al. (2004), il serait juste de considérer les jugements de gravité comme l'expression de la valeur qu'une collectivité accorde aux souffrances psychiques, physiques et matérielles causées par les délits.

Plus encore, selon Warr (1989), l'appréciation collective de la gravité des délits est liée de manière fondamentale aux normes sociales. De même, Warr et Stafford (1983), soutiennent que ce jugement influe sur le niveau de la peur du crime en plus d'être, tel que rapporté par Blumstein et Cohen (1980) et Hamilton et Rytina (1980), le premier déterminant des considérations du public concernant la peine appropriée pour un crime donné. Erickson, Gibbs et Jensen (1977) et Warr (1980) indiquent que la gravité d'un crime est en corrélation positive avec la certitude de la peine à son égard et négative avec sa fréquence (Warr, 1989). Finalement, Skogan (1984), souligne que la gravité d'un crime influe sur la réaction légale, sur la probabilité qu'il soit rapporté et sur la sentence qui sera imposée.

1.1.3 Consensus

En règle générale, les chercheurs s'accordent assez bien sur l'ordre de gravité de crimes spécifiques. Ainsi, bien que le consensus soit plus fort en ce qui a trait aux crimes les plus graves et les moins graves, laissant une certaine zone d'indétermination entre ces deux pôles, la distribution des délits selon leur gravité varie somme toute bien peu d'une étude à l'autre, avec toutefois un certain schisme en ce qui concerne certains délits qui comportent une bonne part de définition spécifiquement culturelle. Ce consensus sur l'ordre de gravité des délits est, tel que rapporté par Cusson (1998), partout très fort, comme on peut le voir

dans les études de Sellin et Wolfgang (1964), Akman, Normandeau et Turner (1967), Normandeau (1970) et Wolfgang et al. (1985).

Si l'on s'entend sur l'ordre, il en va toutefois autrement pour l'intensité de l'appréciation de la gravité des délits par divers groupes sociaux. Ainsi, selon Tremblay et al. (2004), il apparaît que les femmes, les blancs, les riches et les gens qui sont davantage scolarisés jugent plus sévèrement les délits. Pour ce qui a trait à leur échelle de 1985, Wolfgang et al. indiquent que si les hommes et les femmes ne diffèrent pas significativement au niveau de la classification de la gravité des crimes, il appert que les victimes jugent plus sévèrement les diverses infractions que les non victimes, les noirs ou les membres d'autres groupes ethniques voient généralement les crimes comme moins graves que les blancs et les personnes âgées considèrent les vols comme étant plus graves que les plus jeunes. Un constat semblable est fait par Cullen, Link, Travis et Wozniak (1985) alors qu'ils indiquent que le consensus existant en ce qui concerne la gravité des délits en soit plutôt un sur l'ordre de classification que sur l'amplitude des différences entre les divers délits.

Toutefois, se pose ici une question d'importance : est-ce qu'au-delà du consensus, qu'il ait trait à l'ordre mais aussi et surtout à l'amplitude, l'intérêt d'une échelle comme celle de Wolfgang et al. (1985) n'est pas de déterminer un indice moyen en tenant compte justement de ces divergences interindividuelles ? De fait, la gravité étant, tel qu'entrevu précédemment, une notion multidimensionnelle, il n'y a point de surprise à constater certaines différences d'interprétation selon les individus. L'échelle de Wolfgang et al. (1985) nous permet justement d'éviter une certaine polarisation dans l'appréciation de la gravité en nous permettant de travailler avec les divergences interindividuelles plutôt que malgré elles alors qu'il est tout à fait concevable que des individus provenant de divers groupes sociaux jugent la gravité de divers comportements de manière différentielle.

Wellford et Wiatrowski (1975) indiquent quant à eux que l'étude de Sellin et Wolfgang (1964) de même que les répliques auxquels elle a donné lieu supportent, sans exception, la généralisabilité du concept de gravité. Ainsi, loin d'être autarcique, la gravité apparaît comme une notion universelle.

1.1.4 Facteurs liés à la gravité des délits commis par les individus

Si la pléthore de définitions de la gravité à une conséquence fâcheuse, c'est bien celle d'embrouiller la recherche en ce qui a trait à ses déterminants. Néanmoins, pour les fins de la présente étude, et ce afin de garantir un portrait des connaissances qui soit le plus achevé possible, il ne sera fait abstraction d'aucune étude sur la base de leurs modes de mesure mais il est pertinent de garder à l'esprit que les résultats dont il sera fait état ne reposent pas tous sur une seule et même mesure de la gravité. De plus, un tableau synthèse regroupant les mesures de la gravité retenues par les divers auteurs est disponible en annexe A.

Cette recension des écrits plus appliquée concernant la gravité des délits nous permet ainsi d'identifier un certain nombre de prédictors potentiels de la gravité des infractions criminelles.

1.1.4.1 Ethnie

Selon Wolfgang, Figlio et Sellin (1972) et Tracy, Wolfgang et Figlio (1990), les délits les plus graves sont commis par les non-blancs. De la même manière, Rice (1975) note que les non-blancs commettent des crimes plus graves que les blancs. Ces mêmes distinctions entre blancs et non-blancs est aussi faite par Tracy (1978) mais uniquement en ce qui a trait à la délinquance adulte alors qu'il n'y a pas de distinction quant à la gravité des crimes commis à l'adolescence suivant l'ethnie.

1.1.4.2 Statut socioéconomique

Les individus ayant un statut socioéconomique faible commettent des délits de gravité supérieure à ceux dont le statut socioéconomique est élevé (Wolfgang et al., 1972).

1.1.4.3 Famille

Chilton et Markle (1972) rapportent une relation entre le niveau de gravité et la situation familiale. En effet, les juvéniles jugés pour des délits plus graves sont plus nombreux à provenir de familles éclatées. Cette relation existe, peu importe l'âge, le milieu de vie (citadin ou rural) et le sexe, bien que pour cette dernière classe, la relation soit plus forte chez les filles que chez les garçons. Notons ici qu'une forte relation existe entre le revenu familial et le statut familial. Ce faisant, considérant que, sans surprise, les familles monoparentales disposent d'un revenu inférieur à celui des familles biparentales, on constate aussi une relation entre la gravité des délits et le statut socioéconomique, les jeunes provenant de familles à faible revenus ayant une criminalité significativement plus grave. Ainsi, considérant le statut familial et socioéconomique des ménages, il demeure difficile de bien cerner l'effet de l'un indépendamment de l'autre. (Chilton et Markle, 1972)

Suivant DiIulio (1997), c'est la pauvreté morale, qu'il définit par une absence dans l'environnement du jeune d'adultes responsables à même d'enseigner la distinction entre le bien et le mal, qui est responsable de la gravité des délits; une plus forte pauvreté morale entraînant des délits de gravité supérieure. DiIulio (1997) déduit de cet état de fait que pas moins de 75% des délinquants juvéniles hautement violents ont été victimes d'abus commis par un membre de leurs familles, que près de 80% de ceux-ci ont souffert d'extrême violence, que la moitié des prisonniers proviennent de familles monoparentales alors que plus du quart ont des parents abusant de drogues ou d'alcool et près du tiers ont au moins un membre de leur fratrie avec un dossier carcéral.

1.1.4.4 Pairs

Selon Rice (1975), la gravité des délits commis par ses pairs tend à être le plus fort et le plus consistant des prédicteurs de la gravité des délits commis par un individu alors que des amis avec une criminalité plus grave permettent de prédire une criminalité plus grave du sujet. Pareillement, Tracy (1978) conclut que l'appartenance à un gang ou à une sous culture délinquante engendre une criminalité de gravité supérieure, l'impact ne se limitant pas à l'adolescence mais se perpétuant à l'âge adulte.

1.1.4.5 Arrestations et incarcérations

Il n'y a pas de consensus clair dans la littérature concernant l'impact des arrestations et/ou incarcérations sur la gravité des délits commis. Rice (1975) rapporte que la durée des incarcérations antérieures est inversement proportionnelle à la gravité des délits commis; un individu écopant d'une peine plus longue commettra à sa sortie des délits de moindre gravité. De la même manière, Moitra (1981 dans Cohen 1986) soutient que la gravité des délits est moindre lorsqu'il y a davantage d'antécédents d'arrestations dans l'historique de l'individu. Par contre, Tracy (1978) indique que la gravité des crimes rapportés par un individu ayant déjà fait l'objet d'une arrestation est supérieure à celle d'un individu sans antécédents connus des autorités. De son côté, Maxwell (1999) soutient que la certitude de la peine ne semble influencer en aucun cas sur la gravité des délits commis.

1.1.4.6 Fréquence des délits

La recherche empirique révèle que variété, fréquence et gravité sont hautement interreliés (Piquero, 2000). LeBlanc et Fréchette (1989) notent en ce sens une corrélation quasi parfaite entre la gravité totale des activités illicites et leur fréquence. Ils n'excluent toutefois pas que la gravité moyenne des délits commis soit une mesure efficace pour apprécier l'aspect qualitatif de l'activité

criminelle. En somme, il appert que la probabilité de commettre un crime violent varie proportionnellement avec le nombre de délits commis, chronicité et gravité allant de pair (Piquero, 2000). Wolfgang et al. (1972) et Tracy et al. (1990) indiquent que le nombre de délits commis par un individu et le gravité moyenne de ceux-ci sont positivement liés; un individu n'ayant commis qu'un seul délit a un score de gravité moyen inférieur à un délinquant occasionnel, lequel a, à son tour, un score moyen inférieur à celui d'un délinquant chronique. Roché (2001), expliquant le fort lien existant entre la fréquence et la gravité des infractions criminelles, indique que la première influe sur la seconde dans la mesure où elle modifie le seuil d'acceptabilité des délits chez les contrevenants. D'un niveau X dans la population, le seuil d'acceptabilité des comportements devient $X + Z$ chez les infracteurs, où Z est fonction du nombre de délits commis. Ainsi, plus un individu commet de délits, plus il se permet de commettre des délits graves alors qu'il juge l'ensemble des délits comme étant moins graves. Van Der Westhuizen (1981) rapporte à cet effet une forte corrélation entre la perception de la gravité qu'ont les criminels et les non criminels; il n'y a pas de différences significatives observées au niveau de l'ordre de classification des crimes. Il existe toutefois un procédé de banalisation alors que les criminels les jugent moins sévèrement dans l'ensemble. L'importance de la perception du délit est aussi exprimée par Stylianou (2003) lorsqu'il indique qu'il s'agit là de l'aspect central de la culture normative en général et du contrôle social formel en particulier. La gravité, étant une perception, peut agir comme un contrôle social : d'abord sur le sujet qui ajuste son comportement en conséquence, ensuite sur les membres de la société qui ajustent leurs réactions à la gravité des infractions.

1.1.4.7 Carrière criminelle

Précocité

Généralement, on estime qu'un individu qui s'engage dans une délinquance dite sérieuse en bas âge a toutes les chances de continuer dans cette

voie, voire même de connaître une escalade dans la gravité de ses délits (Kempf, 1988). Piquero (2000) abonde en ce sens alors qu'il soutient que les individus ayant une délinquance plus précoce sont aussi ceux avec la plus forte chronicité et le plus haut niveau de violence, au niveau de leurs activités délinquantes. Piquero et Chung (2001) précisent qu'une activité criminelle débutant avant l'âge de 14 ans est prédictive d'une délinquance grave à l'âge de 18 ans. Wolfgang et al. (1972) montrent qu'il existe une relation entre la gravité des délits commis et la continuation de la carrière criminelle chez les délinquants violents. De plus, suivant Petersilia (1980 dans Kempf, 1988), les individus qui commettent, avant l'âge de 16 ans, un crime grave, rapportent davantage de délits à l'âge adulte, ceux-ci étant par ailleurs plus diversifiés et proportionnellement plus violents. Selon Kempf (1988), les individus avec une délinquance plus sérieuse (qui commettent en moyenne des délits de gravité supérieure) à l'adolescence sont plus susceptibles que les autres de s'engager dans une délinquance adulte. Finalement, Elliott (1994) rapporte que la délinquance grave débute entre les âges de douze et vingt ans alors que le risque qu'elle débute après la vingtième année est négligeable.

Par ailleurs, LeBlanc et Fréchette (1989) rapportent que la précocité aura une influence inégale sur les divers délits selon leur type. Ainsi, alors qu'elle rime avec une plus forte représentation de vol grave, de vol sur la personne et de vols de véhicules moteurs, la précocité n'apparaît pas liée directement au vol simple et à l'attaque sur la personne.

Aggravation

S'il note une certaine stabilité dans le temps de la gravité des infractions criminelles commises par un individu, Rice (1975) souligne toutefois que les crimes commis à l'adolescence sont moins graves que ceux commis à l'âge adulte. Un constat semblable est fait par Tracy et al. (1990) qui notent que la gravité moyenne des délits augmente avec l'âge. Pareillement, selon Tracy (1978) il existe une relation positive entre la gravité de la délinquance à l'adolescence et la gravité

de la délinquance à l'âge adulte. Plus encore, selon Petersilia (1980 dans Kempf, 1988), on assiste le plus souvent à une escalade de la gravité des délits à travers le temps. LeBlanc et Loeber (1998) qualifient cette tendance d'aggravation, un phénomène qu'ils définissent par l'existence d'une séquence développementale des diverses formes d'activités délinquantes qui augmentent en gravité à travers le temps. LeBlanc et Fréchette (1989) notent en ce sens deux tendances qui s'effectuent dans le modus operandi des délinquants à travers le temps et qui indiquent une aggravation des crimes commis, soit une augmentation de la sophistication et une augmentation de la violence. Ainsi, alors que se succèdent diverses catégories de crimes, la gravité de ceux-ci va en augmentant suivant quatre stades : (1) les délits de nuisance (petits vols, vols à l'étalage, vandalisme), (2) les délits de gravité moyenne (vol simple, vol avec effraction, vol sur la personne, vol de véhicule moteur), (3) les délits graves (vol grave, attaque sur la personne, délits sexuels) et (4) les crimes d'adultes (fraude et actes violents) (LeBlanc et Fréchette, 1989). De même, selon Elliott (1994), des formes mineures de délinquance précéderont l'apparition d'une délinquance plus grave. Il soutient ainsi que la gravité des infractions commises suit une courbe ascendante avec le temps. Cette même tendance est relevée par Loeber, Wei, Stouthamer-Loeber, Huizinga et Thornberry (1999) qui observent que les formes de délinquance de moindre gravité apparaissent les premières, les formes plus graves ne se présentant que plus tard. Cette tendance à commettre des crimes d'une gravité croissante s'accompagne d'une propension à la spécialisation alors qu'un individu répètera généralement le même crime ou un autre du même type (propriété ou violent) (Piquero et al., 2003). Wolfgang et al. (1972), de leur côté, soutiennent que si de manière générale un délit est de gravité supérieure à celui qui le précède, cette hausse n'est que mineure, plaidant ainsi plutôt dans le sens d'une relative stabilité de la gravité des délits tout au long de la carrière criminelle. Or, avec pour base la même banque de données, Cohen (1986) a noté le passage à une délinquance plus grave ou moins grave de certains individus. Poussant plus

avant leurs recherches, Tracy et al. (1990) noteront finalement que lorsqu'un même crime est répété, sa gravité est supérieure d'une fois à l'autre.

Désistement

Cohen (1986) a constaté que si la gravité des crimes commis suit une tendance à la hausse au cours de l'adolescence, elle a effectivement tendance à stagner au début de l'âge adulte pour finalement amorcer une décroissance par la suite. LeBlanc et Fréchette (1989) montrent que les crimes les plus graves tendent à être commis sur de plus courtes périodes dans la carrière criminelle d'un individu, par opposition aux crimes de moindre gravité qui persistent plus longtemps alors que chaque type de délit semble être abandonné à un moment spécifique qui lui soit propre. De fait, il existe, dans la littérature, un consensus à savoir que, passé un certain point dans la carrière criminelle s'engage, entre autres, un processus de régression de la gravité des délits, voire même la cessation de leur commission (Kempf, 1988). LeBlanc et Loeber (1998) indiquent que cette baisse peut se présenter suivant trois scénarios distincts : la retraite de la carrière en milieu de vie, un arrêt précoce de la délinquance à l'adolescence ou encore un retrait de certaines formes de délits.

1.1.4.8 Impact différentiel des prédicteurs selon le niveau de gravité

Maxwell (1999) indique que les prédicteurs significatifs des comportements antisociaux de moindre gravité ne sont pas forcément les mêmes que ceux permettant de prédire les plus sérieux. De fait, elle ne mesure que deux déterminants dont l'impact observé demeure significatif peu importe la gravité de la délinquance, soit le sexe des répondants et le temps passé avec leurs amis (Maxwell, 1999). Les contrôles familiaux ont un impact significatif exclusivement sur la délinquance de faible ou moyenne gravité tandis que la confiance en la loi et en les autorités chargées de la faire respecter limite leur portée à la délinquance de gravité moyenne à forte (Maxwell, 1999).

1.2 Les contrôles sociaux

Nous nous inscrivons à l'intérieur d'une théorie dite du contrôle social. L'objet central d'une telle théorie est d'expliquer pourquoi un individu ne commet pas de délit; ce qui fait qu'il résiste à la tentation et développe son conformisme.

Selon Reckless (1967) les contrôles sociaux peuvent être scindés en deux groupes distincts selon qu'ils soient externes ou internes. Les premiers se résument en une pression sociale conformiste, celle-ci croissant suivant l'influence de groupes non déviants tels que la famille, l'école, les clubs sociaux et les organisations religieuses. Les seconds sont plutôt des autocontrôles et se résument en cinq points : une image de soi positive et non déviante, des buts légitimes à long terme, des objectifs réalistes, une tolérance à la frustration élevée et un respect de la loi, voire même une identification à la légalité.

Pour Hirschi (1969), les facteurs liés au non crime sont au nombre de quatre. Il y a tout d'abord l'*attachement* à des individus pro sociaux, qu'il s'agisse de la famille, d'enseignants ou de pairs. Ensuite viennent l'*engagement* dans des projets conventionnels et l'*implication* dans de tels desseins, les premiers occupant l'esprit et les seconds meublant le temps, tenant forcément l'individu éloigné d'une potentielle criminalité. Finalement viennent les *valeurs pro sociales* serties par la foi dans les lois et en leur légitimité. Cette théorie ne relève pas tant d'actions contrôlantes que de liens qui rendent possible le contrôle.

Plus encore, nous nous intéressons à la provenance des contrôles sociaux et à leur impact sur la criminalité, dans l'optique d'entrevoir jusqu'à quel point ils atteignent leur but.

Selon Cusson (1993), les sources des contrôles sociaux sont au nombre de quatre. Il s'agit tout d'abord des *sanctions publiques*, soit celles imposées dans l'appareil étatique de contrôle social par l'entremise de sa police, de ses tribunaux et de ses agences correctionnelles. Ensuite, il y a la *prévention publique* qui inclut l'ensemble des mesures gouvernementales non pénales qui cherchent à prévenir le crime. Puis il y a les *sanctions sociales*, qui rejoignent les théories du contrôle social telles que précédemment énoncées, représentant « l'ensemble des pressions, des

réactions et des punitions provenant de l'entourage conformiste d'un individu et qui visent à lui faire respecter des valeurs anti-criminelles » (Cusson, 1993, p.40). Finalement, il y a l'*autoprotection* alors que victimes et victimes potentielles y vont de diverses mesures afin de se protéger et de se défendre.

Toujours selon Cusson (1993), lorsqu'on en vient à étudier l'impact de ces contrôles, il importe de voir que les décisions et, de ce fait, les conduites d'un individu sont dictées suivant leurs conséquences réelles ou envisageables. Il en résulte un acteur pour qui le choix entre le crime et le non crime est fait sous la pression des contrôles sociaux, ceux-ci agissant suivant quatre mécanismes distincts alors qu'ils rendent la réalisation d'un délit plus difficile, en augmentent les risques, en diminuent les bénéfices envisageables et y attachent un discrédit moral, provoquant honte et culpabilité.

1.2.1 *La théorie de la régulation sociale de LeBlanc (1997)*

Puisque la présente étude vise la compréhension du criminel, suivant la variation de sa criminalité à travers le temps, il importe de traiter plus spécifiquement d'une *Théorie du contrôle individuel (personnel)*. Le Blanc définit ainsi une telle orientation : « At the individual level, conformity to conventional standards of behavior occurs and persists, on one hand, if an appropriate level of *allocentrism* exists and the *bound* to society is firm and, on an other hand, if *constraints* are appropriate and *models of pro-social* behaviour are available. This personal and social regulation of conformity is conditioned by the *biological capacities* of the person and his *position in the social structure*. » (1997, p. 228-229). Les contrôles personnels sont donc de six types : social (statut), biologique (capacité), psychologique (allocentrisme), affectif (lien), environnemental (modèles pro sociaux) et disciplinaire (contraintes).

1.2.1.1 Statut social

Le statut social influe indirectement sur la délinquance par son action au niveau des divers constituants du réseau social, notamment la famille et l'école. De même, on reconnaît l'impact du statut socio-économique faible et de la communauté délabrée sur la probabilité de devenir délinquant et de persister dans le crime.

Ce faisant, la position de l'individu dans la structure sociale affecte le développement du *lien* qui le rattache à la société et son exposition aux *influences pro sociales*.

1.2.1.2 Capacités biologiques

Certaines déficiences biologiques, comme la nature du fonctionnement du système nerveux central, la testostérone ou d'autres hormones et un tempérament difficile sont susceptibles d'affecter le développement de l'allocentrisme et le développement cognitif (QI et développement moral). L'impact de telles variables tient au fait que l'individu égocentrique et/ou cognitivement primitif est plus susceptible d'aboutir et de persister dans la délinquance.

1.2.1.3 Lien social

Diverses institutions constituent le monde d'un individu et règlent les liens qui l'y rattachent. Trois d'entre elles jouent un rôle fondamental chez l'adolescent; ce sont la famille, l'école et les pairs. Chez l'adulte, ce sont le mariage, le travail et les pairs qui occupent l'avant-scène. L'attachement à ces personnes ou institutions fait partie intégrante du cadre social qui dicte ce qui devrait être. Ainsi, l'attachement à des individus conventionnels joue un rôle majeur dans le contrôle du crime, protégeant l'individu contre des influences criminelles et le décourageant d'envisager le crime.

Le développement de tels liens est sous l'influence à la fois du *statut social* et des *capacités biologiques*. De fait, le développement d'un lien social est plus difficile

dans des conditions socioéconomiques difficiles ainsi que dans les cas où l'individu est hautement égocentrique et cognitivement défavorisé.

1.2.1.4 Allocentrisme

L'allocentrisme est l'antithèse de l'égoïsme dans la mesure où il représente un état social, affectif, moral, relationnel et cognitif non centré sur son seul point de vue, ses seuls besoins. L'égoïsme se veut le cadre psychique qui supporte la délinquance dans la mesure où il engage l'hyposocialité, la négativité, l'insécurité, la primitivité et la déficience cognitive.

Le développement normal de l'allocentrisme joue un rôle important sur nombre d'autres constituants du contrôle personnel alors qu'il permet l'établissement d'un *lien social* solide, la réceptivité aux *contraintes* et la préférence d'*influences pro sociales*, entraînant du coup la conformité aux standards comportementaux; le non crime.

1.2.1.5 Contrainte

La contrainte s'exprime sous deux formes. Premièrement, la valeur attachée aux standards comportementaux conventionnels par l'individu représente le niveau auquel il croit devoir obéir aux règles de la société. La légitimité de quatre dispensateurs de contraintes s'y trouve assujettie. Ceux-ci sont le système normatif, les techniques de neutralisation, les règles imposées par les parents et celles imposées par les institutions de contrôle. Le risque de commettre un délit est inversement proportionnel au respect porté à ces derniers. Deuxièmement, il existerait une relation inversement proportionnelle entre le risque de commettre un délit et la certitude de la peine encourue. La contrainte, étant l'un des derniers remparts contre la criminalité, lorsqu'elle est inappropriée, erratique ou absente, se veut une cause proximale de la délinquance.

La réceptivité aux contraintes sociales dépend de la qualité du *lien social* de la personne, de son niveau d'*allocentrisme*, et de la présence d'*influences pro sociales*.

1.2.1.6 Influences antisociales

Alors que l'imitation est considérée comme une importante cause de la délinquance juvénile, la présence de pairs délinquants, par opposition aux pairs non délinquants, est des plus susceptibles de conduire au crime. Les pairs ne sont toutefois pas les seules influences pro criminelles. Une sous culture déviante à même sa communauté, la télévision, le cinéma, la déviance et la criminalité des parents et la déviance de l'épouse ne sont que quelques-uns des modèles déviants susceptibles de rejoindre l'individu.

Ici c'est la faiblesse du *lien social* qui est mise en cause alors qu'un faible lien social voire un lien social brisé entraînerait l'acquisition d'amis délinquants, affectant directement le niveau de criminalité. Sont également importants l'allocation et l'étanchéité des contrôles.

Vus ainsi les contrôles sociaux pourraient avoir deux conséquences distinctes. Premièrement, ils pourraient conduire au non crime et deuxièmement, ils pourraient emmener l'individu à se tourner vers un crime de moindre gravité. C'est précisément cette seconde avenue qui nous intéresse surtout dans l'optique de l'étude à être menée.

1.3 Problématique

En guise de question de départ, il est proposé d'établir quels facteurs prédisent la gravité des comportements délinquants et sa variation à travers le temps. Plus spécifiquement, le but est de voir dans quelle mesure les contrôles sociaux individuels influent sur la gravité des comportements criminels futurs et quelle est la force relative de ces variables. Ce faisant, la présente étude a pour but d'expliquer la criminalité à l'âge adulte à partir de facteurs relatifs aux contrôles sociaux relevés à l'adolescence ou représentés par divers événements de vie mesurés à l'âge adulte.

Dans un premier temps il importe de distinguer la gravité des autres mesures de la délinquance. Ainsi, une ou plusieurs mesures de la gravité doivent

être choisies, celles-ci devant être significativement différentes des mesures plus traditionnelles de la criminalité que sont fréquence et gravité, afin d'apporter un éclairage nouveau sur le phénomène. Qui plus est, si plus d'une mesure de gravité sont retenues, celles-ci devront être distinctes les unes des autres afin d'éviter qu'elles ne mesurent un seul et même aspect de l'activité criminelle. Deuxièmement, nous tenterons de définir une séquence de la gravité des délits afin de voir si la gravité des délits à un temps prédit la gravité des délits futurs. Nous nous attardons ensuite à identifier les éléments en lien avec la gravité des comportements criminels. Au final, il sera vérifié si les éléments identifiés comme étant en lien avec la gravité des comportements criminels le sont aussi avec la fréquence et la variété, puis les principales variables à l'étude seront reprises et mises en relation avec chacune des mesures de la criminalité dont nous disposons (gravité moyenne, maximum et totale, fréquence et variété).

1.3.1 Distinction de la gravité d'avec fréquence et variété

À la lumière des études antérieures, nous ne pouvons pas nous attendre à ce que les diverses mesures de la criminalité que sont la fréquence, la variété et la gravité soient tout à fait indépendantes l'une de l'autre. Nous nous attendons donc à ce que la gravité totale des délits commis sera hautement corrélée tant avec la fréquence qu'avec la variété. La raison en est simple; ces trois mesures se contaminent l'une l'autre alors que la fréquence est intégrée en chacune d'elles. Pour parer à cette prévisible corrélation, deux autres mesures de la gravité ont été choisies, soit la gravité moyenne des délits commis et la gravité du délit le plus grave commis. Parce que ces deux variables excluent la fréquence de leur sein, nous nous attendons à ce qu'elles soient distinctes à la fois de la fréquence, de la variété et de la gravité totale, quoique influencées par ces dernières dans une certaine mesure. Influencées parce que, selon la littérature, la probabilité de commettre un crime violent varie proportionnellement avec le nombre de délits commis (Piquero, 2000) alors que le nombre d'infractions commises par un

individu et le gravité moyenne de celles-ci sont positivement liés; un individu n'ayant commis qu'un seul délit ayant un score de gravité moyen inférieur à celui d'un délinquant occasionnel, lequel a, à son tour, un score moyen inférieur à celui d'un délinquant chronique (Wolfgang et al., 1972 ; Tracy et al., 1990).

Ce faisant, la question qui nous occupe vise à vérifier : *quelles sont, parmi les trois mesures de gravité que sont la gravité totale, la gravité moyenne et la gravité du délit le plus grave, celles qui mesurent véritablement un aspect de la criminalité autre que ce que jaugent la fréquence et la variété ?* De même, advenant le cas où plus d'une mesure de gravité se distinguerait, il faudrait voir : *est-ce que les diverses mesures de la gravité mesurent un aspect distinct de la criminalité ?*

1.3.2 Séquence de la gravité

Il existerait une séquence dans la carrière criminelle de l'individu avec une croissance, un faite et une décroissance dans la gravité de ses délits. Conséquemment nous tenterons de définir une séquence de la gravité des délits.

Trois principaux phénomènes méritent ici qu'on s'y attarde. Il y a tout d'abord la précocité. Sur ce point, nous nous attendons à une relation positive entre la gravité de la délinquance à un temps et la gravité de la délinquance au temps suivant; un individu s'engageant dans une délinquance grave en bas âge ayant toutes les chances de continuer dans cette voie (Kempf, 1988 ; Piquero, 2000 ; Piquero et Chung, 2001 ; Wolfgang et al., 1972 ; Petersilia, 1980 ; Elliott, 1994 ; Tracy, 1978). LeBlanc et Fréchette (1989) apportent toutefois un bémol à cette possible relation alors qu'ils indiquent que l'influence de la précocité n'est pas présente pour toutes les formes de délits. Ensuite, on peut s'attendre à ce qu'il y ait une escalade de la gravité, ou aggravation, avec le temps (Petersilia, 1980 ; LeBlanc et Loeber, 1998 ; Elliott, 1994 ; Loeber et al., 1999 ; Wolfgang et al., 1972 ; Tracy et al., 1990 ; Cohen, 1986 ; LeBlanc et Fréchette, 1989). Finalement nous prévoyons que, passé un certain point dans la carrière criminelle, s'engage un processus de régression, ou désistement, de la gravité des délits, voire même la

cessation de leur commission (Cohen, 1986 ; Kempf, 1988 ; LeBlanc et Loeber, 1998 ; LeBlanc et Fréchette, 1989).

Ici, il importe de voir si la gravité de la délinquance à un temps prédit la gravité de la délinquance aux temps suivants et s'il y a escalade, plafonnement ou régression de la gravité d'un temps à l'autre.

1.3.3 Prédiction de la gravité

Si nombre d'éléments sont susceptibles de jouer sur la gravité des infractions criminelles, nous viserons plus spécifiquement à évaluer l'impact des contrôles sociaux au sens large alors qu'un certain nombre d'entre eux sont susceptibles d'arbitrer les délits commis par les individus.

Reprenant le modèle définissant les contrôles personnels, tel qu'énoncé dans la recension des écrits, l'idée est de déterminer l'impact de chacune des catégories de variable qu'il implique à l'exception des capacités biologiques et de l'allocentrisme, pour lesquelles nous ne disposons pas de marqueurs pertinents. Ces variables sont mesurées au début et/ou à la fin de l'adolescence pour être mises en relation avec la gravité des comportements criminels à l'âge adulte afin d'évaluer leur valeur prédictive.

1.3.3.1 Statut social

Au niveau du statut social on peut s'attendre, suivant Wolfgang (1972) et Chilton et Markle (1972), que les individus ayant un statut socioéconomique modeste présentent une criminalité significativement plus grave que ceux provenant de milieux mieux nantis et à ce que monoparentalité rime avec gravité plus élevée (Chilton et Markle, 1972).

Parmi les variables relatives au statut social, est-ce qu'il y en a qui prédisent mieux la gravité que d'autres ?

1.3.3.2 *Lien social*

Au niveau du lien social, nous nous intéressons à pas moins de cinq déterminants. Ce faisant, nous nous attendons à ce que les individus présentant des antécédents d'abus et de violence familiale présentent aussi une criminalité de gravité plus importante (DiIulio, 1997). Ces déterminants, loin de limiter leurs effets à l'enfance et à l'adolescence, pourraient se perpétuer plus tard dans la vie en tant que carence dans l'acquisition du sens des limites et de l'apprentissage de la non-violence menant l'individu à sous-estimer la gravité de ses actes et à concevoir de façon tordue le juste et l'injuste (Cusson, 2003). Par ailleurs, nous nous attendons à ce que plus de temps passé avec des amis soit lié à une gravité des délits plus importante (Maxwell, 1999).

Parmi les variables relatives au lien social, est-ce qu'il y en a qui prédisent mieux la gravité que d'autres ?

1.3.3.3 *Influences antisociales*

Au niveau des influences sociales mentionnons que la présence de pairs délinquants (Rice, 1975) et l'appartenance à un gang (Tracy, 1978) devraient aller de pair avec une criminalité plus grave. Selon Cusson (2003) les raisons pour lesquelles il s'agit là d'un facteur de gravité sont nombreuses. Premièrement, dans les milieux criminels, on ne peut faire appel ni à la police ni aux tribunaux pour régler ses conflits; ceux-ci risquent dès lors d'être réglés dans la violence. Aussi, alors qu'on se dispute avec les gens qu'on fréquente, un adversaire issu du milieu criminel est plus souvent coriace et dangereux voire même souvent armé, entraînant plus certainement la dispute vers les extrêmes. Finalement, dans le milieu criminel, les raisons de recourir à la force et même de tuer sont nombreuses. On le fait pour défendre : sa réputation contre un offenseur, son butin contre un autre voleur, sa liberté contre un délateur, son trafics contre la concurrence ou sa vie contre un agresseur. Ces influences pourraient fort bien se perpétuer dans le temps alors qu'à ces raisons on pourrait ajouter l'impact de

l'influence des pairs à proprement parler, alors qu'imitation selon certaines théories et/ou apprentissage social selon d'autres, pourraient aussi entraîner l'individu vers une criminalité plus grave. Ces mêmes phénomènes pourraient aussi jouer au niveau d'une autre source d'influence néfaste, soit la présence de criminalité ou de déviance dans la famille : parents et fratrie. Ainsi, celles-ci devraient lorsque présentes chez un individu entraîner une criminalité plus grave.

Parmi les variables relatives aux influences antisociales, est-ce qu'il y en a qui prédisent mieux la gravité que d'autres ?

1.3.3.4 Contrainte

L'impact de la contrainte sur la gravité peut s'accomplir de deux façons distinctes quoique avec au final un impact analogue. Il y a tout d'abord la certitude de la peine qui devrait, lorsque plus élevée entraîner une diminution plus grande de la gravité. Il y a ici un certain nombre de facteurs à prendre en considération. Premièrement, s'il y a antécédent d'arrestation et/ou un plus grand nombre d'arrestations dans la feuille de route d'un individu, on pourrait supposer qu'il serait davantage porté à réduire la gravité de sa criminalité. Or, cette même mesure nous laisse aussi supposer que sa criminalité devrait être plus grave, se méritant ainsi une attention plus marquée des autorités. Ainsi, nous posons l'hypothèse qu'une fréquence de la réaction sociale plus grande, si elle devrait être en lien avec une criminalité plus grave au temps où la ou les arrestations se produisent n'en devrait pas moins entraîner une diminution de la gravité au temps suivant. Deuxièmement, alors que selon Roché (2001) l'expérience de l'impunité amène à l'individu à rajuster à la baisse sa perception de la gravité de ses actes, une plus faible certitude de la peine devrait se traduire par une gravité des délits plus élevée au temps suivant. Ceci rejoint en quelque sorte le deuxième élément des contrôles sociaux susceptibles d'avoir un impact sur la gravité des délits, c'est à dire le niveau de confiance de l'individu en la loi et les autorités ou autrement dit,

son adhésion aux normes; un niveau de confiance plus élevé devant entraîner une gravité moindre (Maxwell, 1999).

Parmi les variables relatives à la contrainte, est-ce qu'il y en a qui prédisent mieux la gravité que d'autres ?

1.3.4 Impact sur la fréquence et la variété des contrôles sociaux inclus dans le modèle de prédiction de la gravité

Cet objectif consiste à vérifier si les éléments identifiés comme étant en lien avec la gravité des comportements criminels le sont aussi avec la fréquence et la variété. Cette question se veut en quelque sorte un approfondissement de l'objectif 1 alors qu'il ne s'agit plus ici d'observer simplement si la gravité est liée directement avec la fréquence et la variété mais de voir si leurs prédicteurs sont communs.

Est-ce que les prédicteurs de la gravité des délits à l'âge adulte sont aussi à même de prédire la fréquence et la variété des délits commis à l'âge adulte ?

1.3.5 Impact des principales variables à l'étude sur les diverses mesures de la criminalité

Afin de pousser encore plus avant la distinction entre les diverses mesures de la criminalité que sont gravité moyenne, gravité maximum, gravité totale, fréquence et variété, il s'avère pertinent d'évaluer l'impact des principales variables retenues aux fins de la présente sur chacun de ces indices. Par surcroît, l'opération permettra de synthétiser plusieurs des résultats obtenus tout au long de l'étude.

Quel est l'impact des principales variables à l'étude sur les diverses mesures de la criminalité ?

Chapitre 2 : Données et méthode

2.1 Échantillon et cueillette

2.1.1 *Recrutement des sujets et cueillette des données*

Les sujets ont été recrutés entre 1973 et 1976, alors que chacun d'eux se retrouvait à la cour, soit sous la Loi sur les jeunes délinquants soit sous la Loi de la protection de la jeunesse, tous ayant été mis sous tutelle d'au moins l'une ou l'autre de ces lois. Au total 470 jeunes ont été sélectionnés, tous des garçons. Ils ont été interviewés, à l'adolescence (temps 1), alors qu'ils se trouvaient en probation, en détention ou en institution ouverte. Si certains n'ont pas été condamnés pour un crime ou n'en rapportent aucun, il n'en demeure pas moins que tous étaient sous l'autorité du tribunal au moment de leur recrutement. Au moment de la première entrevue ils étaient âgés entre 13 et 17 ans, pour une moyenne de 15 ans, la distribution des âges étant représentative de la population de la Cour de Montréal. Au cours d'une entrevue semi structurée les sujets étaient invités à relater la totalité de leurs délits, des plus récents aux plus anciens. On obtient ainsi un matériel riche comprenant, notamment, des données telles que le nombre et le type des délits, la motivation, la préparation, le modus operandi, la présence de complices, etc. Afin de favoriser la validité des données recueillies les sujets sont avisés de la confidentialité de l'entrevue. (Fréchette et Le Blanc, 1987 ; LeBlanc et Fréchette, 1989).

Pour ce qui est des données aux âges suivants elles ont été recensées de la même manière, chez les mêmes sujets, mais environ deux et quinze années plus tard, respectivement pour la fin de l'adolescence (âge moyen de 17 ans, temps 2) et l'âge adulte (âge moyen de 32 ans; temps 3). Par contre, plutôt que d'exposer l'intégralité de leurs délits, les sujets devaient plutôt, ici, décrire ceux commis depuis la dernière entrevue, soit le temps précédent. Ainsi, les données ont été recensées sous forme d'entrevues séquentielles semi structurées alors que les sujets ont été appelés à répondre à des questions décrivant essentiellement leurs activités délinquantes, leur vécu social et leur personnalité. Or, pour diverses raisons, notamment la mortalité, l'impossibilité de localiser ou de prendre contact

avec les sujets, le nombre de sujets rencontrés s'en est allé diminuant avec les années. Ce faisant, des 470 sujets de l'échantillon original (temps 1), il n'en est resté que 396 au temps 2 et 247 au temps 3. (LeBlanc et Fréchette, 1989) Il est à noter que pour l'ensemble des variables à l'étude, à l'exception de celles incluses dans l'objectif 1, à savoir la différenciation d'une ou plusieurs mesures de gravité d'avec les mesures classiques de la délinquance, nous limiterons nos analyses aux individus qui sont toujours présents au temps 3.

Pour de plus amples détails sur le processus d'identification, de recherche et de contact des sujets, veuillez vous référer aux travaux de Fréchette et Le Blanc (1987) et de LeBlanc et Fréchette (1989).

2.1.2 Représentativité de l'échantillon

Il importe ici de cerner l'impact de la limitation des analyses aux seuls sujets toujours présents au temps 3, en terme de représentativité de l'échantillon initial. Notons d'emblée que la réduction de l'échantillon de 470 qu'il était à l'origine à 247 à l'âge adulte (temps 3) s'explique par diverses raisons, notamment la mortalité et l'impossibilité de localiser ou de prendre contact avec les sujets. Après analyse, il appert que les échantillons originaux et finaux ne sont significativement différents l'un de l'autre que sur une seule des quelques soixante-et-une variables à l'étude relevées aux temps 1 et 2 (les 9 autres variables n'étant relevées qu'au temps 3), soit l'appartenance à un gang au temps 2. Ainsi, l'échantillon retenu aux fins des analyses apparaît, sommes toutes, représentatif de l'échantillon initial. Cet aspect sera repris et explicité ultérieurement, alors que les diverses considérations méthodologiques seront discutées, incluant le choix de l'échantillon.

2.2 Opérationnalisation des variables

2.2.1 *Mesure de la gravité*

Ici, quatre mesures nous intéressent particulièrement. La première, l'échelle de gravité à proprement parler est au centre de la présente étude et c'est sur celle-ci que reposent les trois autres mesures que sont la gravité totale, la gravité moyenne et la gravité du délit le plus grave.

2.2.1.1 Échelle de gravité

De façon opérationnelle, la gravité de chaque délit commis est pondérée à partir des données recensées dans *The National Survey of Crime Severity* (Wolfgang et al., 1985).

L'idée ici est d'établir pour chaque infraction une cote représentant sa gravité relative. L'échelle ainsi construite sera élaborée suivant la moyenne de gravité selon le type de délit, telle qu'il est possible de l'estimer suivant l'échelle de Wolfgang et al. (1985). Ainsi, à un délit d'un type X sera rattaché un score de gravité Y. La difficulté de l'opération tient au fait que Wolfgang et al. (1985) ne considèrent aucune catégorie de délits dans leur grille de cotation de la gravité. De fait, leur grille s'en remet aux divers éléments constitutifs de l'infraction afin d'en apprécier la gravité. De cette manière il est possible d'obtenir, par l'addition des scores qu'ils rattachent aux divers éléments, un score pour un délit en particulier; ces éléments sont le niveau de blessures subies (1,47 si mineures, 8,53 si nécessitant traitement, 11,98 si nécessitant une hospitalisation et 35,67 si mortelles), l'agression sexuelle (25,92), l'intimidation (verbale ou physique; 4,90 auxquels on ajoute 5,60 s'il y a présence d'une arme), l'introduction par effraction (1,50), le vol de véhicule moteur (4,46 si retrouvé et 8,07 si non) et finalement la valeur des biens volés ou détruits dont la gravité est estimée suivant l'équation suivante : $\log_{10}Y = 0,26776656 * \log_{10}X$, où Y = le niveau de gravité et X = le montant en dollars.

Or, notre base de données, loin d'inclure cette panoplie de détails, répertorie les délits suivant leur type (ou catégorie), ne nous permettant que de relever deux des précédents éléments soit l'intimidation (verbale ou physique) et la présence d'une arme. Ainsi, afin de déterminer le score de gravité de ces catégories de délits, nous nous sommes inspirés d'une étude de Cohen (1988) qui estime le score moyen de certains délits selon la fréquence (ou probabilité) de la prévalence de l'un ou l'autre de ses constituants et en utilisant le montant moyen des vols ou dommages selon le type de délit. Pour estimer ces chiffres nous usons des données incluses dans la Déclaration Uniforme de Criminalité révisée (duc2) de 1999¹. Nous excluons cependant l'intimidation et la présence d'une arme de cette échelle générale. Ces données nous permettront de préciser davantage la gravité, suivant l'individu, par l'addition des scores qui s'y rapportent advenant leur présence dans le schème délictuel typique de l'individu en question. Cette procédure tenant compte non seulement du type de délit mais aussi du *modus operandi* nous permet ainsi une plus grande précision. En ce qui a trait au meurtre, au vol sur la personne, au vol grave et à l'attaque sur la personne, un délit peut se mériter un score de 10,50 supérieur à un autre délit du même type (soit par l'addition de l'intimidation (4,90) et de la présence d'une arme (5,60)).

Une exception cependant, les *désordres publics* qui ne peuvent être sujets à un tel mode de calcul considérant qu'ils ne peuvent être cotés suivant aucun des éléments constituants l'échelle de Wolfgang et al. (1985). Ce considérant, nous

¹ L'emploi de la duc2 de 1999 pour traiter d'une étude de 1985 et de données longitudinales recensées de 1973 à 1990 n'est pas idéale mais n'en demeure pas moins un indicateur suffisamment adéquat compte tenu qu'il est somme toute peu probable que les délits répertoriés aient changé de manière significative au cours des dernières années. La principale limite qu'on pourrait y voir est celle de la valeur du dollar. En effet, la valeur du dollar varie plus ou moins fortement d'une année à l'autre, avec pour conséquence une modification de l'impact de la perte ou du bris d'une somme donnée. Or, considérant que le sondage date de 1985, nos données de 1973 à 1990 et la duc2 de 1999, il ne semble pas évident de déterminer à quelle époque nous devrions fixer la valeur du dollar. Considérant ceci mais considérant aussi notre désir d'avoir une mesure constante pour un même délit peu importe sa période de perpétration, il ne nous apparaît pas pertinent d'ajuster la valeur de nos dollars de 1999.

évaluons leur valeur par la moyenne de gravité accordée dans les vignettes de Wolfgang et al. (1985) à des délits apparentés, obtenant ainsi un score de 0,76².

L'emploi de la duc2 nous impose une seconde difficulté alors que les catégories légales de délits ne correspondent pas littéralement à celles dont nous disposons dans notre base de données. Ainsi, certains rapprochements s'imposent afin de considérer les catégories de délits à l'étude : *attaque sur la personne, vol sur la personne, vol grave, vandalisme, vol par effraction, vol de véhicule à moteur, vol simple et revel et vol à l'étalage* (Annexe B).

Finalement, les *menus larcins*, que nous définissons comme des délits mineurs, comme le vol de friandises, cigarettes, menue monnaie ou d'autres objets sans grande valeur, n'ont pas véritablement leur pendant légal et, pour les besoins de l'étude, se verront attribuer un montant forfaitaire de 5,00\$, ceci considérant les pertes qu'ils sous-tendent.

Aussi, il est à mentionner que si Wolfgang et al. (1985) décrivent la gravité des blessures en 3 catégories, soit blessures mineures, traitement et hospitalisation, la duc2 n'en recense que 2, soit légère ou grave. Ainsi, afin de permettre de déduire la probabilité des divers niveaux de blessures suivant la duc2, nous avons regroupé les catégories blessures mineures et traitement de Wolfgang et al. (1985) et leur avons donné un score de 5 (soit 1,47 (si mineures) + 8,53 (si nécessitant traitement) divisé par 2) que nous avons apparenté à la catégorie blessures légères de la duc2 alors que nous apparentons les catégories hospitalisation de Wolfgang et al. (1985) et blessures graves de la duc2.

Suite à ces regroupements nous sommes en mesure d'établir un score moyen pour chacune de nos catégories de délits, du moins grave au plus grave. Ainsi, ce sont les *menus larcins* qui se méritent le plus faible score de gravité avec 1,54. Ce nombre équivaut à la gravité telle qu'estimée suivant l'équation de Wolfgang et al. (1985) concernant les pertes monétaires encourues soit $\log_{10}Y =$

² Moyenne de : Une personne dérange ses voisins par des comportements tapageurs, bruyants (1,1), Un groupe continue de traîner à un coin de rue après avoir été sommé par la police de se disperser (1,1), Une personne est ivre en public (0,8) Une personne joue aux dés dans une ruelle (0,5) Une personne est un vagabond, n'ayant ni domicile fixe, ni moyens connus de subsistance (0,3).

0,26776656 * $\log_{10}5$; c'est-à-dire le niveau de gravité d'un délit entraînant des pertes de 5,00\$ mais nulle autre conséquence parmi celles énoncées par Wolfgang et al. (1985). Au second rang viennent les *vols à l'étalage*, dont la valeur médiane établie à partir de la duc2 chiffre les pertes à 65,00\$, pour un score de gravité de 3,06³. Ensuite on retrouve, quasi ex æquo, le *vandalisme* (5,10)⁴ et le *vol simple et recel* (5,19)⁵, qui impliquent des pertes médianes respectives, selon la duc2, de 440,00\$ et 468,50\$.

Pour ce qui est *vols de véhicule à moteur*, leur gravité est estimée considérant la proportion de véhicules retrouvés et non retrouvés. Alors que selon Morrison et Ogrodnik (2003), au Québec pour l'année 1992, 44% des véhicules n'ont pas été retrouvés, on peut établir le score de gravité moyen de ce type de délits à 6,05⁶. Le vol par effraction suit avec un score de gravité de 8,57⁷.

Au niveau des *attaques sur la personne*, alors que 52,8% des victimes subissent des blessures mineures et 3,5% des blessures graves, on confère à celles-ci une gravité moyenne de 3,06 (gravité = 52,8% * 5 (blessures mineures) + 3,5% * 11,98 (blessures graves)). Finalement, les *vols graves* (4,74)⁸ et les vols sur la personne (5,68)⁹ complètent la gamme des délits desquels nous tiendrons compte. Mentionnons que ni le meurtre ni les agressions sexuelles n'ont été quantifiées ici

³ Estimé obtenu par l'application de l'équation suivante : $\log_{10}Y = 0,26776656 * \log_{10}X$, où Y = le score de gravité et X = 65, soit la valeur médiane des pertes en dollars

⁴ Estimé obtenu par l'application de l'équation suivante : $\log_{10}Y = 0,26776656 * \log_{10}X$, où Y = le score de gravité et X = 440, soit la valeur médiane des pertes en dollars

⁵ Estimé obtenu par l'application de l'équation suivante : $\log_{10}Y = 0,26776656 * \log_{10}X$, où Y = le score de gravité et X = 468,5, soit la valeur médiane des pertes en dollars

⁶ Estimé obtenu par l'application de l'équation suivante : $Y = X * 4,46 + Z * 8,07$, où Y = le score de gravité, X = 56% soit le pourcentage de véhicules retrouvés et Z = 44% soit le pourcentage non retrouvé.

⁷ Estimé obtenu par l'application de l'équation suivante : $Y = 10^{(0,26776656 * \log_{10} X)} + Z$ où Y = le score de gravité et X = 1484,5, soit la valeur médiane des pertes en dollars et Z = 1,5 soit le score de gravité associé à une introduction par effraction.

⁸ Estimé obtenu par l'application de l'équation suivante : $Y = 10^{(0,26776656 * \log_{10} G)} + 6,0\% * H + 0,4\% * I$, où Y = le score de gravité; G = 250, soit la valeur médiane des pertes en dollars, H = 5; soit le score de gravité associé aux blessures mineures et I = 11,98; soit le score de gravité associé aux blessures mineures.

⁹ Estimé obtenu par l'application de l'équation suivante : $Y = 10^{(0,26776656 * \log_{10} G)} + 30,6\% * H + 2,7\% * I$, où Y = le score de gravité; G = 150, soit la valeur médiane des pertes en dollars, H = 5; soit le score de gravité associé aux blessures mineures et I = 11,98; soit le score de gravité associé aux blessures mineures.

alors que de tels délits ne sont répertoriés chez aucun des sujets étudiés aux temps qui nous occupent. Le tableau 2.1 présente la gravité moyenne respective des diverses catégories de délits ci hauts décrites.

Tableau 2.1 : La gravité des délits en 10 catégories

Infraction	Score de base	Si intimidation	Si arme	Score maximum (incluant intimidation et arme)
Vol sur la personne	5,68	10,58	11,28	16,18
Vol grave	4,74	9,64	10,34	15,24
Attaque sur la personne	3,06	7,96	8,66	13,56
Vol par effraction	8,57	-	-	8,57
Vol de véhicule à moteur	6,05	-	-	6,05
Vol simple et recel	5,19	-	-	5,19
Vandalisme	5,1	-	-	5,10
Vol à l'étalage	3,06	-	-	3,06
Menus larcins	1,54	-	-	1,54
Désordres publics	0,76	-	-	0,76

Il est important de noter que l'ordre de gravité des délits de même que la valeur absolue de trois d'entre eux sont sensiblement modifié lorsque la présence d'intimidation (violence verbale ou physique) et celle d'une arme sont prises en compte. Les trois formes de délits touchées sont : les vols sur la personne, les vols graves et les attaques sur la personne qui sont, de fait, les trois délits sur la personne de l'échantillon.

2.2.1.2 Mesures de gravité

Trois mesures de gravité ont été retenues, soit : la gravité totale, la gravité moyenne et la gravité maximum (tableau 2.2).

Tableau 2.2 : Descriptif des mesures de gravité (totale, moyenne, maximum)

Variable	n	Min	Max	Méd	Moy	Écart-type	Asym.	Apla
Gravité totale - t1	247	0,00	4524,88	67,25	288,13	577,98	3,808	17,978
Gravité totale - t2	247	0,00	7643,68	8,57	218,67	776,38	6,279	48,002
Gravité totale - t3	247	0,00	2068,00	7,96	92,10	264,16	4,746	25,127
Gravité moyenne - t1	247	0,00	16,18	5,19	5,35	3,14	0,460	0,830
Gravité moyenne - t2	247	0,00	15,24	3,81	4,04	4,20	0,481	-0,967
Gravité moyenne - t3	247	0,00	15,24	3,06	4,29	4,62	0,784	-0,486
Gravité maximum - t1	247	0,00	16,18	8,57	7,78	4,35	0,024	-0,210
Gravité maximum - t2	247	0,00	16,18	5,10	4,83	5,17	0,620	-0,767
Gravité maximum - t3	247	0,00	15,24	5,10	4,83	5,05	0,658	-0,785

Gravité totale

Représentant la gravité globale du comportement criminel de l'individu, la gravité totale est obtenue en multipliant, pour chaque individu, le score de gravité de chaque type de délit ci-haut mentionnés par sa fréquence d'occurrence puis en additionnant les scores ainsi obtenus pour chacune des catégories de délits auxquelles il s'est adonné. Il en résulte une variable continue compilée pour chacun des trois temps à l'étude et qui suit chaque fois une distribution asymétrique positive de forme leptocurtique. Au temps 1, avec un minimum de 0,00 et un maximum de 4524,88, la moyenne du score de gravité totale des sujets est de 288,13 avec un écart-type de 577,98. Au temps 2, celle-ci présente un minimum de 0,00 et un maximum de 7643,68 pour une moyenne de 218,67 et un écart-type de 776,38. Au temps 3, la gravité totale est en moyenne de 92,10 avec un écart-type de 264,16, le minimum étant de 0,00 et le maximum de 2068,00.

Gravité moyenne

La gravité moyenne est obtenue en divisant l'indice de gravité totale par la fréquence des délits commis durant la période. Ce faisant, nous dégageons un indice de gravité qui n'est pas influencé par la fréquence. Au contraire de la gravité totale, la gravité moyenne suit une distribution normale. Au temps 1, la gravité moyenne montre un score minimum de 0,00 et maximum de 16,18 pour une moyenne de 5,35 et un écart-type de 3,14. Au temps 2, alors que le minimum

est de 0,00 et le maximum de 15,24, la moyenne se situe à 4,04 avec un écart-type de 4,20. Au temps 3, le score minimum de la gravité moyenne est de 0,00 alors que le maximum est 15,24 pour une moyenne de 4,29 et un écart-type de 4,62.

Gravité maximum

Obtenue en ne conservant pour chaque individu que le score représentant la gravité du délit le plus grave qu'il a commis durant la période, la gravité maximum est un autre score de gravité qui n'est pas influencé par la fréquence. Celui-ci suit une distribution normale à chacun des temps. Au temps 1, la gravité maximum présente un score minimum de 0,00 et un maximum de 16,18 pour une moyenne de 7,78 et un écart-type de 4,35. Au temps 2, la moyenne est de 4,54 avec un écart-type de 5,24 alors que le minimum de 0,00 et le maximum de 16,18. Au temps 3, la gravité maximum est de 4,83 en moyenne avec un écart-type de 5,05 alors que le minimum en est de 0,00 et le maximum de 15,24.

2.2.2 Mesures classiques de la délinquance

La fréquence et la variété représentent des mesures plus traditionnelles de la délinquance (tableau 2.3).

Tableau 2.3 : Descriptif des mesures de fréquence et variété

Variable	n	Min	Max	Méd	Moy	Écart-type	Asym.	Apla
Fréquence - t1	247	0	785	14	50,10	101,65	4,205	22,109
Fréquence - t2	247	0	702	1	25,44	80,57	5,139	31,741
Fréquence - t3	247	0	458	1	15,00	45,74	6,148	46,768
Variété - t1	247	0	8	2	2,43	1,58	0,527	0,144
Variété - t2	247	0	5	1	1,11	1,11	0,888	0,299
Variété - t3	247	0	9	1	0,79	1,07	3,297	18,293

2.2.2.1 Fréquence

La fréquence est obtenue en additionnant la fréquence d'occurrence de chaque type de délits ci haut mentionnés (vol sur la personne, vol grave, attaque

sur la personne, vol par effraction, vol de véhicule à moteur, vol simple et recel, vandalisme, vol à l'étalage, menus larcins et désordres publics) et ce pour chacun des trois temps à l'étude. Les distributions obtenues sont asymétriques positives de forme leptocurtique. Au temps 1, la fréquence moyenne est de 50,10 avec un écart-type de 101,65 un minimum est de 0 et un maximum de 785. Au temps 2, alors que le minimum est de 0 et le maximum de 702, la moyenne est de 25,44 avec un écart-type de 80,57. Au temps 3, elle présente un minimum de 0 et un maximum de 458 pour une moyenne de 15,00 et un écart-type de 45,74.

2.2.2.2 Variété

La variété représente le nombre de types de délits commis parmi le vol sur la personne, vol grave, attaque sur la personne, vol par effraction, vol de véhicule à moteur, vol simple et recel, vandalisme, vol à l'étalage, menus larcins et désordres publics. Ce faisant, il s'agit d'une variable intervalle avec un minimum théorique de 0 et un maximum théorique de 10. La variété suit une distribution normale au temps 1 et 2 tandis qu'elle est asymétrique positive de forme leptocurtique au temps 3. Au temps 1, la variété minimum est de 0 alors que le maximum est de 8 pour une moyenne de 2,43 et un écart-type de 1,58. Au temps 2, la variété moyenne n'est plus que de 1,11 pour un écart-type de 1,11 alors que le minimum et le maximum sont respectivement de 0 et 5. Au temps 3, avec un minimum de 0 et un maximum de 9, la moyenne de la variété est de 0,79 alors que son écart-type est de 1,07.

2.2.3 Contrôles sociaux

Les contrôles sociaux sont étudiés suivant quatre catégories de contrôles personnels soit : le statut social, le lien social, les influences sociales et la contrainte. Pour chacun de ces quatre types, les variables retenues l'ont été suivant trois critères, soit le principe de parcimonie, le nombre de sujets ayant répondu pour lesquels l'information est présente et la représentativité. Ainsi, ces

variables devraient représenter le plus justement possible chaque catégorie de contrôles sociaux touchant l'individu tout en cherchant à éviter la redondance et en minimisant les valeurs manquantes. Ces variables étant soit des faits mesurés au temps 1 ou au temps 2 soit des événements de vie mesurés au temps 3 et se rapportant à la période de 14 ans qui sépare le temps 2 du temps 3.

2.2.3.1 Statut social

Le statut social se résume, pour les fins de la présente étude, au statut socioéconomique et au contexte familial, eux-mêmes représentés par un certain nombre de variables.

Statut socioéconomique

Plus précisément, deux variables ont été retenues pour représenter le statut socioéconomique, toutes deux mesurées au temps 1 (tableau 2.4).

Tableau 2.4 : Descriptif des mesures relatives au statut socioéconomique

Variable	n	%
Prestation d'aide - t1	221	
Non	157	71,0%
Oui	64	29,0%
Dépendance économique - t1	240	
Au moins un des parents travaille	170	70,8%
Aucun des parents ne travaille	70	29,2%

Prestation d'aide (temps 1)

La prestation d'aide désigne la présence d'assistance sociale dans la famille. Il s'agit d'une variable dichotomique codée non/oui, où oui représente la présence d'une prestation d'aide. Les familles de vingt-neuf pourcent (29,0%) des jeunes de l'échantillon reçoivent de l'assistance sociale au temps 1.

Chômage (temps 1)

Le chômage désigne les familles où ni l'un ni l'autre des parents ne travaille. Il s'agit d'une variable dichotomique codée non/oui où oui représente le chômage, soit aucun des deux parents ne travaille. Cette dernière catégorie inclut 29,2% des jeunes recensés au temps 1.

Contexte familial

Deux variables permettent de situer le contexte familial alors que l'une d'elles a été mesurée à la fois aux temps 1 et 2 (tableau 2.5).

Tableau 2.5 : Descriptif des mesures relatives au statut social

Variable	n	%
Parent décédé - t1	247	
Aucun	227	91,9%
Un ou les deux	20	8,1%
Monoparentalité - t1	247	
Non	97	39,3%
Oui	150	60,7%
Monoparentalité - t2	209	
Non	57	27,3%
Oui	152	72,7%

Parent décédé (temps 1)

La variable parent décédé est une dichotomie codée non/oui où oui représente les jeunes dont au moins un des parents est décédé. Au temps 1, huit pourcent (8,1%) des jeunes ont l'un et/ou l'autre de leurs parents décédés.

Monoparentalité (temps 1 et 2)

Variable dichotomique codée non/oui où oui désigne une famille monoparentale, la monoparentalité touche pas moins de soixante et un pourcent (60,7%) des sujets au temps 1. Au temps 2, c'est soixante-treize pourcent (72,9%) des jeunes recensés qui sont touchés.

2.2.3.2 Lien social

Le lien social se manifeste au travers quatre principales institutions : la famille, les pairs, l'école et le travail.

La famille

Cinq variables permettent de rendre compte des liens sociaux rattachant l'individu à sa famille, trois de celles-ci étant mesurées à la fois aux temps 1 et 2 (tableau 2.6).

Tableau 2.6 : Descriptif des mesures relatives au lien avec la famille

Variable	n	Min	Max	Méd	Moy	ET	Asym.	Apla
Attachement des parents - t1	223	0	14	9	9,24	3,17	-0,334	-
Cohésion familiale -t1	230	0	2	1	1,23	0,79	-0,427	1,288
Investissement familial du sujet - t1	233	0	2	1	1,06	0,76	-0,102	-
Investissement des parents - t1	211	0	4	3	2,49	1,14	-0,327	0,628
Support parental - t1	223	0	4	2	2,14	1,14	0,188	-
Attachement des parents - t2	163	0	14	9	8,80	3,35	-0,414	0,619
Cohésion familiale - t2	189	0	2	1	0,97	0,77	0,045	-
Investissement familial du sujet - t2	179	0	2	0	0,60	0,71	0,756	1,297
								0,668

Attachement des parents (temps 1 et 2)

L'attachement des parents est une variable intervalle regroupant un certain nombre de déterminants de l'attachement, tous dichotomiques. Ainsi, il représente la somme des variables discussion avec le père, discussion avec la mère, intérêt du père, intérêt de la mère, aide du père dans les difficultés, aide de la mère dans les difficultés, image positive du père, image positive de la mère, attitude positive du père, attitude positive de la mère absence de négligence du père et absence de négligence de la mère. Ces variables étant toutes codées 0/1 il en résulte une échelle avec un minimum théorique de 0 et un maximum théorique de 14 où un niveau plus élevé représente un attachement plus important. Au

temps 1, l'attachement des parents suit une distribution normale avec un minimum de 0 et un maximum de 14 pour une moyenne de 9,24 et un écart-type de 3,17. Au temps 2, l'attachement des parents suit également une distribution normale avec un minimum de 0 et un maximum de 14 pour une moyenne de 8,80 et un écart-type de 3,35.

Cohésion familiale (temps 1 et 2)

La cohésion familiale, une variable échelle dont la variance théorique va de 0 à 3, est constituée de trois variables dichotomiques codées 0/1, soit : l'entraide entre les membres de la famille, le dialogue qu'ils entretiennent et le temps passé en commun la fin de semaine. Un score plus élevé à l'échelle de cohésion familiale représente une plus grande cohésion. Au temps 1, la cohésion familiale suit une distribution normale avec un minimum de 0 et un maximum de 2 pour une moyenne de 1,23 et un écart-type de 0,79. Au temps 2, la cohésion familiale suit une distribution normale avec un minimum de 0 et un maximum de 2 pour une moyenne de 0,97 et un écart-type de 0,77.

Investissement du sujet (temps 1)

Constituée des variables temps passé à la maison et activité à la maison, toutes deux dichotomiques 0/1, l'investissement du sujet est une variable intervalle dont le minimum et le maximum théorique sont respectivement de 0 et 2 où 2 représente un investissement plus important du sujet. Au temps 1, l'investissement du sujet suit une distribution normale avec un minimum de 0 et un maximum de 2 pour une moyenne de 1,06 et un écart-type de 0,76.

Investissement des parents (temps 1 et 2)

Somme de la présence du père, de la présence de la mère, de la disponibilité du père et de la disponibilité de la mère, quatre variables dichotomiques 0/1, l'investissement des parents est une variable intervalle dont la

variance théorique va de 0 à 4 où 4 représente un investissement plus important des parents. Au temps 1, l'investissement des parents suit une distribution normale avec un minimum de 0 et un maximum de 4 pour une moyenne de 2,49 et un écart-type de 1,14. Au temps 2, l'investissement du sujet suit une distribution normale avec un minimum de 0 et un maximum de 2 pour une moyenne de 0,60 et un écart-type de 0,71.

Support parental (temps 1)

Le support parental combine les variables aide aux travaux scolaires de la part des parents, parents donnent ce qu'il faut, père aide à étudier et mère aide à étudier, toutes dichotomiques 0/1. La variable ainsi obtenue est une intervalle dont le minimum théorique est de 0 et le maximum théorique de 4 où 4 représente davantage de support parental. Au temps 1, le support parental suit une distribution normale avec un minimum de 0 et un maximum de 4 pour une moyenne de 2,14 et un écart-type de 1,14.

Les pairs

Le lien social qui unit l'individu à ses pairs est mesuré suivant cinq variables distinctes, une mesurée au temps 1 seulement, trois au temps 1 et 2 et une au temps 2 et 3 (tableau 2.7).

Tableau 2.7 : Descriptif des mesures relatives au lien avec les pairs

Variable	n	%
Nombre d'amis - t1	241	
0, 1 ou 2	154	63,9%
3 ou plus	87	36,1%
Importance des amis - t1	228	
Aucune ou moyenne	93	40,8%
Grande importance	135	59,2%
Temps avec amis - t1	236	
De temps à autres	67	28,4%
Tous les jours	169	71,6%
Partenaires - t1	244	
Aucune ou plusieurs	129	52,9%
Une régulière	115	47,1%
Nombre d'amis - t2	208	
0, 1 ou 2	130	62,5%
3 ou plus	78	37,5%
Temps avec amis - t2	201	
De temps à autres	99	49,3%
Tous les jours	102	50,7%
Partenaires - t2	209	
Aucune ou plusieurs	101	48,3%
Une régulière	108	51,7%
Nombre de partenaires importantes - t3	247	

Nombre d'amis (temps 1 et 2)

Le nombre d'amis du sujet est présenté sous forme de variable dichotomique selon que l'individu ait deux amis et moins ou encore au moins trois amis. Près des deux tiers des sujets (63,9%) n'ont que deux amis au maximum au temps 1. Au temps 2, c'est encore une fois près des deux tiers des sujets (62,5%) qui ont deux amis ou moins.

Importance des amis (temps 1)

Variable dichotomique, l'importance prêtée par les sujets à leurs amis est codée selon que celle-ci soit de nulle à moyenne par opposition à très importante. Au temps 1, près de soixante pourcent (59,2%) des individus accordent une très grande importance à leurs amis.

Temps passé avec les amis (temps 1 et 2)

Le temps passé avec les amis est traité sous forme dichotomique selon que les sujets rapportent fréquenter leurs amis tous les jours ou encore deux à trois fois par semaine voire moins. Soixante-douze pourcent (71,6%) des sujets de l'échantillon au temps 1 rapportent passer du temps avec ses amis chaque jour. Au temps 2, c'est à peine plus de cinquante pourcent (50,7%) des sujets de l'échantillon qui rapportent fréquenter ses amis chaque jour.

Partenaires (temps 1 et 2)

Le fait d'avoir une partenaire stable est représenté par la variable partenaires sous forme dichotomique; aucune ou plusieurs partenaires versus une régulière. Quarante-sept pourcent (47,1%) des sujets rapportent avoir une partenaire régulière au temps 1. Au temps 2, un peu plus de la moitié (51,7%) rapportent avoir une partenaire régulière.

Nombre de partenaires importantes (du temps 2 au temps 3)

Présenté sous forme continue, le nombre de partenaires importantes suit une distribution normale avec un minimum de 0 et un maximum de 16 pour une moyenne de 7,93 et un écart-type de 4,72.

L'école

Les variables sélectionnées pour représenter le lien social de l'individu avec l'école sont au nombre de sept alors que cinq ont été mesurées au temps 1, les deux autres au temps 3 (tableau 2.8).

Tableau 2.8 : Descriptif des mesures relatives au lien avec l'école

Variable	n	%	Min	Max	Méd	Moy	ET	Asym.	Apla
Retard scolaire - t1	243		---	---	---	---	---	---	---
Non	79	32,5%							
Oui	164	67,5%							
Réussite scolaire - t1	224		---	---	---	---	---	---	---
Réussite	156	69,6%							
Échec	68	30,4%							
Abandon scolaire - t1	247		---	---	---	---	---	---	---
Non	172	69,6%							
Oui	75	30,4%							
Attentes au niveau scolaire - t1	244		---	---	---	---	---	---	---
Abandon ou pas d'ambition	144	59,0%							
Finir secondaire ou mieux	100	41,0%							
Attitudes envers l'école - t1	225		0	3	3	2,84	0,45	-3,212	11,373
Âge au moment de l'abandon scolaire - t3	242		0	30	16	15,99	3,22	0,514	8,656
Nombre d'années de scolarité - t3	214		5	15	10	9,61	1,88	0,252	1,280

---: non applicable

Retard scolaire (temps 1)

La variable retard scolaire désigne la présence de retard dans le cheminement scolaire de l'individu. Il s'agit d'une variable dichotomique codée non/oui, où oui représente la présence de retard scolaire. Pas moins des deux tiers (66,4%) des jeunes de l'échantillon présentent un retard dans leur cheminement scolaire au temps 1.

Réussite scolaire (temps 1)

La variable réussite scolaire est une dichotomie codée réussite/échec où échec désigne un individu qui serait globalement sous les 60% en moyenne, soit en situation d'échec. Au temps 1, ils sont trente pourcent (30,4%) des sujets à se retrouver en situation d'échec.

Abandon scolaire (temps 1)

L'abandon scolaire est une variable dichotomique codée non/oui où oui désigne l'abandon du sujet. Trente pourcent (30,4%) des sujets ont abandonné l'école au temps 1.

Attentes au niveau scolaire (temps 1)

La variable attente au niveau scolaire est dichotomique et vise à spécifier les ambitions scolaires des individus. Celles-ci sont mesurées par des questions visant à savoir si les sujets prévoient abandonner l'école ou encore finir leur secondaire ou mieux. Au temps 1, quarante et un pourcent (41,0%) des sujets ambitionnent de finir leur secondaire ou mieux.

Attitudes envers l'école (temps 1)

Somme de l'attitude envers l'école, de l'impression d'avoir trop d'échecs et de la perte d'intérêt en l'avenir, trois variables dichotomiques 0/1, l'attitude envers l'école est une variable intervalle dont la variance théorique va de 0 à 3 et où 3 représente une attitude plus défavorable envers l'école. Au temps 1, l'attitude envers l'école suit une distribution asymétrique négative avec un minimum de 0 et un maximum de 3 pour une moyenne de 2,84 et un écart-type de 0,45 et une médiane de 3,00.

Âge au moment de l'abandon scolaire (mesuré au temps 3)

L'âge au moment de l'abandon scolaire est une variable continue de forme leptocurtique. Le minimum est de 0 et le maximum de 30 ans pour un âge moyen de 16,00 ans au moment de l'abandon avec un écart-type de 3,22 ans.

Nombre d'années de scolarité (mesuré au temps 3)

Le nombre d'années de scolarité a été créée à partir de la variable catégorielle ordinale année de l'abandon scolaire dont les valeurs possibles étaient

les suivantes : de la première à la cinquième année du primaire, sixième ou septième année, secondaire 1, secondaire 2, secondaire 3, secondaire 4, secondaire 5 et cégep ou université. Afin de rendre cette variable sous la forme intervalle, un certain nombre d'année de scolarité a été rattaché à ces différentes valeurs. Ainsi, un abandon entre la première et la cinquième année du primaire s'est vu attribué la valeur 5, un abandon en sixième ou septième année la valeur 7, un abandon en secondaire 1 la valeur 8, un abandon en secondaire 2 la valeur 9, un abandon en secondaire 3 la valeur 10, un abandon en secondaire 4 la valeur 11, un abandon en secondaire 5 la valeur 12 et un abandon au cégep ou à l'université la valeur 15 soit l'équivalent d'une formation technique. La distribution ainsi obtenue suit une distribution normale qui s'étend de 5 à 15 années de scolarité pour une moyenne de 9,61 années et un écart-type de 1,88 années. Il est à noter que les deux zones d'incertitudes générées par un tel recodage, soit celles incluant les individus ayant décroché à l'une ou l'autre des cinq premières années du primaire et au cégep ou à l'université ont un impact somme toute limité compte tenu qu'elles ne concernent que 14 des 214 répondants.

Le travail

Le lien social de l'individu s'exprime aussi au travers son intégration au marché du travail, celle-ci étant mesurée ici suivant huit variables, 7 étant répétées aux temps 1 et 2, dont deux qui le sont également au temps 3 (tableau 2.9).

Tableau 2.9 : Descriptif des mesures relatives au lien avec le travail

Variable	n	%
Occupation d'un emploi - t1	214	
Non	141	65,9%
Oui	73	34,1%
Durée des emplois - t1	213	
Plus d'un mois	62	29,1%
Moins d'un mois	151	70,9%

Tableau 2.9 (suite) : Descriptif des mesures relatives au lien avec le travail

Variable	n	%
Raisons des changements d'emploi - t1	155	
Volontaire	63	40,6%
Involontaire	92	59,4%
Retard au travail - t1	210	
Jamais	182	86,7%
Rarement ou souvent	28	13,3%
Absence au travail - t1	206	
Jamais	166	80,6%
Rarement ou souvent	40	19,4%
Entente avec le patron - t1	209	
Fluctuante ou neutre	69	33,0%
Positive	140	67,0%
Satisfaction au travail - t1	201	
Pas ou assez	110	54,7%
Beaucoup	91	45,3%
Occupation d'un emploi - t2	179	
Non	98	54,7%
Oui	81	45,3%
Durée des emplois - t2	179	
Plus d'un mois	62	34,6%
Moins d'un mois	117	65,4%
Raisons des changements d'emploi - t2	150	
Volontaire	54	36,0%
Involontaire	96	64,0%
Retard au travail - t2	178	
Jamais	135	75,8%
Rarement ou souvent	43	24,2%
Absences au travail - t2	178	
Jamais	158	88,8%
Rarement ou souvent	20	11,2%
Entente avec patron - t2	178	
Fluctuante ou neutre	51	28,7%
Positive	127	71,3%
Satisfaction au travail - t2	178	
Pas ou assez	70	39,3%
Beaucoup	108	60,7%
Occupation d'un emploi - t3	247	
Non	19	7,7%
Oui	228	92,3%
Durée des emplois - t3	246	
Plus d'un mois	166	67,5%
Moins d'un mois	80	32,5%
Nombre emplois depuis le temps 2 - t3	247	

Occupation d'un emploi (temps 1, 2 et 3)

Le fait d'avoir occupé un emploi durant la période étudiée est exprimé sous forme dichotomique non/oui où oui signale l'occupation d'au moins un emploi. Au temps 1, ils sont trente-quatre pourcent (34,1%) parmi les individus recensés à avoir occupé un emploi. Au temps 2 ce pourcentage se situe à quarante-cinq pourcent (45,3%) alors qu'il est de plus de quatre-vingt-dix pourcent (92,3%) au temps 3.

Durée des emplois (temps 1, 2 et 3)

La durée des emplois est présentée sous forme dichotomique selon que le sujet ait conservé un emploi plus d'un mois ou non. S'ils ne sont qu'environ le tiers à avoir occupé un emploi plus d'un mois aux temps 1 et 2, soit trente et trente-cinq pourcent (29,1% et 34,6%) respectivement, ils sont près de soixante-dix pourcent (67,5%) au temps 3 pour qui ce fut le cas.

Raison des changements d'emploi (temps 1 et 2)

La variable raison des changements d'emploi est une dichotomie codée volontaire/involontaire selon le déterminent le plus courant des changements d'emploi. Au temps 1, quarante et un pourcent (40,6%) des jeunes ont changé d'emploi involontairement. Au temps 2, c'est trente-six pourcent (36,0%) des sujets pour qui c'est également le cas.

Retard au travail (temps 1 et 2)

Variable dichotomique, retard au travail est codée non/oui selon qu'il arrive ou non au sujet de se présenter en retard à son travail. Au temps 1 ils sont pas moins de quatre-vingt-sept (86,7%) à ne jamais se présenter en retard au travail. Au temps 2, cette proportion chute à soixante-seize pourcent (75,8%).

Absence au travail (temps 1 et 2)

Absence au travail est une variable dichotomique codée non/oui selon qu'il arrive ou non au sujet de ne pas se présenter au travail sans motif valable. Au temps 1, un peu plus de quatre-vingt pourcent (80,6%) des sujets rapportent n'avoir jamais été absents au travail. Au temps 2, c'est près de quatre-vingt-dix pourcent (88,8%) qui rapportent ce même état de fait.

Entente avec le patron (temps 1 et 2)

L'entente avec le patron est évaluée sous forme dichotomique selon qu'elle soit positive ou encore fluctuante ou neutre. Un peu moins de soixante-dix pourcent (67,0%) des sujets rapportent une entente positive avec leur patron au temps 1 alors qu'ils sont un peu plus de soixante-dix pourcent (71,3%) à faire de même au temps 2.

Satisfaction au travail (temps 1 et 2)

La satisfaction au travail est traitée sous forme dichotomique selon que son niveau soit plutôt bas ou élevé. Au temps 1, la majorité (54,7%) des sujets ne sont pas ou peu satisfaits au travail. Au temps 2, la situation est renversée alors qu'un peu plus de soixante pourcent (60,7%) se disent satisfaits.

Nombre d'emplois (du temps 2 au temps 3)

Le nombre d'emplois est une variable continue normalement distribuée représentant le nombre d'emplois occupés par l'individu entre les temps 2 et 3. Le minimum est de 0 et le maximum de 120 pour un nombre moyen d'emploi de 31,63 et un écart-type de 31,29.

2.2.3.3 Influences antisociales

Les sources d'influences antisociales à être explorées sont au nombre de quatre, soit : la déviance des parents, la déviance de la fratrie, la déviance des pairs et les loisirs potentiellement criminogènes.

La déviance des parents

Deux variables permettent de rendre compte de la déviance des parents du sujet, toutes deux étant mesurées à la fois aux temps 1 et 2 (tableau 2.10).

Tableau 2.10 : Descriptif des mesures relatives à la déviance des parents

Variable	n	Min	Max	Méd	Moy	ET	Asym.	Apla
Déviance du père - t1	243	0	3	1	0,72	0,76	0,690	-
Déviance de la mère - t1	243	0	2	0	0,33	0,57	1,503	1,285
Déviance du père - t2	200	0	3	0	0,39	0,59	1,566	2,888
Déviance de la mère - t2	200	0	2	0	0,14	0,38	2,922	8,404

Déviance du père (temps 1 et 2)

Échelle combinant les variables criminalité du père, usage d'alcool du père et usage de drogue du père, toutes dichotomiques 0/1, la déviance du père a une variance théorique de 0 à 3 où 3 représente une déviance du père plus importante. Au temps 1, la déviance du père suit une distribution normale avec un minimum de 0 et un maximum de 3 pour une moyenne de 0,72 et un écart-type de 0,76. Au temps 2, la déviance du père suit une distribution asymétrique avec un minimum de 0 et un maximum de 3 pour une moyenne de 0,39 et un écart-type de 0,59.

Déviance de la mère (temps 1 et 2)

Semblablement à l'échelle de déviance du père, celle de la mère combine la criminalité, l'usage d'alcool et l'usage de drogue, toutes dichotomiques 0/1 mais cette fois-ci mesurées pour la mère. Ainsi, la déviance de la mère a une variance théorique de 0 à 3 où 3 représente une déviance plus importante. Elle suit, au temps 1, une distribution normale avec un minimum de 0 et un maximum de 2

pour une moyenne de 0,33 et un écart-type de 0,57. Au temps 2, la déviance de la mère suit une distribution asymétrique avec un minimum de 0,00 et un maximum de 2,00 pour une moyenne de 0,14 et un écart-type de 0,38.

La déviance de la fratrie

Deux variables ont été retenues pour représenter la déviance de la fratrie, l'une d'elles ayant été mesurée à la fois aux temps 1 et 2 (tableau 2.11).

Tableau 2.11 : Descriptif des mesures relatives à la déviance de la fratrie

Variable	n	%	Min	Max	Méd	Moy	ET	Asym.	Apla
Déviance générale de la fratrie - t1	247		0	4	1	1,36	1,24	0,520	0,800
Déviance générale de la fratrie - t2	247		0	4	1	1,26	1,26	0,662	0,710
Arrestation dans la fratrie - t3	183		---	---	---	---	---	---	---
Non	69	37,7%							
Oui	114	62,3%							

---: non applicable

Déviance de la fratrie (temps 1 et 2)

Comme pour le père et la mère, l'échelle de déviance de la fratrie intègre la délinquance, l'usage de drogues et l'usage d'alcool mais elle y ajoute aussi un quatrième marqueur très à propos pour l'évaluation de la déviance chez les jeunes; l'appartenance à un gang. Ces indicateurs étant tous dichotomiques 0/1, il en résulte une variable intervalle avec un minimum théorique de 0 et un maximum théorique de 4 où 4 représente une déviance plus importante de la fratrie. Au temps 1, elle suit une distribution normale avec un minimum de 0 et un maximum de 4 pour une moyenne de 1,36 et un écart-type de 1,24. Au temps 2, la distribution est sensiblement la même alors qu'elle est normale avec un minimum de 0 et un maximum de 4 pour une moyenne de 1,26 et un écart-type de 1,26.

Arrestations dans la fratrie (du temps 2 au temps 3)

Variable dichotomique, arrestation dans la fratrie est codée oui/non afin de marquer la présence ou l'absence d'arrestations dans la fratrie du sujet entre les temps 2 et 3. On note que près des deux tiers (62,3%) des sujets révèlent la présence d'une ou plusieurs arrestations parmi les membres de leur fratrie.

La déviance des pairs

Ici encore ce sont deux variables, mesurées à la fois aux temps 1 et au temps 2, qui permettent de rendre compte de la déviance des pairs du sujet (tableau 2.12).

Tableau 2.12 : Descriptif des mesures relatives à la déviance des pairs

Variable	n	%
Délinquance des pairs - t1	247	
Aucun délit	132	53,4%
Un ou plusieurs délits	115	46,6%
Appartenance à un gang - t1	244	
Non	190	77,9%
Oui	54	22,1%
Délinquance des pairs - t2	247	
Aucun délit	125	50,6%
Un ou plusieurs délits	122	49,4%
Appartenance à un gang - t2	202	
Non	186	92,1%
Oui	16	7,9%

Délinquance des pairs (temps 1 et 2)

Relevant la présence ou non de délits commis par les amis du sujet, la variable délinquance des pairs est exprimée sous forme dichotomique. Tant au temps 1 qu'au temps 2, c'est près de la moitié des sujets qui rapportent un ou plusieurs délits parmi leurs amis, soit respectivement quarante-sept pourcent (46,6%) au temps 1 et quarante-neuf pourcent (49,4%) au temps 2.

Appartenance à un gang (temps 1 et 2)

La variable appartenance à un gang désigne dichotomiquement les sujets régulièrement membres d'un gang ou non. Si au temps 1 ils sont vingt-deux pourcent (22,1%) à appartenir à un gang, au temps 2 ils ne sont plus que huit pourcent (7,9%) à faire de même.

Les loisirs festifs

Les loisirs festifs regroupent trois variables dont deux sont mesurées tant au temps 1 qu'au temps 2 (tableau 2.13).

Tableau 2.13 : Descriptif des mesures relatives aux loisirs festifs

Variable	n	%
Discussion et flânage - t1	221	
Non	94	42,5%
Oui	127	57,5%
Importance accordée aux sorties - t1	229	
Aucune ou plus ou moins	128	55,9%
Très importantes	101	44,1%
Discussion et flânage - t2	207	
Non	116	56,0%
Oui	91	44,0%
Importance accordée aux sorties - t2	191	
Aucune ou plus ou moins	81	42,4%
Très importantes	110	57,6%
Fréquentation de bar, taverne ou club - t2	207	
Non	101	48,8%
Oui	106	51,2%

Discussion et flânage (temps 1 et 2)

Discussion et flânage est une variable dichotomique codée non/oui où oui indique la présence de flânage et de discussion parmi les loisirs du sujet. Un peu moins de soixante pourcent (57,5%) des sujets recensés au temps 1 rapportent s'adonner à la discussion et au flânage. Au temps 2, ils sont quarante-quatre pourcent (44,0%) à rapporter une telle activité.

Importance accordée aux sorties (temps 1 et 2)

La variable importance accordée aux sorties scinde de façon dichotomique les sujets accordant beaucoup d'importance à leurs sorties et les autres. Au temps 1, ils sont quarante-quatre pourcent (44,1%) à accorder beaucoup d'importance à leurs sorties. Au temps 2, c'est le cas d'un peu moins de soixante pourcent (57,6%) des sujets.

Fréquentation de bar, taverne ou club (temps 2)

Variable dichotomique codée oui/non, fréquentation de bar, taverne ou club renseigne sur l'habitude d'un individu à fréquenter des débits de boisson. Au temps 2, un peu plus de la moitié (51,2%) des individus recensés fréquentent de tels lieux.

2.2.3.4 Contrainte

Les contrôles sociaux étudiés sont de quatre sources : la famille, l'école, le milieu et l'état.

Les parents

Deux variables permettent de mesurer la contrainte découlant des parents, toutes deux mesurées au temps 1 uniquement (tableau 2.14).

Tableau 2.14 : Descriptif des mesures relatives à la contrainte parentale

Variable	n	Min	Max	Méd	Moy	ET	Asym.	Apla
Supervision parentale - t1	244	0	6	3	2,94	1,88	0,134	0,991
Sanctions parentales - t1	196	0	6	2	1,89	1,30	0,341	0,109

Supervision parentale (temps 1)

La supervision parentale est une variable intervalle regroupant un certain nombre de contrôles exercés par les parents, ceux-ci étant tout relevés sous forme

dichotomique. Ainsi, elle représente la somme des variables connaissance des activités par le père, connaissance des activités par la mère, connaissance des amis par le père, connaissance des amis par la mère, contrôle des activités par le père et contrôle des activités par la. Ces variables étant toutes codées 0/1 il en résulte une échelle avec un minimum théorique de 0 et un maximum théorique de 6 où un niveau plus élevé représente une supervision plus importante. La supervision parentale au temps 1 suit une distribution normale avec un minimum de 0 et un maximum de 6 pour une moyenne de 2,94 et un écart-type de 1,88.

Sanctions parentales (temps 1)

Sanctions parentales représente la somme des variable punition par le père, punition par la mère, sévérité du père, sévérité de la mère, inconsistance du père et inconsistance de la mère toutes dichotomiques 0/1. L'échelle ainsi obtenue a un minimum théorique de 0 et un maximum théorique de 6 où 6 représente des sanctions parentales plus conséquentes, par opposition à 0 qui se veut plutôt laxiste. Au temps 1, les sanctions parentales suivent une distribution normale avec un minimum de 0 et un maximum de 6 pour une moyenne de 1,89 et un écart-type de 1,30.

L'école

Une seule variable a été retenue pour représenter la contrainte imposée par l'école, il s'agit des sanctions mesurées au temps 1 (tableau 2.15).

Tableau 2.15 : Descriptif de la mesure relative à la contrainte de l'école

Variable	n	Min	Max	Méd	Moy	ET	Asym.	Apla
Sanctions scolaires - t1	234	0	3	2	1,55	1,05	0,159	0,317

Sanctions scolaires (temps 1)

Combinant les variables suspension, convocation des parents et sanctions des professeurs, toutes dichotomiques 0/1, sanctions scolaires est une variable

intervalle dont le minimum théorique est de 0 et le maximum théorique de 3 où 3 représente davantage de sanctions de l'école. Les sanctions scolaires suivent une distribution avec un minimum de 0 et un maximum de 3 pour une moyenne de 1,55 et un écart-type de 1,05.

Le milieu

La contrainte imposée par le milieu est mesurée à partir de deux variables distinctes, toutes deux mesurées au temps 3 (tableau 2.16).

Tableau 2.16 : Descriptif des mesures relatives à la contrainte du milieu

Variable	n	%
Victimisation - t3	247	
Non	218	88,3%
Oui	29	11,7%
Blessure subie durant un délit ou une évasion -t3	247	
Non	235	95,1%
Oui	12	4,9%

Victimisation (mesurée au temps 3)

Variable dichotomique, victimisation indique si oui ou non l'individu a été victime de coups, de blessures et/ou de tentative de meurtre. Douze pourcent (11,7%) des individus recensés au temps 3 ont été la cible de tels actes.

Blessure subie durant un délit ou une évasion (mesurée au temps 3)

Blessure subie durant un délit ou une évasion est une variable dichotomique codée non/oui. Seuls cinq pourcent (4,9%) des sujets recensés au temps 3 rapportent l'occurrence de blessure subie durant un délit ou une évasion.

L'état

La contrainte imposée par l'état tourne ici essentiellement autour de la fréquence des arrestations, celle-ci étant mesurée aux temps 1 et 2 (tableau 2.17).

Tableau 2.17 : Descriptif des mesures relatives à la contrainte de l'État

Variable	n	Min	Max	Méd	Moy	ET	Asym.	Apla
Nombre d'arrestations au temps 1	247	0	47	0	2,25	5,14	4,643	29,229
Nombre d'arrestations au temps 2	209	0	43	1	3,44	6,87	3,061	10,208

Nombre d'arrestations (temps 1 et 2)

Le nombre d'arrestations représente la fréquence d'occurrence des arrestations d'un individu, reflétant en quelque sorte sa délinquance officielle. En plus de la fréquence à chacun des temps, les fréquences cumulées seront aussi prises en compte afin d'évaluer l'impact de la fréquence globale des arrestations. Au temps 1, le nombre d'arrestations suit une distribution asymétrique avec un minimum de 0 et un maximum de 47 pour une moyenne de 2,25 et un écart-type de 5,14. Au temps 2, le nombre d'arrestations suit également une distribution asymétrique avec un minimum de 0 et un maximum de 43 pour une moyenne de 3,44 et un écart-type de 6,87.

2.3 Analyses effectuées

Tout d'abord, afin de différencier la gravité des délits de leur fréquence et de leur variété (objectif 1), un certain nombre de régressions simples seront menées entre la fréquence, la variété et la gravité (gravité totale, gravité moyenne et gravité du délit le plus grave commis durant une période donnée). Au final, une mesure de gravité sera retenue, celle-ci devant être distincte des mesures de fréquence et de variété.

Afin de répondre au deuxième objectif, à savoir si la gravité à un temps prédit la gravité aux temps suivants de même que la tendance de la relation observée s'il y a lieu, trois régressions seront effectuées. Chaque fois, la mesure de gravité utilisée sera celle retenue suivant l'objectif 1 pour désigner la gravité des comportements déviants. Si la première mettra en relation les indices de gravité du temps 1 et 2 (soit aux âges moyens respectifs de 15 et 17 ans) et que la seconde

évaluera le lien entre la mesure du temps 2 et 3 (âges moyens respectifs de 17 et 32 ans), la troisième vérifiera l'impact combiné des temps 1 et 2 sur la gravité du temps 3.

Pour ce qui est du troisième objectif, il vise l'étude de pas moins de soixante-dix variables réparties en quatorze sous-groupes eux-mêmes inclus à l'intérieur de quatre groupes principaux. Les analyses seront donc effectuées en traitant les variables dans l'ordre, suivant leurs sous-groupes respectifs, puis leurs groupes et finalement en les considérant simultanément; l'analyse se déroulant en 4 phases.

Ainsi, des analyses bivariées (tests de T ou régression simple) seront menées entre chacune des variables à l'étude et la mesure retenue pour désigner la gravité des comportements déviants, telle que mesurée au temps 3 (phase 1).

Pour chacune des quatorze sous-catégorie de contrôles sociaux où au moins une variable apparaîtra en relation significative ($p \leq 0,05$) avec la gravité dans les analyses bivariées, une analyse de régression (simple ou multiple selon le cas) sera effectuée (phase 2).

Aussi, une régression multiple sera menée pour chacune des quatre catégories de contrôles sociaux à l'intérieur desquelles plus d'une régression multiple aura été menée en phase 2, en ne reprenant que les variables qui figurent à l'intérieur des modèles générés par ces régressions (phase 3).

Au final (phase 4), une dernière régression multiple sera produite, celle-ci englobant la totalité des variables incluses dans les modèles de régressions générés en phase 3. Notons ici que pour chaque régression à être effectuées, trois régressions seront préalablement faites. La première est une régression pas à pas effectuée manuellement en entrant successivement les variables dans le modèle de la plus fortement liée à la moins fortement liée selon les analyses bivariées. L'idée est de n'inclure la variable que si elle est significative et qu'elle ajoute une force prédictive au modèle. Si tel n'est pas le cas, la variable est retirée et on passe à la suivante, en revenant toujours à la variable la plus significativement liée en bivarié.

L'opération est ainsi répétée jusqu'à ce que les paramètres d'aucune nouvelle variable ne soient significatifs. La seconde régression est aussi effectuée manuellement pas à pas mais à rebours. C'est donc dire qu'initialement, l'ensemble des variables du sous-groupe sont entrées simultanément et que certaines sont ensuite retirées, en commençant par la moins significative jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de variables non significatives dans le modèle. La troisième régression est effectuée de manière automatique à partir du mode « stepwise » de SPSS qui combine les modes pas à pas et pas à pas à rebours. De là, afin de rehausser la représentativité du modèle (en augmentant le N valide), on retire une à une les variables non incluses en commençant par la moins significativement liée jusqu'à ce que l'on ne conserve que les variables incluses au modèle. Suite à ces trois régressions, un modèle est sélectionné suivant les critères de parcimonie, de pourcentage de variance expliquée et de représentativité (N conséquent).

Finalement, afin de vérifier si les contrôles sociaux prédisant la gravité des délits sont aussi à même de prédire la fréquence et la variété, deux nouvelles régressions seront produites. Il s'agira en quelque sorte d'un retour sur l'objectif 1 alors que pour pousser plus avant la différenciation entre gravité, fréquence et variété, on reprendra le modèle final (qui inclut les contrôles sociaux de tous ordres) et on effectuera deux régressions multiples en imposant ce modèle (méthode « enter ») mais en intervertissant la variable dépendante gravité des délits à l'âge adulte par la variable fréquence des délits à l'âge adulte d'abord puis par la variable variété des délits à l'âge adulte.

Chapitre 3 : Démarche analytique

3.1 Distinction de la gravité d'avec fréquence et variété

À prime abord, il importe de voir dans quelle mesure les divers indices de l'activité criminelle dont nous disposons se distinguent les uns des autres chez les individus rencontrés. Pour ce faire, fréquence, variété et gravité (totale, moyenne et celle du délit le plus grave commis durant une période donnée) sont mises en relation les unes avec les autres et ce à chacun des temps de l'étude, en portant une attention particulière aux relations entre les deux premières et la gravité.

Aux fins des présentes analyses, afin de voir si les diverses mesures de la criminalité dont nous disposons mesurent chacune, véritablement, un aspect distinct de la criminalité, nous recourons aux statistiques disponibles chez les individus actifs uniquement. Ce choix méthodologique s'explique dans la mesure où il apparaît trivial d'inclure dans les analyses les individus recensés mais non-actifs qui de ce fait obtiennent la valeur zéro (0) pour chacun des indices, ce zéro (0) a la même signification partout peu importe la mesure. Cette corrélation parfaite des indices de mesure de la criminalité entre eux chez les individus non-criminellement actifs n'est en rien ce que l'on cherche à vérifier ici et, de là, il importe que l'on s'attarde sur les individus chez qui une certaine criminalité a pu être observée. Or, comme les analyses subséquentes seront menées sur la totalité des individus recensés au temps 3 (incluant les sujets inactifs), les analyses de la présente section seront aussi menées sur cet échantillon quoique à titre indicatif uniquement.

3.1.1 *Gravité totale*

Il apparaît que la gravité totale, qui se veut une mesure de la fréquence pondérée pour la gravité, ne se distingue pas significativement de la fréquence (tableau 3.1). Peu importe le temps de la mesure, ces deux indices présentent une corrélation significative ($\text{sig} = 0,000$) quasi parfaite (temps 1 : $r = 0,899$; temps 2 : $r = 0,928$; temps 3 : $r = 0,876$). Par le fait même il est impossible de conclure que fréquence et gravité totale mesurent deux aspects distincts de la criminalité.

Tableau 3.1 : Corrélations entre les diverses mesures de gravité et les mesures de fréquence et variété des délits (n = 470)

		Individus actifs		Individus recensés	
		Fréquence ¹	Variété ¹	Fréquence ¹	Variété ¹
Gravité totale	Temps 1	0,899 ^{***}	0,401 ^{***}	0,894 ^{***}	0,455 ^{***}
	Temps 2	0,928 ^{***}	0,300 ^{**}	0,967 ^{***}	0,376 ^{**}
	Temps 3	0,876 ^{***}	0,489 ^{***}	0,884 ^{***}	0,541 ^{***}
Gravité moyenne	Temps 1	0,014	0,094	0,063	0,373 ^{**}
	Temps 2	0,057	0,073	0,293 ^{***}	0,676 ^{**}
	Temps 3	-0,078	0,027	0,132 [*]	0,426 ^{**}
Gravité maximum	Temps 1	0,197 ^{**}	0,542 ^{**}	0,236 ^{**}	0,680 ^{**}
	Temps 2	0,255 ^{**}	0,495 ^{**}	0,362 ^{**}	0,820 ^{**}
	Temps 3	0,135	0,348 ^{**}	0,277 ^{**}	0,615 ^{**}

1 : les temps considérés pour les mesures de fréquence et de variété correspondent à ceux des variables de gravité avec lesquelles elles sont mises en relation

* p < 0,05 ** p < 0,01 *** p < 0,001

Par ailleurs, quoique l'on note une relation significative (sig = 0,000) entre la variété et la gravité totale des délits à chacun des trois temps (tableau 1.1), à la lumière de la force des relations observées (temps 1 : r = 0,401 ; temps 2 : r = 0,300 ; temps 3 : r = 0,489), il est impossible de conclure que variété et gravité totale sont deux mesures d'un même aspects de la criminalité.

3.1.2 Gravité moyenne

De son côté la gravité moyenne n'apparaît pas liée à la fréquence que ce soit au temps 1 (r = 0,014), au temps 2 (r = 0,057) ou au temps 3 (r = -0,078). Il n'y a aucune relation significative entre fréquence et gravité moyenne des délits (tableau 1.1). Il appert de là que ces deux indices mesurent deux aspects distincts de la criminalité.

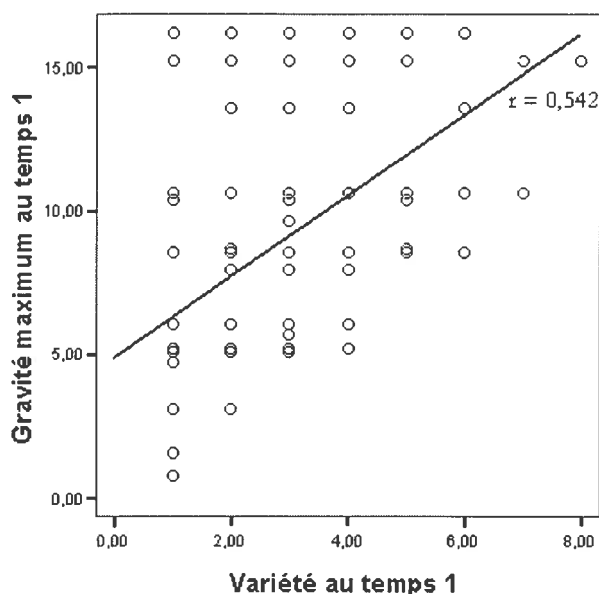
De la même manière qu'entre la gravité moyenne et la fréquence, il n'y a pas de relation significative entre la variété et la gravité moyenne (tableau 1.1). En aucun cas on est en présence de relation significative entre la variété et la gravité moyenne des délits (temps 1 : r = 0,094 ; temps 2 : r = 0,073 ; temps 3 : r = 0,027). On est donc en mesure d'affirmer qu'il s'agit là d'indices mesurant deux aspects distincts de la criminalité.

3.1.3 Gravité maximum

Une certaine relation existe entre la fréquence et la gravité du délit le plus grave commis (tableau 1.1). Or, cette relation n'est pas bien franche. Plus précisément, on observe des corrélations plutôt moyennes entre la fréquence et la gravité aux temps 1 et 2 (sig = 0,000 ; $r = 0,197$ et $r = 0,255$), alors qu'il n'y a pas de relation significative au temps 3 (sig = 0,095 ; $r = 0,135$). Si relation il y a, on en est pas moins en présence d'indices qui mesurent deux aspects distincts, l'un pouvant tout au mieux permettre d'estimer l'autre dans une mesure de 6% ($R^2 = 0,06$ au temps 2).

Tel qu'entrevu à la figure 3.1, la variété et la gravité maximum semblent liées l'une à l'autre.

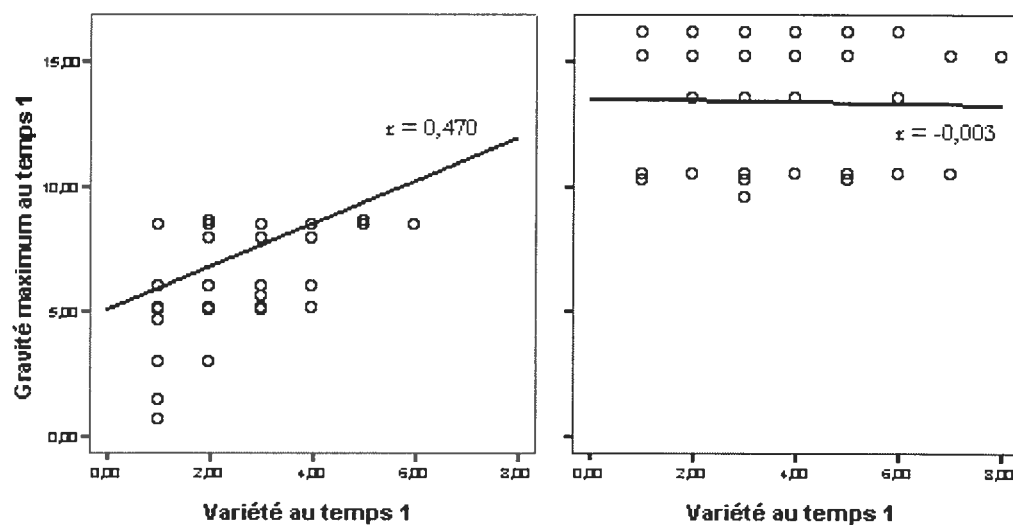
Figure 3.1 : Relation entre la variété et la gravité maximum des délits ($n = 417$)



De fait, on peut voir au tableau 3.1 que ces mesures sont significativement (sig = 0,000) liées l'une à l'autre à chacun des trois temps (temps 1 : $r = 0,542$; temps 2 : $r = 0,495$; temps 3 : $r = 0,348$). Or, la forme triangulaire déployée par le nuage de points donne à penser que nous sommes en présence d'une relation

bimodale. Il apparaît que cette relation n'est vraie que lorsque l'on considère les individus pour qui le délit le plus grave est d'une gravité somme toute limitée. En s'attardant uniquement aux individus dont la gravité de l'infraction la plus grave commise est de 8,66 ou plus, ce qui représente une attaque armée sur la personne, un vol grave ou un vol sur la personne, il appert qu'il n'y a plus de relation significative entre ces deux indices (figure 3.2).

Figure 3.2 : Relation entre la variété et la gravité maximum des délits; selon que la gravité maximum soit supérieure ou inférieure à 8,66 (n = 417)



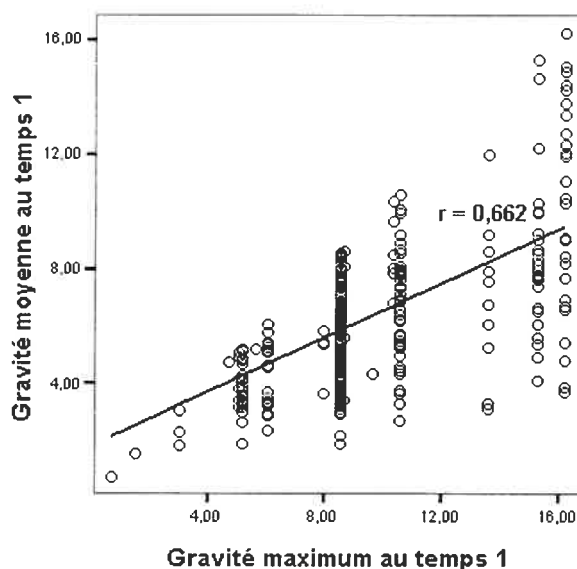
Il en ressort que si plus la gravité du délit le plus grave est faible plus la variété est faible, avec une gravité maximum élevée il n'y a pas d'indice clair. On peut donc dire qu'il s'agit là de marqueurs visant deux aspects distincts de la criminalité.

3.1.4 En somme

Il ressort des précédentes analyses que deux des mesures de gravité évaluées tendent à se distinguer des mesures plus classiques de la criminalité que sont fréquence et variété, soit la gravité moyenne des délits commis et la gravité

du délit le plus grave commis. Or, si les indices de gravité moyenne et maximum se distinguent de la fréquence et de la variété, il importe de voir s'ils se distinguent entre eux. Un coup d'œil rapide à la figure 3.3 nous permet d'observer une relation qui se développe en deux temps, soit de manière comparable à celle précédemment observée entre la variété et la gravité moyenne.

Figure 3.3 : Relation entre la gravité moyenne et la gravité maximum des délits (n = 417)



Alors que les deux indices sont significativement ($\text{sig} = 0,000$) liés à un temps comme à l'autre de manière non négligeable (temps 1 : $r = 0,662$; temps 2 : $r = 0,791$; temps 3 : $r = 0,891$), si l'on s'attarde aux individus dont la gravité de l'infraction la plus grave commise est de 8,66 ou plus, on remarque que la relation, si elle demeure significative ne s'en trouve pas moins nettement amoindrie mais au temps 1 uniquement (temps 1 : $r = 0,387$; temps 2 : $r = 0,782$; temps 3 : $r = 0,845$). Ainsi, il appert que ces deux indices, quoi que non parfaitement corrélés, ne se distinguent pas suffisamment l'un de l'autre pour que l'on considère qu'ils visent deux aspects fermement distincts de la criminalité. Dès lors, un choix s'impose quant aux analyses futures à être conduites.

Parce que plus fortement distincte tant de la fréquence que de la variété, la gravité moyenne mérite davantage que la gravité maximum que l'on s'y attarde. De même, alors qu'elle s'avère un indice plus précis et plus représentatif de la tendance générale de la criminalité des individus, elle s'impose encore davantage comme la mesure à retenir comme étant la meilleure représentante de la gravité des infractions criminelles.

C'est donc sur la gravité moyenne que porteront les analyses ultérieures.

3.2 Séquence de la gravité

Afin de voir si la gravité de la délinquance à un temps prédit la gravité de la délinquance aux temps suivants il importe de mettre en relation tout d'abord la gravité d'un temps sur le temps suivant immédiat puis sur le temps plus distal s'il y a lieu. Pour ce faire, trois régressions sont nécessaires : la première vise à mesurer la force de prédiction de la gravité moyenne des délits au temps 1 exclusivement sur la gravité moyenne des délits au temps 2, la seconde vise à mesurer la force de prédiction de la gravité moyenne des délits au temps 2 exclusivement sur la gravité moyenne des délits au temps 3 et la troisième vise à mesurer la force de prédiction de la gravité moyenne des délits aux temps 1 et 2 exclusivement sur la gravité moyenne des délits au temps 3. Or, puisque nous ne pouvons supposer que la relation observée est linéaire, pour chaque indice de gravité une variable représentant le carré de cet indice sera ajoutée à la régression. Ce faisant, il sera possible d'évaluer non seulement s'il y a ou non présence d'une relation entre la gravité à un temps et la gravité aux temps suivants mais aussi si la relation est strictement linéaire (escalade ou régression) ou si, au contraire, passé un certain seuil, il y a un effet de plafonnement de l'impact de la gravité passée.

3.2.1 Impact de la gravité au temps 1 sur la gravité au temps 2

Isolément, la gravité moyenne des délits au temps 1 explique 3,2% de la variation de la gravité moyenne des délits au temps 2 ($p = 0,000$).

Tableau 3.2 : Analyse de régression; impact de la gravité moyenne au temps 1 sur la gravité moyenne au temps 2

	B	Écart type (B)	β	p
Gravité moyenne au temps 1	0,258	0,071	0,179	0,000
N		396		
R ²		0,032		
Sig.		0,000		

Méthode "stepwise"

La gravité moyenne des délits au temps 2 augmente d'un quart d'unité ($B = 0,258$) pour chaque augmentation d'une unité de la gravité moyenne des délits au temps 1 ($p = 0,000$). Ainsi, la gravité moyenne des délits au temps 2 tend à augmenter avec la gravité moyenne des délits au temps 1 ($\beta = 0,179$), la relation étant linéaire. Il y a régression de la gravité moyenne alors que celle-ci apparaît sensiblement moins importante au temps 2 qu'au temps 1.

3.2.2 Impact de la gravité au temps 2 sur la gravité au temps 3

Isolément, la gravité moyenne des délits au temps 2 explique 5,7% de la variation de la gravité moyenne des délits au temps 3 ($p = 0,000$).

Tableau 3.3 : Analyse de régression; impact de la gravité moyenne au temps 2 sur la gravité moyenne au temps 3

	B	Écart type (B)	β	p
Gravité moyenne au temps 2	0,263	0,068	0,239	0,000
N		247		
R ²		0,057		
Sig.		0,000		

Méthode "stepwise"

La gravité moyenne des délits au temps 3 augmente d'un quart d'unité ($B = 0,263$) pour chaque augmentation d'une unité de la gravité moyenne des délits au temps 2 ($p = 0,000$). Ainsi, la gravité moyenne des délits au temps 3 tend à augmenter avec la gravité moyenne des délits au temps 2 ($\beta = 0,179$), la relation étant linéaire quoique ici encore il y a régression de la gravité moyenne alors que celle-ci apparaît sensiblement moins importante au temps 3 qu'au temps 2.

3.2.3 Impact de la gravité aux temps 1 et 2 sur la gravité au temps 3

Alors que la gravité moyenne des délits au temps 1 n'ajoute pas à l'explication de la gravité moyenne des délits au temps 3 déjà fournie par la gravité moyenne des délits au temps 2, le modèle de régression obtenu est en tout point semblable au modèle précédent (voir tableau 3.3 ci haut).

3.3 Prédiction de la gravité

Suivant la méthodologie préalablement énoncée, l'impact des contrôles sociaux au sens large sur la gravité des comportements criminels à l'âge adulte sera exploré suivant leurs sous-groupes respectifs, puis leurs groupes et finalement en les considérant simultanément. Rappelons que considérant les résultats obtenus à la section 3.1, c'est sur la gravité moyenne que portent les analyses suivantes; ainsi, par gravité, nous entendrons gravité moyenne à l'âge adulte.

3.3.1 Statut social

Qu'elle se rapporte au statut socioéconomique ou au contexte familial, aucune variable relative au statut social n'apparaît significativement liée à la gravité à l'âge adulte (temps 3).

3.3.1.1 Statut socioéconomique

Tel que présenté au tableau 3.4, alors que les sujets provenant, au temps 1, de famille prestataire d'aide sociale ont une gravité moyenne de 4,76 contre 4,51 pour les non prestataires et que ceux dont aucun des deux parents travaillent ont une gravité moyenne de 4,49 contre 4,28 pour les autres, aucune de ces différences n'est significative ($p = 0,857$ et $p = 0,746$ respectivement).

Tableau 3.4 : Analyse bivariée; statut socioéconomique et gravité moyenne (n=247)

		Gravité moyenne – t3		
		moy	p	t
Prestation d'aide - t1	Non	4,16	0,857	-0,181
	Oui	4,28		
Dépendance économique -t1	Au moins un des parents travaille	4,28	0,746	-0,325
	Aucun des parents ne travaille	4,49		

3.3.1.2 Contexte familial

Comme on peut le voir au tableau 3.5, les sujets dont l'un, l'autre ou les deux parents sont décédés au temps 1 ne présentent pas une criminalité plus grave que les autres ($p = 0,549$). Il en va de même pour ceux vivants dans une famille monoparentale à l'adolescence (temps 1; $p = 0,898$) ou à la fin de l'adolescence (temps 2; $p = 0,604$).

Tableau 3.5 : Analyse bivariée; contexte familial et gravité moyenne (n=247)

		Gravité moyenne – t3		
		moy	p	t
Parent décédé - t1	Aucun	4,33	0,898	0,128
	Un ou les deux	4,26		
Monoparentalité - t1	Non	4,66	0,119	1,563
	Oui	3,72		
Monoparentalité - t2	Non	4,63	0,604	0,520
	Oui	4,26		

3.3.1.3 En somme

Aucune parmi les variables étudiées relatives au statut socioéconomique ou au contexte familial, n'est liée de manière significative à la gravité des délits à l'âge adulte; elles se voient donc rejetées d'un éventuel modèle de prédiction de la gravité.

3.3.2 *Lien social*

Certains marqueurs du lien social, qu'ils se rapportent à la famille, aux pairs, à l'école ou au travail, sont en relation significative avec la gravité moyenne des délits à l'âge adulte.

3.3.2.1 Famille

En ce qui a trait au lien unissant l'individu à sa famille (tableau 3.6), deux variables apparaissent significativement liées à la gravité. Il y a tout d'abord la cohésion familiale au temps 1 qui influe significativement ($p = 0,019$) à la baisse ($r = -0,155$) sur la gravité des délits. C'est donc dire que plus la cohésion familiale est élevée, moins la gravité le sera. Aussi, l'investissement du sujet au sein de sa famille au temps 2 influe significativement ($p = 0,004$), mais cette fois-ci positivement ($r = 0,216$) sur la gravité des délits commis à l'âge adulte. Plus un individu investi au sein de sa famille relativement au temps qu'il passe à la maison et aux activités qu'il y fait, plus il aura tendance à commettre des délits de gravité plus importante. Par opposition, ni la cohésion familiale au temps 2 ni l'investissement du sujet au temps 1 n'apparaît lié de manière significative ($p = 0,356$ et $p = 0,717$ respectivement) à la gravité. Pareillement, l'attachement des parents au temps 1 comme au temps 2 n'apparaît pas significatif ($p = 0,485$ et $p = 0,705$), tout comme l'investissement des parents ($p = 0,703$) et le support parental ($p = 0,166$).

Tableau 3.6 : Analyse bivariée; lien familial et gravité moyenne (n=247)

	Gravité moyenne - t3	
	p	r
Attachement des parents - t1	0,485	-0,047
Cohésion familiale - t1	0,019	-0,155
Investissement familial du sujet - t1	0,717	0,024
Investissement des parents - t1	0,703	0,026
Support parental - t1	0,166	-0,093
Attachement des parents - t2	0,705	0,030
Cohésion familiale - t2	0,356	-0,670
Investissement familial du sujet - t2	0,004	0,216

Afin de mesurer la force de prédiction des variables relatives au lien familial exclusivement sur la gravité des délits à l'âge adulte, un premier modèle de régression est mis à l'épreuve. Des six variables incluses à l'intérieur de ce groupe de variables (attachement des parents - t1, cohésion familiale - t1, investissement familial du sujet - t1, investissement des parents - t1, support parental - t1, attachement des parents - t2, cohésion familiale - t2 et investissement familial du sujet - t2), seules la cohésion familiale au temps 1 et l'investissement familial du sujet au temps 2 figurent au sein du modèle (tableau 3.7).

Tableau 3.7 : Analyse de régression; impact du lien familial sur la gravité moyenne

	B	Écart type (B)	β	p
Cohésion familiale - t1	-1,026	0,438	-0,179	0,020
Investissement familial du sujet - t2	0,935	0,491	0,145	0,048
N		170		
R ²		0,063		
Sig.		0,004		

Méthode "pas-à-pas"

Les deux variables prises ensemble prédisent 6,3% de la variation de la gravité moyenne des délits à l'âge adulte ($p = 0,004$). Toutes choses étant égales par ailleurs, la gravité moyenne des délits diminue d'une unité ($B = -1,026$) pour chaque augmentation d'une unité de la cohésion familiale au temps 1 ($p = 0,020$).

De la même manière, la gravité moyenne des délits augmente d'une unité ($B = 0,935$) pour chaque augmentation d'une unité de l'investissement familial du sujet au temps 2 ($p = 0,048$). Ainsi, la gravité moyenne des délits tend à augmenter, par ordre d'importance, avec une diminution de la cohésion familiale au temps 1 ($\beta = -0,179$) et avec une augmentation de l'investissement familial du sujet au temps 2 ($\beta = 0,145$).

3.3.2.2 Pairs

Au niveau des pairs (tableau 3.8), le temps passé avec les amis à la fin de l'adolescence et le nombre de partenaires importantes qu'à eu l'individu au cours de sa vie d'adulte sont liées à la gravité de manière significative ($p = 0,032$ et $p = 0,006$ respectivement). Les sujets qui fréquentent leurs amis tous les jours au temps 2 ont une criminalité adulte significativement plus grave (5,09 contre 3,70). Aussi, plus le nombre de partenaires importantes est élevé, moins la criminalité est grave ($r = 0,174$). Outre celles-ci aucune des autres variables à l'étude, relatives au lien avec les pairs, n'est liée significativement à la gravité des délits à l'âge adulte, que ce soit le nombre d'amis au temps 1 ($p = 0,946$) ou au temps 2 ($p = 0,453$), l'importance accordée aux amis au temps 1 ($p = 0,595$), le temps passé avec les amis au temps 1 ($p = 0,246$) ou encore le fait d'avoir une partenaire régulière au temps 1 ($p = 0,465$) ou au temps 2 ($p = 0,526$).

Tableau 3.8 : Analyse bivariée; lien avec les pairs et gravité moyenne (n=247)

		Gravité moyenne – t3		
		moy	p	t ou r
Nombre d'amis - t1	0, 1 ou 2	4,28	0,946	0,068 ^a
	3 ou plus	4,23		
Importance des amis - t1	Aucune ou moyenne	4,08	0,595	-0,532 ^a
	Grande importance	4,41		
Temps avec amis - t1	De temps à autres	3,64	0,246	-1,163 ^a
	Tous les jours	4,42		
Partenaires - t1	Aucune ou plusieurs	4,52	0,465	0,731 ^a
	Une régulière	4,09		
Nombre d'amis - t2	0, 1 ou 2	4,20	0,453	-0,751 ^a
	3 ou plus	4,69		
Temps avec amis - t2	De temps à autres	3,70	0,032	-2,155 ^a
	Tous les jours	5,09		
Partenaires - t2	Aucune ou plusieurs	4,16	0,526	-0,635 ^a
	Une régulière	4,56		
Nombre de partenaires importantes - t3		-----	0,006	-0,174 ^b

----- : non applicable a: coefficient t b: coefficient r

Afin de mesurer la force de prédiction des variables relatives au lien avec les pairs exclusivement sur la gravité des délits à l'âge adulte, un second modèle de régression est mis à l'épreuve. Huit variables figurent au sein de ce sous-groupe (nombre d'amis - t1, importance des amis - t1, temps avec amis - t1, partenaires - t1, nombre d'amis - t2, temps avec amis - t2, partenaires - t2 et nombre de partenaires importantes - t3) parmi lesquelles deux seulement (temps avec amis - t2 et nombre de partenaires importantes - t3) figurent au sein du modèle prédictif de la gravité (tableau 3.9).

Tableau 3.9 : Analyse de régression; impact du lien avec les pairs sur la gravité moyenne

	B	Écart type (B)	β	p
Temps avec amis - t2	1,346	0,635	0,146	0,035
Nombre de partenaires importantes - t3	-0,184	0,067	-0,190	0,007
N	201			
R ²	0,059			
Sig.	0,003			

Méthode "pas-à-pas"

Prises ensemble, ces deux variables expliquent 5,9% de la variation de la gravité moyenne des délits à l'âge adulte ($p = 0,003$). Toutes choses étant égales par ailleurs, la gravité moyenne des délits augmente d'une unité et un tiers ($B = 1,346$) si les sujets côtoient leurs amis tous les jours au temps 2 ($p = 0,035$). De la même manière, la gravité moyenne des délits diminue d'un cinquième d'unité ($B = -0,184$) pour chaque partenaire importante supplémentaire qu'à fréquenté le sujet du temps 2 au temps 3 ($p = 0,007$). Ainsi, la gravité moyenne des délits tend à augmenter, par ordre d'importance, avec une diminution du nombre de partenaires importantes du temps 2 au temps 3 ($\beta = -0,190$) et avec une augmentation du temps passé avec les amis au temps 2 ($\beta = 0,146$).

3.3.2.3 École

Concernant le lien rattachant l'individu à l'école (tableau 3.10), seul le nombre d'années de scolarité apparaît significativement ($p = 0,005$) relié avec la gravité moyenne des délits à l'âge adulte (temps 3). De fait, plus le nombre d'années de scolarité est élevé, moins grave est la criminalité ($r = -0,193$). Des autres variables relatives au lien avec l'école, qu'il s'agisse du retard scolaire ($p = 0,240$), de la réussite scolaire ($p = 0,504$), de l'abandon scolaire ($p = 0,776$), des attentes au niveau scolaire ($p = 0,583$) ou des attitudes envers l'école ($p = 0,794$), toutes mesurées au temps 1, ou encore de l'âge au moment de l'abandon scolaire

($p = 0,924$) relevée au temps 3, aucune n'apparaît significativement liée à la gravité moyenne des délits.

Tableau 3.10 : Analyse bivariée; lien avec l'école et gravité moyenne (n=247)

		Gravité moyenne – t3		
		moy	p	t ou r
Retard scolaire - t1	Non	3,74	0,240	-1,177 ^a
	Oui	4,49		
Réussite scolaire - t1	Réussite	4,16	0,504	-0,670 ^a
	Échec	4,62		
Abandon scolaire - t1	Non	4,34	0,776	0,285 ^a
	Oui	4,16		
Attentes au niveau scolaire - t1	Abandon ou pas d'ambition	4,44	0,583	0,550 ^a
	Finir secondaire ou mieux	4,11		
Attitudes envers l'école - t1		-----	0,794	-0,018 ^b
Âge au moment de l'abandon scolaire - t3		-----	0,924	0,006 ^b
Nombre d'années de scolarité - t3		-----	0,005	-0,193 ^b

-----: non applicable a: coefficient t b: coefficient r

Afin de mesurer la force de prédiction des variables relatives au lien avec l'école exclusivement sur la gravité des délits à l'âge adulte, un troisième modèle de régression est mis à l'épreuve. Seul le nombre d'années de scolarité au temps 3 figure au sein du modèle prédictif de la gravité (tableau 3.11), les autres mesures incluses à l'intérieur de ce sous-groupe (retard scolaire - t1, réussite scolaire - t1, abandon scolaire - t1, attentes au niveau scolaire - t1, attitudes envers l'école - t1 et âge au moment de l'abandon scolaire - t3) ayant toutes été rejetées.

Tableau 3.11 : Analyse de régression; impact du lien avec l'école sur la gravité moyenne

	B	Écart type (B)	β	p
Nombre d'années de scolarité - t3	-0,469	0,164	-0,193	0,005
N		214		
R ²		0,037		
Sig.		0,005		

Méthode "pas-à-pas"

Isolément, le nombre d'années de scolarité explique 3,7% de la variation de la gravité moyenne des délits à l'âge adulte ($p = 0,005$). Toutes choses étant égales par ailleurs, la gravité moyenne des délits diminue d'une demie unité ($B = -0,469$) pour chaque année de scolarité supplémentaire ($p = 0,005$). Ainsi, la gravité moyenne des délits tend à augmenter avec une diminution du nombre d'années de scolarité ($\beta = -0,193$).

3.3.2.4 Travail

En ce qui a trait au lien de l'individu avec le monde du travail (tableau 3.12), pas moins de six mesures apparaissent significativement liées à la gravité. Alors que les sujets ayant occupé un emploi au temps 1 ont un indice de gravité de 5,17 contre 3,72 pour ceux qui n'en ont pas occupé, cette différence est significative ($p = 0,31$). De même, au temps 2, ceux qui ont volontairement quitté leur(s) emploi(s) ont une criminalité significativement ($p = 0,039$) plus grave que ceux qui l'ont ou les ont quitté(s) involontairement (5,22 contre 3,56), ceux qui sont de rarement à souvent en retard au travail ont une criminalité significativement ($p = 0,003$) plus grave que ceux qui ne sont jamais en retard (6,31 contre 3,90) et ceux qui sont de rarement à souvent absents du travail ont une criminalité significativement ($p = 0,008$) plus grave que ceux qui ne sont jamais absents (7,07 contre 4,15). Finalement, ceux qui ont occupé un emploi au temps 3 ont une criminalité significativement ($p = 0,003$) moins grave que ceux qui n'en ont pas occupé (4,04 contre 7,30) et ceux qui ont eu un ou des emplois relativement stables (plus d'un mois) ont une criminalité significativement ($p = 0,033$) moins grave que ceux qui le ou les ont conservés moins d'un mois (3,87 contre 5,21). Par ailleurs, ni la durée des emplois ($p = 0,495$), la raison des changements d'emploi ($p = 0,556$), les retards au travail ($p = 0,781$), les absences au travail ($p = 0,730$), l'entente avec le patron ($p = 0,679$) et la satisfaction au travail ($p = 0,835$) mesurés au temps 1, ni l'occupation d'un emploi ($p = 0,832$), la durée des emplois ($p = 0,401$), l'entente avec le patron ($p = 0,069$) et la

satisfaction au travail ($p = 0,402$) mesurés au temps 2 ou encore le nombre d'emplois occupés à l'âge adulte ($p = 0,137$) n'apparaissent significativement liés à la gravité des délits à l'âge adulte. En somme, seuls l'entente avec le patron, la satisfaction au travail et le nombre d'emplois occupés à l'âge adulte ne sont en aucun temps liés à la gravité.

Tableau 3.12 : Analyse bivariée; lien avec le travail et gravité moyenne (n=247)

		Gravité moyenne - t4		
		moy	p	t ou r
Occupation d'un emploi - t1	Non	3,72	0,043	-2,045 ^a
	Oui	5,17		
Durée des emplois - t1	Plus d'un mois	3,89	0,495	-0,684 ^a
	Moins d'un mois	4,37		
Raisons des changements d'emploi - t1	Volontaire	4,22	0,556	-0,590 ^a
	Involontaire	4,69		
Retards au travail - t1	Jamais	4,25	0,781	-0,278 ^a
	Rarement ou souvent	4,51		
Absence au travail - t1	Jamais	4,32	0,730	0,346 ^a
	Rarement ou souvent	4,04		
Entente avec le patron - t1	Fluctuante ou neutre	4,11	0,679	-0,414 ^a
	Positive	4,40		
Satisfaction au travail - t1	Pas ou assez	4,33	0,835	0,260 ^a
	Beaucoup	4,19		
Occupation d'un emploi - t2	Non	4,39	0,832	-0,212 ^a
	Oui	4,54		
Durée des emplois - t2	Plus d'un mois	4,05	0,401	-0,842 ^a
	Moins d'un mois	4,67		
Raisons des changements d'emploi - t2	Volontaire	3,56	0,039	-2,079 ^a
	Involontaire	5,22		
Retards au travail - t2	Jamais	3,90	0,003	-3,022 ^a
	Rarement ou souvent	6,31		
Absences au travail - t2	Jamais	4,15	0,008	-2,677 ^a
	Rarement ou souvent	7,07		
Entente avec patron - t2	Fluctuante ou neutre	5,48	0,069	1,828 ^a
	Positive	4,08		
Satisfaction au travail - t2	Pas ou assez	4,85	0,402	0,841 ^a
	Beaucoup	4,24		
Occupation d'un emploi - t3	Non	7,30	0,003	3,002 ^a
	Oui	4,04		
Durée des emplois - t3	Plus d'un mois	3,87	0,033	-2,146 ^a
	Moins d'un mois	5,21		
Nombre d'emplois depuis temps 2 - t3		---	0,137	0,095 ^b

---: non applicable a: coefficient t b: coefficient r

Afin de mesurer la force de prédiction des variables relatives au lien avec le travail exclusivement sur la gravité des délits à l'âge adulte, un quatrième modèle de régression est mis à l'épreuve. Des dix-sept variables incluses à l'intérieur de ce groupe de variables (occupation d'un emploi - t1 durée des emplois - t1, raisons des changements d'emploi - t1, retard au travail - t1, absence au travail - t1, entente avec le patron - t1, satisfaction au travail - t1, occupation d'un emploi - t2, durée des emplois - t2, raisons des changements d'emploi - t2, retard au travail - t2, absences au travail - t2, entente avec patron - t2, satisfaction au travail - t2, occupation d'un emploi - t3, durée des emplois - t3 et nombre emplois depuis le temps 2 - t3), cinq (occupation d'un emploi - t1, retards au travail - t2, absences au travail - t2, occupation d'un emploi - t3 et nombre emplois depuis temps 2 - t3) figurent au sein du modèle (tableau 3.13).

Tableau 3.13 : Analyse de régression; impact du lien avec le travail sur la gravité moyenne

	B	Écart type (B)	β	p
Occupation d'un emploi - t1	1,533	0,730	0,153	0,037
Retards au travail - t2	2,419	0,812	0,217	0,003
Absences au travail - t2	2,288	1,147	0,145	0,048
Occupation d'un emploi - t3	-5,571	1,240	-0,342	0,000
Nombre emplois depuis temps 2 - t3	0,038	0,012	0,250	0,001
N		156		
R ²		0,217		
Sig.		0,000		

Méthode "stepwise"

Les cinq variables prises ensemble prédisent 21,7% de la variation de la gravité moyenne des délits à l'âge adulte ($p = 0,000$). Toutes choses étant égales par ailleurs, la gravité moyenne des délits augmente d'une unité et demie ($B = 1,533$) si les sujets ont occupé un emploi au temps 1 ($p = 0,037$). De la même manière, la gravité moyenne des délits augmente de deux unités et demie ($B = 2,419$) si les sujets se présentent au travail en retard au temps 2 ($p = 0,003$). La gravité moyenne des délits augmente de deux unités et quart ($B = 2,288$ si les

sujets présentent une ou plusieurs absences au travail au temps 2 ($p = 0,048$). La gravité moyenne des délits diminue de cinq unités et demie ($B = -5,571$) si les sujets ont occupé un emploi au temps 3 ($p = 0,000$). Finalement, la gravité moyenne des délits augmente d'un tiers d'unité ($B = 0,038$) pour chaque emploi supplémentaire occupé du temps 2 au temps 3 ($p = 0,001$). En somme, la gravité moyenne des délits tend à augmenter, par ordre d'importance, avec la non occupation d'un emploi au temps 3 ($\beta = -0,342$), avec le nombre d'emplois occupés du temps 2 au temps 3 ($\beta = 0,250$), avec les retards au travail au temps 2 ($\beta = 0,217$), avec l'occupation d'un emploi au temps 1 ($\beta = 0,153$) et avec les absences au travail au temps 2 ($\beta = 0,145$).

3.3.2.5 En somme

Il importe ici de voir l'impact des variables incluses dans chacun des quatre sous-groupes de variables relatives au lien social (famille, pairs, école et travail) lorsque prises en compte simultanément. Ce faisant, le cinquième modèle de régression mis à l'épreuve vise à mesurer la force de prédiction du lien social exclusivement sur la gravité des délits à l'âge adulte. Reprenant les variables figurant au sein des régressions 1 à 4 (cohésion familiale - t1, investissement familial du sujet - t2, temps avec amis - t2, nombre de partenaires importantes - t3, nombre d'années de scolarité - t3, occupation d'un emploi - t1, retards au travail - t2, absences au travail - t2, occupation d'un emploi - t3, nombre emplois depuis temps 2 - t3) seules les variables relatives au lien social avec le travail figurent au sein du modèle. Le modèle ainsi produit est en tout point semblable au quatrième modèle qui pourtant se limitait au lien avec le travail (tableau 3.13). C'est donc dire que ni les variables relatives au lien familial ni celles relatives au lien avec l'école ou encore celles relatives au lien avec les pairs n'ajoutent à la spécification du modèle; à l'explication déjà fournie par les variables relatives au lien avec le travail.

3.3.3 Influences antisociales

Relevant de quatre sources qui sont la déviance des parents, la déviance de la fratrie, la déviance des pairs et les loisirs festifs, certaines influences antisociales apparaissent en lien avec la gravité moyenne des délits.

3.3.3.1 Déviance des parents

Concernant la déviance des parents (tableau 3.14), la déviance du père au temps 2 apparaît significativement ($p = 0,007$) liée à la gravité des délits commis par le sujet au temps 3. De fait, plus la déviance du père est importante, moins l'est la gravité ($r = -0,191$). Outre celle-ci nulle mesure de la déviance des parents n'apparaît en lien avec la gravité alors qu'aucune parmi la déviance du père au temps 1 ($p = 0,675$), la déviance de la mère au temps 1 ($p = 0,840$) et la déviance de la mère au temps 2 ($p = 0,420$) n'apparaissent significatifs.

Tableau 3.14 : Analyse bivariée; déviance des parents et gravité moyenne (n=247)

	Gravité moyenne – t3	
	p	r
Déviance du père - t1	0,675	-0,027
Déviance de la mère - t1	0,840	-0,013
Déviance du père - t2	0,007	-0,191
Déviance de la mère - t2	0,420	0,057

Afin de mesurer la force de prédiction des variables relatives la déviance des parents exclusivement sur la gravité des délits à l'âge adulte, un sixième modèle de régression est mis à l'épreuve. Des quatre variables incluses à l'intérieur de ce groupe (déviance du père - t1, déviance de la mère - t1, déviance du père - t2, déviance de la mère - t2), seule la déviance du père au temps 2 figure au sein du modèle (tableau 3.15).

Tableau 3.15 : Analyse de régression; impact de la déviance des parents sur la gravité moyenne

	B	Écart type (B)	β	p
Déviance du père - t2	-1,457	0,534	-1,191	0,007
N		200		
R ²		0,036		
Sig.		0,007		

Méthode "pas-à-pas"

Isolément, la déviance du père au temps 2 explique 3,6% de la variation de la gravité moyenne des délits à l'âge adulte ($p = 0,007$). Toutes choses étant égales par ailleurs, la gravité moyenne des délits diminue d'une unité et demie ($B = -1,457$) pour chaque augmentation d'une unité de la déviance du père au temps 2 ($p = 0,005$). Ainsi, la gravité moyenne des délits tend à augmenter avec une diminution de la déviance du père au temps 2 ($\beta = -1,191$).

3.3.3.2 Déviance de la fratrie

La déviance de la fratrie (tableau 3.16) n'apparaît pas en lien avec la gravité. Ni la déviance de la fratrie au temps 1 ($p = 0,266$) ou au temps 2 ($p = 0,843$) ni les arrestations dans la fratrie au temps 3 ($p = 0,299$) ne sont significativement liées à la gravité moyenne des délits commis par le sujet au temps 3.

Tableau 3.16 : Analyse bivariée; déviance de la fratrie et gravité moyenne (n=247)

		Gravité moyenne – t3		
		moy	p	t ou r
Déviance générale de la fratrie - t1		-	0,266	0,071 ^b
Déviance générale de la fratrie - t2		-	0,843	0,013 ^b
Arrestation dans la fratrie - t3	Non	3,53	0,299	-
	Oui	4,25		1,042 ^a

-----: non applicable a: coefficient t b: coefficient r

3.3.3.3 Déviance des pairs

Au niveau de la déviance des pairs (tableau 3.17), l'appartenance du sujet à un gang au temps 2 est liée de manière significative ($p = 0,002$) à la gravité des délits. Ainsi, les sujets faisant partie d'un gang à la fin de l'adolescence ont un indice de gravité moyen à l'âge adulte de 7,81 contre 4,17 pour ceux n'en font pas partie. Par opposition, l'appartenance à un gang au temps 1 ($p = 0,995$) ou encore la délinquance des pairs au temps 1 ($p = 0,913$) ou au temps 2 ($p = 0,444$) ne sont pas liés significativement à la gravité.

Tableau 3.17 : Analyse bivariée; déviance des pairs et gravité moyenne (n=247)

		Gravité moyenne – t3		
		moy	p	t
Délinquance des pairs - t1	Aucun délit	4,32	0,913	0,109
	Un ou plusieurs délits	4,25		
Appartenance à un gang - t1	Non	4,31	0,995	0,006
	Oui	4,31		
Délinquance des pairs - t2	Aucun délit	4,06	0,444	-0,767
	Un ou plusieurs délits	4,52		
Appartenance à un gang - t2	Non	4,17	0,002	-3,090
	Oui	7,81		

Afin de mesurer la force de prédiction des variables relatives la déviance des pairs exclusivement sur la gravité des délits à l'âge adulte, un septième modèle de régression est mis à l'épreuve. Seule l'appartenance à un gang au temps 2 figure au sein du modèle prédictif de la gravité (tableau 3.18), les autres mesures incluses à l'intérieur de ce sous-groupe (délinquance des pairs - t1, appartenance à un gang - t1 et délinquance des pairs - t2) ayant toutes été rejetées faute d'être significativement liées à la prédiction de la gravité.

Tableau 3.18 : Analyse de régression; impact de la déviance des pairs sur la gravité moyenne

	B	Écart type (B)	β	p
Appartenance à un gang - t2	3,637	1,177	0,213	0,002
N		202		
R ²		0,046		
Sig.		0,002		

Méthode "pas-à-pas"

Isolément, l'appartenance à un gang au temps 2 explique 4,6% de la variation de la gravité moyenne des délits à l'âge adulte ($p = 0,002$). Toutes choses étant égales par ailleurs, la gravité moyenne des délits augmente de trois unités et deux tiers ($B = 3,637$) si le sujet est membre d'un gang au temps 2 ($p = 0,002$). Ainsi, la gravité moyenne des délits tend à augmenter avec l'appartenance du sujet à un gang au temps 2 ($\beta = 0,213$).

3.3.3.4 Loisirs festifs

En ce qui a trait aux loisirs festifs (tableau 3.19), aucun n'apparaît lié à la gravité des délits à l'âge adulte de manière significative. Ceci s'avère que l'on se rapporte à la discussion et au flânage au temps 1 ($p = 0,450$) ou au temps 2 ($p = 0,088$), à l'importance accordée aux sorties au temps 1 ($p = 0,289$) ou au temps 2 ($p = 0,913$) ou encore à la fréquentation de bars, tavernes ou clubs au temps 2 ($p = 0,940$).

Tableau 3.19 : Analyse bivariée; loisirs festifs et gravité moyenne (n=247)

		Gravité moyenne – t3		
		moy	p	t
Discussion et flânage - t1	Non	3,91	0,461	-0,739
	Oui	4,37		
Importance accordée aux sorties - t1	Aucune ou plus ou moins	4,02	0,289	-1,064
	Très importantes	4,66		
Discussion et flânage - t2	Non	4,91	0,088	1,715
	Oui	3,81		
Importance accordée aux sorties - t2	Aucune ou plus ou moins	4,44	0,913	-0,110
	Très importantes	4,52		
Fréquentation de bar, taverne ou club - t2	Non	4,40	0,940	-0,075
	Oui	4,45		

3.3.3.5 En somme

Le huitième modèle de régression mis à l'épreuve vise à mesurer la force de prédiction des influences antisociales exclusivement sur la gravité des délits à l'âge adulte. Reprenant les variables figurant au sein des sixième et septième régressions soit la déviance du père au temps 2 et l'appartenance à un gang au temps 2, le nouveau modèle les inclut toutes deux (tableau 3.20).

Tableau 3.20 : Analyse de régression; impact des influences antisociales sur la gravité moyenne

	B	Écart type (B)	β	p
Déviance du père - t2	-1,311	0,566	-0,162	0,022
Appartenance à un gang - t2	3,598	1,149	0,219	0,002
N		193		
R ²		0,078		
Sig.		0,000		

Méthode "stepwise"

Prises ensemble, ces deux variables expliquent 7,8% de la variation de la gravité moyenne des délits à l'âge adulte ($p = 0,000$). Toutes choses étant égales par ailleurs, la gravité moyenne des délits diminue d'une unité et un tiers ($B = -1,311$) pour chaque augmentation d'une unité de la déviance du père au temps 2

($p = 0,022$). De la même manière, la gravité moyenne des délits augmente de trois unités et deux tiers ($B = 3,598$) si le sujet est membre d'un gang au temps 2 ($p = 0,002$). En somme, la gravité moyenne des délits tend à augmenter, par ordre d'importance, avec l'appartenance du sujet à un gang au temps 2 ($\beta = 0,219$) et avec une déviance du père de moindre importance au temps 2 ($\beta = -0,162$).

3.3.4 Contrainte

Des quatre sources de contrainte étudiées, soit la famille, l'école, le milieu et l'état, une seule recèle au moins un facteur lié de manière significative à la gravité des infractions criminelles.

3.3.4.1 Famille

Comme on le voit au tableau 3.21, que ce soit la supervision ou les sanctions familiales au temps 1, aucune variable relative à la contrainte familiale n'apparaît liée significativement à la gravité des délits à l'âge adulte ($p = 0,515$ et $p = 0,587$ respectivement).

Tableau 3.21 : Analyse bivariée; contrainte familiale et gravité moyenne (n=247)

	Gravité moyenne - t3	
	p	r
Supervision familiale - t1	0,515	0,042
Sanctions familiales - t1	0,587	-0,039

3.3.4.2 École

Semblablement à la famille, les sanctions imposées par l'école (tableau 3.22) au temps 1 ne s'avèrent pas significativement liées à la gravité ($p = 0,889$).

Tableau 3.22 : Analyse bivariée; contrainte scolaire et gravité moyenne (n=247)

Sanctions scolaires - t1	Gravité moyenne - t3	
	p	r
	0,889	0,009

3.3.4.3 Milieu

Concernant les sanctions imposées par le milieu (tableau 3.23), notons que le fait d'avoir été victime de coups, de blessures et/ou de tentative de meurtre et la gravité des délits commis à l'âge adulte sont significativement liés ($p = 0,048$). De fait, les sujets victimisés ont une criminalité plus grave que les autres (5,88 contre 4,08). Par ailleurs, le fait d'avoir été blessé durant un délit ou une évasion n'est pas lié significativement à la gravité des délits commis ($p = 0,747$).

Tableau 3.23 : Analyse bivariée; contrainte du milieu et gravité moyenne (n=247)

Victimisation - t3		Gravité moyenne - t3		
		moy	p	t
Victimisation - t3	Non	4,08	0,048	-1,990
	Oui	5,88		
Blessure subie durant un délit ou une évasion -t3	Non	4,27	0,747	-0,323
	Oui	4,71		

Afin de mesurer la force de prédiction des variables relatives à la contrainte exercée par le milieu exclusivement sur la gravité des délits à l'âge adulte, un neuvième modèle de régression est mis à l'épreuve. Seule la victimisation au temps 3 figure au sein du modèle prédictif de la gravité (tableau 3.24), les blessures subies durant un délit ou une évasion ayant été rejetées.

Tableau 3.24 : Analyse de régression; impact de la contrainte du milieu sur la gravité moyenne

	B	Écart type (B)	β	p
Victimisation - t3	1,808	0,908	0,126	0,048
N		247		
R ²		0,016		
Sig.		0,048		

Méthode "pas-à-pas"

Isolément, la victimisation mesurée au temps 3 explique 1,6% de la variation de la gravité moyenne des délits à l'âge adulte ($p = 0,048$). Toutes choses étant égales par ailleurs, la gravité moyenne des délits augmente de près de deux unités ($B = 1,808$) si le sujet a été victime de coups, de blessures et/ou de tentative de meurtre au temps 3 ($p = 0,048$). Ainsi, la gravité moyenne des délits tend à augmenter avec la présence de victimisation au temps 3 ($\beta = 0,126$).

3.3.4.4 État

Tel que présenté au tableau 3.25, la fréquence des arrestations que ce soit au temps 1 ou au temps 2, n'est pas liée significativement à la gravité des délits commis au temps 3 ($p = 0,368$ et $p = 0,092$ respectivement).

Tableau 3.25 : Analyse bivariée; contrainte étatique et gravité moyenne (n=247)

	Gravité moyenne - t3	
	p	r
Nombre d'arrestations au temps 1	0,368	0,058
Nombre d'arrestations au temps 2	0,092	0,117

3.3.4.5 En somme

Alors qu'une seule source de contrainte apparaissait significativement liée à la gravité des délits à l'âge adulte, une seule régression a été menée pour l'ensemble des sous-groupes de variables s'y rapportant (tableau 3.24). Il appert

dès lors qu'une seule variable relative à la contrainte influe sur la gravité des délits à l'âge adulte, soit la victimisation telle que mesurée au temps 3.

3.3.5 Globalement; la prédiction

Afin de mesurer la force de prédiction des diverses variables à l'étude, exclusivement sur la gravité des délits à l'âge adulte, les variables qui figurent à l'intérieur des régressions 5, 8 et 9 ci haut générées sont reprises et un dixième modèle est produit. Des huit variables entrées (occupation d'un emploi - t1, retards au travail - t2, absences au travail - t2, occupation d'un emploi - t3, nombre emplois depuis temps 2 - t3, déviance du père - t2, appartenance à un gang - t2 et victimisation -t3) pas moins de sept figurent au modèle final (tableau 3.26).

Tableau 3.26 : Analyse de régression; impact des contrôles sociaux sur la gravité moyenne

	B	Écart type (B)	β	p
Occupation d'un emploi - t1	1,939	0,714	0,195	0,008
Retards au travail - t2	2,373	0,788	0,217	0,003
Absences au travail - t2	2,432	1,130	0,156	0,033
Occupation d'un emploi - t3	-4,989	1,209	-0,310	0,000
Nombre emplois depuis temps 2 - t3	0,026	0,011	0,172	0,025
Déviance du père - t2	-1,415	0,557	-0,182	0,012
Appartenance à un gang - t2	2,899	1,163	0,180	0,014
N		146		
R ²		0,301		
Sig.		0,000		

Méthode "pas-à-pas"

Les sept variables prises ensemble prédisent 30,1% de la variation de la gravité moyenne des délits à l'âge adulte ($p = 0,000$). Toutes choses étant égales par ailleurs, la gravité moyenne des délits augmente de près de deux unités ($B = 1,939$) si les sujets ont occupé un emploi au temps 1 ($p = 0,008$). De la même manière, la gravité moyenne des délits augmente de deux unités et un tiers ($B = 2,373$) si les sujets se présentent au travail en retard au temps 2 ($p = 0,003$) et de

deux unités et demie ($B = 2,432$) si les sujets présentent des absences au travail au temps 2 ($p = 0,033$). La gravité moyenne des délits diminue de près de cinq unités ($B = -4,989$) si les sujets ont occupé un emploi au temps 3 ($p = 0,000$). La gravité moyenne des délits augmente de un quarantième d'unité ($B = 0,026$) pour chaque emploi supplémentaire occupé entre les temps 2 et 3 ($p = 0,025$). La gravité moyenne des délits diminue d'une unité et demie ($B = -1,415$) pour chaque augmentation d'une unité de la déviance du père au temps 2 ($p = 0,012$). Finalement, la gravité moyenne des délits augmente de près de trois unités ($B = 2,899$) si le sujet est membre d'un gang au temps 2 ($p = 0,014$).

En somme, la gravité moyenne des délits au temps 3 tend à augmenter, par ordre d'importance, avec la non occupation d'un emploi au temps 3 ($\beta = -0,310$), avec les retards au travail au temps 2 ($\beta = 0,217$), avec l'occupation d'un emploi au temps 1 ($\beta = 0,195$), avec une diminution de la déviance du père au temps 2 ($\beta = -0,182$), avec l'appartenance du sujet à un gang au temps 2 ($\beta = 0,180$), avec un nombre plus important d'emplois occupés du temps 2 au temps 3 ($\beta = 0,172$) et avec une augmentation des absences au travail au temps 2 ($\beta = 0,156$).

3.4 Impact sur la fréquence et la variété des variables incluses dans le modèle de prédiction de la gravité

Il importe de voir si les prédicteurs de la gravité moyenne des délits à l'âge adulte sont aussi à même de prédire la fréquence des délits au temps 3 et la variété des délits commis au temps 3 afin de pousser plus avant la différenciation entre fréquence, variété et gravité. Ce faisant, les contrôles sociaux inclus dans le modèle prédictif de la gravité (douzième modèle) sont repris et deux nouvelles régressions sont effectuées. En imposant le modèle (méthode "enter"), on y entre simultanément les variables occupation d'un emploi au temps 1, retards au travail au temps 2, absences au travail au temps 2, occupation d'un emploi au temps 3, nombre d'emplois depuis le temps 2, déviance du père au temps 2 et

appartenance à un gang au temps 2 afin de prédire dans un premier temps la fréquence et dans un second la variété.

3.4.1 Fréquence

Le modèle mis à l'épreuve ici vise à mesurer la force de prédiction des contrôles sociaux figurant dans le modèle de prédiction de la gravité exclusivement sur la fréquence des délits à l'âge adulte (tableau 3.27).

Tableau 3.27 : Analyse de régression; impact des contrôles sociaux inclus dans le modèle de prédiction de la gravité moyenne sur la fréquence

	B	Écart type (B)	β	P
Occupation d'un emploi - t1	6,468	9,637	0,057	0,503
Retards au travail - t2	-5,742	10,628	-0,046	0,590
Absences au travail - t2	-10,723	15,246	-0,060	0,483
Occupation d'un emploi - t3	5,032	16,303	0,027	0,758
Nombre emplois depuis temps 2 - t3	0,038	0,154	0,022	0,804
Déviance du père - t2	-11,400	7,506	-0,128	0,131
Appartenance à un gang - t2	-4,808	15,691	-0,026	0,760
N		146		
R ²		0,029		
Sig.		0,759		

Méthode "enter"

Le présent modèle échoue à prédire la variation de la fréquence des délits à l'âge adulte ($p = 0,759$). Qui plus est, aucune des variables incluses dans celui-ci n'apparaissent significativement liées à la fréquence des délits.

3.4.2 Variété

Cette fois, le modèle mis à l'épreuve vise à mesurer la force de prédiction des contrôles sociaux figurant dans le modèle de prédiction de la gravité exclusivement sur la variété des délits à l'âge adulte (tableau 3.28).

Tableau 3.28 : Analyse de régression; impact des contrôles sociaux inclus dans le modèle de prédiction de la gravité moyenne sur la variété

	B	Écart type (B)	β	p
Occupation d'un emploi - t1	0,330	0,196	0,141	0,095
Retards au travail - t2	-0,048	0,217	-0,019	0,825
Absences au travail - t2	0,248	0,311	0,067	0,426
Occupation d'un emploi - t3	-0,588	0,332	-0,155	0,079
Nombre emplois depuis temps 2 - t3	0,003	0,003	0,092	0,298
Déviance du père - t2	-0,125	0,153	-0,068	0,416
Appartenance à un gang - t2	-0,046	0,320	-0,012	0,887
N		146		
R ²		0,056		
Sig.		0,330		

Méthode "enter"

Ici encore, le modèle de prédiction de la gravité échoue à prédire la variation de la variété des délits à l'âge adulte ($p = 0,330$). Ici encore, aucune des variables incluses dans celui-ci n'apparaissent significativement liées à la variété des délits.

3.5 Impact des principales variables à l'étude sur les diverses mesures de la criminalité

Afin de pousser encore davantage la distinction entre les diverses mesures de la criminalité que sont gravité moyenne, gravité maximum, gravité totale, fréquence et variété, il s'avère pertinent d'évaluer l'impact des principales variables retenues aux fins de la présente sur chacun de ces indices. Qui plus est, l'opération permet de synthétiser plusieurs des résultats obtenus, comme on peut le voir au tableau 3.29.

Tableau 3.29 : Analyses bivariées; principales variables à l'étude avec gravité moyenne, gravité maximum, gravité totale fréquence et variété au temps 3

	Gravité moyenne		Gravité maximum		Gravité totale		Fréquence		Variété	
	P	t ou r	P	t ou r	P	t ou r	P	t ou r	P	t ou r
Dépendance économique - t1	0,746	-0,325 ^a	0,881	-0,150 ^a	0,964	0,045 ^a	0,453	0,751 ^a	0,900	-0,115 ^a
Monoparentalité - t1	0,119	1,563 ^a	0,680	0,414 ^a	0,636	0,555 ^a	0,425	0,800 ^a	0,791	-0,265 ^a
Monoparentalité - t2	0,604	0,520 ^b	0,623	0,493 ^a	0,134	1,516 ^a	0,215	1,253 ^a	0,567	-0,574 ^a
Attachement des parents - t1	0,485	-0,047 ^b	0,555	-0,040 ^b	0,671	0,029 ^b	0,651	-0,030 ^b	0,622	-0,033 ^b
Cohésion familiale -t1	0,019	-0,155 ^b	0,079	-0,116 ^b	0,241	0,078 ^b	0,205	0,084 ^b	0,844	0,013 ^b
Investissement familial du sujet - t1	0,717	0,024 ^b	0,519	0,042 ^b	0,135	0,098 ^b	0,228	0,079 ^b	0,314	0,066 ^b
Investissement des parents - t1	0,703	0,026 ^b	0,624	0,034 ^b	0,015	0,168 ^b	0,086	0,119 ^b	0,125	0,106 ^b
Support parental - t1	0,166	-0,093 ^b	0,352	-0,063 ^b	0,238	-0,079 ^b	0,407	-0,056 ^b	0,573	-0,038 ^b
Attachement des parents - t2	0,705	0,030 ^b	0,931	0,007 ^b	0,635	-0,038 ^b	0,167	-0,109 ^b	0,197	-0,102 ^b
Cohésion familiale - t2	0,356	-0,067 ^b	0,299	-0,076 ^b	0,858	0,013 ^b	0,586	0,040 ^b	0,085	-0,126 ^b
Investissement familial du sujet - t2	0,004	0,216 ^b	0,020	0,174 ^b	0,471	-0,054 ^b	0,367	-0,068 ^b	0,760	-0,023 ^b
Temps avec amis - t1	0,246	-1,163 ^a	0,217	-1,230 ^a	0,829	0,216 ^a	0,776	0,285 ^a	0,466	-0,730 ^a
Temps avec amis - t2	0,032	-2,155 ^a	0,034	-2,140 ^a	0,450	-0,757 ^a	0,646	-0,459 ^a	0,560	-0,585 ^a
Nombre de partenaires importantes - t3	0,006	-0,174 ^b	0,002	-0,195 ^b	0,075	-0,113 ^b	0,283	-0,069 ^b	0,016	-0,154 ^b
Abandon scolaire - t1	0,776	0,285 ^a	0,540	0,613 ^a	0,584	-0,548 ^a	0,327	-0,985 ^a	0,092	0,131 ^a
Attentes au niveau scolaire - t1	0,583	0,550 ^a	0,479	0,709 ^a	0,191	1,311 ^a	0,203	1,275 ^a	0,622	0,494 ^a
Attitudes envers l'école - t1	0,794	-0,018 ^b	0,847	0,013 ^b	0,203	0,085 ^b	0,178	0,090 ^b	0,526	0,042 ^b
Nombre d'années de scolarité - t3	0,005	-0,193 ^b	0,008	-0,181 ^b	0,616	-0,035 ^b	0,902	-0,008 ^b	0,276	-0,075 ^b
Occupation d'un emploi - t1	0,043	-2,045 ^a	0,041	-2,067 ^a	0,983	-0,021 ^a	0,845	-0,196 ^a	0,501	-0,673 ^a
Durée des emplois - t1	0,495	-0,684 ^a	0,439	-0,776 ^a	0,004	-2,913 ^a	0,005	-2,815 ^a	0,644	-0,463 ^a
Raisons des changements d'emploi - t1	0,556	-0,590 ^a	0,697	-0,390 ^a	0,116	1,589 ^a	0,225	1,122 ^a	0,808	0,243 ^a
Retards au travail - t1	0,781	-0,278 ^a	0,813	0,237 ^a	0,289	1,063 ^a	0,278	1,088 ^a	0,262	1,125 ^a
Absence au travail - t1	0,730	0,346 ^a	0,579	0,556 ^a	0,181	1,343 ^a	0,262	1,125 ^a	0,163	1,400 ^a
Durée des emplois - t2	0,401	-0,842 ^a	0,424	-0,802 ^a	0,520	-0,644 ^a	0,985	-0,019 ^a	0,172	-3,372 ^a

*

Tableau 3.29 (suite) : Analyses bivariées; principales variables à l'étude avec gravité moyenne, gravité maximum, gravité totale fréquence et variété au temps 3

	Gravité moyenne		Gravité maximum		Gravité totale		Fréquence		Variété	
	P	t ou r	P	t ou r	P	t ou r	P	t ou r	P	t ou r
Raisons des changements d'emploi - t2	0,039	-2,079 ^a	0,043	-2,046 ^a	0,981	0,024 ^a	0,566	0,576 ^a	0,412	-0,822 ^a
* Retards au travail - t2	0,003	-3,022 ^a	0,026	-2,247 ^a	0,559	0,585 ^a	0,759	0,307 ^a	0,866	0,169 ^a
* Absences au travail - t2	0,008	-2,677 ^a	0,014	-2,483 ^a	0,830	-0,215 ^a	0,931	0,087 ^a	0,408	-0,829 ^a
* Occupation d'un emploi - t3	0,003	3,002 ^a	0,001	3,363 ^a	0,288	1,093 ^a	0,405	0,835 ^a	0,072	1,804 ^a
* Durée des emplois - t3	0,033	-2,146 ^a	0,026	-2,244 ^a	0,239	-1,185 ^a	0,343	-0,953 ^a	0,011	-2,550 ^a
* Nombre d'emplois depuis temps 2 - t3	0,137	0,095 ^b	0,276	0,070 ^b	0,985	-0,001 ^b	0,762	-0,019 ^b	0,978	0,002 ^b
Déviante du père - t1	0,675	-0,027 ^b	0,936	-0,005 ^b	0,419	-0,052 ^b	0,733	-0,022 ^b	0,592	0,035 ^b
Déviante de la mère - t1	0,840	-0,013 ^b	0,552	-0,038 ^b	0,506	-0,043 ^b	0,700	-0,025 ^b	0,295	-0,067 ^b
* Déviante du père - t2	0,007	-0,191 ^b	0,011	-0,180 ^b	0,024	-0,160 ^b	0,076	-0,126 ^b	0,116	-0,111 ^b
Déviante de la mère - t2	0,420	0,057 ^b	0,640	0,033 ^b	0,905	-0,009 ^b	0,745	-0,023 ^b	0,820	-0,016 ^b
Délinquance des pairs - t1	0,913	0,109 ^a	0,840	0,202 ^a	0,158	-1,417 ^a	0,129	-1,526 ^a	0,694	0,394 ^a
Appartenance à un gang - t1	0,995	0,006 ^a	0,956	0,056 ^a	0,696	0,391 ^a	0,862	-0,174 ^a	0,854	-0,184 ^a
Délinquance des pairs - t2	0,444	-0,767 ^a	0,244	-1,169 ^a	0,528	-0,632 ^a	0,399	-0,845 ^a	0,055	-1,928 ^a
* Appartenance à un gang - t2	0,002	-3,090 ^a	0,006	-2,762 ^a	0,862	0,174 ^a	0,564	0,578 ^a	0,929	0,089 ^a
Discussion et flânage - t2	0,088	1,715 ^a	0,100	1,652 ^a	0,365	-0,908 ^a	0,382	-0,877 ^a	0,385	0,871 ^a
Fréquentation de bar, taverne ou club - t2	0,940	-0,075 ^a	0,758	-0,308 ^a	0,574	0,397 ^a	0,625	0,489 ^a	0,863	-0,173 ^a
Supervision familiale - t1	0,515	0,042 ^b	0,503	0,043 ^b	0,301	0,067 ^b	0,708	0,024 ^b	0,725	-0,023 ^b
Sanctions familiales - t1	0,587	-0,039 ^b	0,539	-0,044 ^b	0,146	-0,104 ^b	0,072	-0,129 ^b	0,558	-0,042 ^b
Victimisation - t3	0,048	-1,990 ^a	0,008	-2,260 ^a	0,263	-1,122 ^a	0,620	-0,496 ^a	0,184	-1,332 ^a
Nombre d'arrestations au temps 1	0,368	0,058 ^b	0,116	0,100 ^b	0,000	0,221 ^b	0,000	0,239 ^b	0,024	0,144 ^b
Nombre d'arrestations au temps 2	0,092	0,117 ^b	0,017	0,165 ^b	0,006	0,190 ^b	0,002	0,212 ^b	0,018	0,163 ^b

* Variables incluses dans le modèle de prédiction de la gravité moyenne

-----: non applicable a: coefficient t b: coefficient r

Un rapide coup d'œil au tableau précédent permet de constater que certains des indices de l'activité criminelle dont nous disposons tendent à être influencés par les mêmes variables. Un tel résultat concorde avec les résultats obtenus à la section 3.1 portant spécifiquement sur la distinction des diverses mesures de la criminalité. Ainsi, il appert que gravité moyenne et gravité maximum sont le plus souvent reliées aux mêmes déterminants alors que les variations de fréquence et de gravité totale semblent tout aussi liées. La variété, quant à elle, apparaît distincte des autres mesures, variant alternativement comme l'un ou l'autre des groupements précédents.

Plus précisément, la gravité moyenne et maximum sont significativement liées, l'une comme l'autre, à l'investissement familial du sujet au temps 2, au temps avec amis au temps 2, au nombre de partenaires importantes au temps 3, au nombre d'années de scolarité au temps 3, à l'occupation d'un emploi au temps 1, aux raisons des changements d'emploi au temps 2, aux retards au travail au temps 2, aux absences au travail au temps 2, à l'occupation d'un emploi au temps 3, à la durée des emplois au temps 3, à la déviance du père au temps 2, à l'appartenance à un gang au temps 2 et à la victimisation au temps 3. Gravité totale et fréquence, de leur côté, sont toutes deux influencées par la durée des emplois au temps 1 et par la fréquence des arrestations au temps 1 et au temps 2. Qui plus est, même en l'absence de relation significative, ces variables tendent à être influencées similairement par les divers contrôles sociaux.

Chapitre 4 : Discussion

Le but de cette étude était d'évaluer dans quelle mesure il s'avère possible de prédire la gravité des comportements criminels futurs. Plus spécifiquement, elle a pour but d'expliquer la criminalité à l'âge adulte à partir de divers facteurs relevés à l'adolescence ou représentés par divers événements de vie mesurés à l'âge adulte.

Afin d'apporter un éclairage véritablement nouveau sur le phénomène criminel, il fut nécessaire d'établir une mesure de la gravité des délits qui soit distincte des mesures plus traditionnelles de la criminalité que sont fréquence et gravité. De même, l'étude se voulant prédictive, et donc longitudinale, diverses données furent recueillies à trois temps de mesure distincts : le début de l'adolescence (âge moyen de 15 ans), la fin de l'adolescence (âge moyen de 17 ans) et l'âge adulte (âge moyen de 32 ans). À chacun de ces trois temps diverses informations furent colligées pour 247 sujets, tous de sexe masculin, et sous l'autorité de la Cour de Montréal au moment de leur recrutement au début de l'adolescence. Ceci a permis d'établir un score de gravité des délits et de broser le portrait de diverses sources de contrôles sociaux chez chacun de ces sujets.

Dès lors, il fut possible de voir si la gravité de la délinquance à un temps prédit la gravité de la délinquance aux temps suivants puis de construire un modèle prédictif de la gravité des comportements criminels enregistrés à l'âge adulte. Au final, il fut possible d'examiner l'impact sur la fréquence et la variété des variables incluses dans un modèle de prédiction de la gravité.

Avant de discuter des considérations méthodologiques de l'étude, les résultats sont rappelés et commentés suivant certaines considérations théoriques.

4.1 Résultats

La question de départ, à savoir dans quelle mesure les contrôles sociaux au sens large influent sur la gravité des comportements criminels futurs, se décompose en quatre principales sections d'analyse répondant à trois objectifs spécifiques. Il s'agit tout d'abord (1) de distinguer la gravité d'avec la fréquence et

la variété pour ensuite (2) sonder la possible existence d'une séquence de la gravité. Suite à cela (3), est évalué l'impact des contrôles sociaux sur la gravité des comportements criminels et finalement (4) l'impact sur la fréquence et la variété des contrôles sociaux inclus dans le modèle de prédiction de la gravité est examiné, ce dernier point ne représente pas un objectif en soi et se veut plutôt un approfondissement du premier objectif. Sept principaux résultats méritent d'être discutés.

Premièrement (I), *la gravité mesure véritablement un aspect distinct de la criminalité qui n'est pas pris en compte par les mesures de fréquence et de variété.* Quatre relations méritent une attention particulière. Tout d'abord, la très forte corrélation observée entre la fréquence et la gravité totale présente un bon exemple de mesures contaminées. Contaminées parce que l'une, la gravité totale, inclut l'autre, la fréquence. De fait, alors que la gravité totale représente en quelque sorte la gravité d'une action multipliée par la fréquence de sa perpétration, il apparaît évident que l'une et l'autre mesure ne peuvent qu'être inter reliées. Ceci nous amène à la deuxième corrélation qui mérite qu'on s'y arrête, soit celle entre la fréquence et la gravité moyenne, qui s'avère de fait inexistante. Ce constat, rendu possible par la considération d'une gravité moyenne plutôt que globale, tient son importance du fait qu'il remet en cause l'idée reçue selon laquelle fréquence et gravité ne mesureraient qu'un seul et même phénomène, ou à tout le moins deux phénomènes très fortement liés. Également, la corrélation plus forte entre fréquence et gravité du délit le plus grave qu'entre fréquence et gravité moyenne que l'on peut constater n'a sans doute rien d'un hasard. Celle-ci peut très certainement s'expliquer en tenant compte du fait qu'un plus grand nombre de délits représente également un plus grand nombre de situations susceptibles de dégénérer, entraînant du coup un délit d'une gravité plus importante, sans pour autant agir de façon marquée sur la gravité moyenne des délits commis. Finalement, le fait que la variété soit dans une certaine mesure liée à la gravité totale et maximum nous amène à nous

interroger sur ce qu'elle représente. De fait, alors que la variété représente une combinaison de délits de gravité inégale, il n'en demeure pas moins qu'une variété plus importante suggère la présence de délits de gravité plus importante; chaque hausse du nombre de types de délits représentant une augmentation dans la probabilité d'être en présence d'un type de délit plus grave. Ce faisant, la variété s'en trouve d'une certaine manière liée à la gravité elle-même. Au final, deux des trois mesures de gravité étudiées, soit la gravité moyenne des délits commis et la gravité du délit le plus grave commis, tendent à se distinguer des mesures plus classiques de la criminalité que sont fréquence et variété. La première, tout en étant plus fortement distincte tant de la fréquence que de la variété, s'avère un indice plus précis et plus représentatif de la tendance générale de la criminalité des individus. C'est sur cette base qu'ont été réalisées les analyses ci haut rapportées, visant plus particulièrement l'étude de la gravité moyenne des délits commis par un individu à l'âge adulte. En poussant davantage la différenciation on en arrive à la conclusion que le modèle prédictif de la gravité moyenne des délits à l'âge adulte échoue à prédire la fréquence et la variété de ces mêmes délits à l'âge adulte. C'est donc dire qu'il existe deux (voire trois) logiques explicatives de la criminalité selon que l'on traite de gravité, de fréquence ou de variété; la logique explicative de la gravité étant bel et bien distincte.

Deuxièmement (II), *dans le temps, la gravité moyenne de l'agir délinquant d'un individu tend à être prédite par la gravité moyenne de son agir antérieur.* Ceci n'est toutefois vrai que lorsque les deux mesures sont suffisamment rapprochées l'une de l'autre dans le temps. Ainsi, bien que la gravité moyenne des délits commis au début de l'adolescence (âge moyen de 15 ans) prédise la gravité à la fin de l'adolescence (âge moyen de 17 ans) et que cette dernière prédise la gravité à l'âge adulte (âge moyen de 32 ans), nous n'avons pas noté de lien entre la gravité au début de l'adolescence et la gravité à l'âge adulte. Qui plus est, bien qu'il y ait un lien certain entre la gravité des délits passés et futurs, celui-ci ne peut qu'être considéré comme étant faible. Par ailleurs, nous n'observons pas de phénomène d'escalade

de la gravité tel que suggéré dans la littérature (Petersilia, 1980 ; LeBlanc et Loeber, 1998 ; Elliott, 1994 ; Loeber et al., 1999 ; Wolfgang et al., 1972 ; Tracy et al., 1990 ; Cohen, 1986 ; LeBlanc et Fréchette, 1989). D'un temps à l'autre la gravité apparaît sensiblement moins importante, ce qui laisse supposer que dès le début de l'adolescence les sujets sont au faite de leur gravité et que dès lors s'engage un processus de régression, ou désistement, de la gravité des délits, conformément à ce que rapportent Cohen (1986), Kempf (1988) LeBlanc et Loeber (1998) ainsi que LeBlanc et Fréchette (1989). La différence majeure entre les résultats que nous observons à ce niveau et la littérature porterait sur l'âge auquel un individu atteint ses sommets en terme de gravité des délits commis; les sujets à l'étude y parvenant plus tôt dans leur vie. Or, il est probable qu'un tel résultat soit lié à la sélection de l'échantillon. De fait, que les sujets de l'échantillon aient été sous l'autorité du tribunal au moment de leur recrutement suggère qu'ils avaient probablement dès lors une criminalité plus grave et/ou fréquente que la population générale. Ainsi, la baisse observée dans la gravité n'est peut-être spécifique qu'à cette population d'individus présentant dès l'adolescence une criminalité relativement grave.

Troisièmement (III), *les variables relatives au statut social, qu'elles se rapportent au statut socioéconomique ou au contexte familial, n'apparaissent pas significativement liée à la gravité des délits à l'âge adulte.* Ce constat va à l'encontre de Wolfgang (1972) et Chilton et Markle (1972) qui indiquent que les individus ayant un statut socioéconomique modeste présentent une criminalité significativement plus grave que ceux provenant de milieux mieux nantis et à ce que les sujets provenant de familles monoparentales présentent une gravité des délits plus élevée à l'âge adulte.

Quatrièmement (IV), *pour ce qui est du lien social, il prédit à lui seul vingt-deux pourcent de la gravité alors même que seules les variables relatives au lien social avec le travail figurent au sein du modèle.* C'est donc dire qu'aucune des variables se rapportant au lien social avec la famille, les pairs ou l'école n'ajoute à l'explication déjà fournie

par le lien social avec le travail. Par ordre d'importance, la non occupation d'un emploi à l'âge adulte, le nombre d'emplois occupés à l'âge adulte, les retards au travail à la fin de l'adolescence, l'occupation d'un emploi au début de l'adolescence et les absences au travail à la fin de l'adolescence prédisent une gravité moyenne des délits plus importante à l'âge adulte. De prime abord, cette hégémonie du lien social avec le travail dans la prédiction de la gravité des délits à l'âge adulte a de quoi surprendre. De fait, la littérature suggérait qu'à tout le moins des antécédents d'abus et de violence familiale (DiIulio, 1997) ou encore plus de temps passé avec des amis soient liés à une gravité des délits plus importante (Maxwell, 1999). De même nous prévoyions que le lien social, loin de limiter ses effets à l'adolescence pourrait se perpétuer plus tard dans la vie en tant que carence dans l'acquisition du sens des limites, de l'apprentissage de la non-violence (Cusson, 2003). Il n'en demeure pas moins que la force prédictive du lien avec le travail sur la gravité est un phénomène intéressant. Tout d'abord, que l'occupation d'un emploi au début de l'adolescence rime avec une gravité des délits plus élevée alors que l'occupation d'un emploi à l'âge adulte rime avec une gravité moins élevée suggère qu'il existe bel et bien un temps pour chaque chose. Il est possible que l'occupation d'un emploi aussi tôt dans la vie d'un individu (âge moyen de 15 ans) l'emmène à négliger ses études et que la conjugaison de revenus plus considérables et du désengagement du milieu scolaire l'amène à s'engager dans un style de vie marginal, voire déviant. Par opposition, à trente-deux ans d'âge moyen il est normal d'occuper un emploi. La conjugaison des facteurs que sont la non occupation d'un emploi à l'âge adulte, le nombre d'emplois occupés à l'âge adulte, les retards au travail à la fin de l'adolescence, et les absences au travail à la fin de l'adolescence qui sont tous liés à une gravité moyenne des délits plus importante à l'âge adulte dénote désengagement, démotivation et désinvestissement du monde du travail. Ces facteurs situent l'individu dans une position marginale par rapport au marché de l'emploi. Ce constat rejoint les travaux de Sampson et Laub (1993) et de Laub et Sampson (2003) alors que ceux-

ci proposent quatre explications d'une moindre criminalité découlant du lien avec le travail. Premièrement, ils soutiennent que la stabilité au travail, l'engagement au travail et de forts liens mutuels entre employés et employeurs constituent un contrôle social informel. De même, le travail transforme les activités routinières des individus en restreignant leurs opportunités criminelles puisqu'il les tient occupés. Aussi, un employeur valorisant le travail de son employé peut assurer un contrôle social formel en lui fournissant un encadrement, même au delà du milieu de travail. Finalement, le travail peut constituer pour l'individu une source de valorisation et d'appartenance, redéfinissant ainsi son identité et contribuant à un saine estime de soi.

Cinquièmement (V), *du côté des influences antisociales, seules deux variables prédisent la gravité à l'âge adulte, soit, par ordre d'importance l'appartenance à un gang à la fin de l'adolescence et une déviance du père moins importante à la fin de l'adolescence.* Prises ensemble, ces deux variables, relevant pour la première de la déviance des pairs et pour la seconde de la déviance des parents, prédisent huit pourcent de la gravité moyenne des délits à l'âge adulte. Ni la déviance de la fratrie ni les loisirs festifs ne présentent de marqueurs liés à la gravité à l'âge adulte. S'il n'est pas étonnant de constater qu'au niveau des influences sociales l'appartenance à un gang va de pair avec une criminalité plus grave, conformément à Tracy (1978), il en va tout autrement de constater que, contrairement à ce qui est soutenu par Rice (1975), la présence de pairs délinquants n'apparaît pas liée avec la gravité des délits des sujets à l'âge adulte. Pour expliquer ce constat, de même que l'absence de relation de la gravité des délits à l'âge adulte et la quasi-totalité des variables relatives aux influences antisociales, soulignons qu'il est possible que l'impact de l'imitation et/ou de l'apprentissage social ait été surestimé. De même, ces influences pourraient fort bien s'exercer de manière ponctuelle sans se perpétuer dans le temps, n'entraînant pas dès lors l'individu vers une criminalité plus grave une fois adulte. Toutefois, qu'une déviance du père moins importante à la fin de

l'adolescence soit liée avec une gravité plus importante des délits du sujet à l'âge adulte a de quoi surprendre.

Sixièmement (VI), *au niveau de la contrainte, seule celle exercée par le milieu sous forme de victimisation (coups, blessures et/ou tentative de meurtre) prédit une part de la gravité moyenne des délits à l'âge adulte, celle-ci ne s'élevant toutefois qu'à moins de deux pourcent.* C'est donc dire que ni la contrainte exercée par la famille, l'école ou l'état durant l'adolescence n'est à même de prédire la gravité des délits commis à l'âge adulte. En ce qui a trait à la contrainte de l'état, mesurée par la fréquence de la réaction sociale (arrestations) des deux hypothèses préalablement énoncées, aucune ne se vérifie. La première voulait qu'une fréquence de la réaction sociale plus grande à l'adolescence entraîne une diminution de la gravité à l'âge adulte, l'arrestation agissant alors de manière dissuasive. La seconde découle d'une réflexion de Roché (2001) voulant que l'impunité amène l'individu à rajuster à la baisse sa perception de la gravité de ses actes, une plus faible certitude de la peine devant du coup se traduire par une gravité des délits plus élevée au temps suivant. Il est dès lors à considérer la possibilité qu'une stigmatisation vienne contrecarrer l'effet conjoint de la dissuasion naissant de l'expérience de l'arrestation et de la désensibilisation causée par l'expérience de l'impunité. Un individu aurait alors tendance, des suites d'une arrestation, à s'encarcaner dans une carrière criminelle. Par ailleurs, que le victimisation par le milieu aille de pair avec une gravité des délits moindre à l'âge adulte n'a rien d'étonnant en soi alors qu'il est des plus probable que le fait d'avoir été victime de coups, de blessures et/ou de tentative de meurtre amène un individu à se ranger (démarginaliser) afin d'éviter la répétition de cette conséquence probable d'une délinquance plus grave. En effet, dans le milieu criminel, les raisons de recourir à la force et même de tuer sont nombreuses; on le fait pour défendre : sa réputation contre un offenseur, son butin contre un autre voleur, sa liberté contre un délateur, son trafics contre la concurrence ou sa vie contre un agresseur (Cusson, 2003).

Finalement (VII), *si prises indépendamment l'une de l'autre, ces catégories de contrôles sociaux présentent des impacts inégaux sur la gravité, ensemble les quatre à l'étude (statut social, lien social, influences antisociales et contrainte) prédisent trente pourcent de la variation de la gravité moyenne des délits à l'âge adulte.* Les variables constitutives de ce modèle prédisent une hausse de la gravité advenant la présence, par ordre d'importance, de la non occupation d'un emploi à l'âge adulte, de retards au travail à la fin de l'adolescence, de l'occupation d'un emploi au début de l'adolescence, d'une déviance du père moins importante à la fin de l'adolescence, de l'appartenance du sujet à un gang à la fin de l'adolescence, d'un nombre plus important d'emplois occupés au cours de l'âge adulte et d'une augmentation des absences au travail à la fin de l'adolescence. De manière générale, c'est le lien social qui fournit la quasi-totalité de l'explication donnée par les contrôles sociaux. Ceci pourrait ne pas être aussi étonnant si au moins certaines variables relatives à la famille, aux pairs ou à l'école eussent figuré parmi ces liens sociaux. Or il n'en est rien alors que les liens sociaux avec le travail s'approprient le quasi monopole de la prédiction de la gravité des délits à l'âge adulte. Ainsi, il semblerait qu'avec le temps, l'influence parentale s'estompe. De fait, outre la déviance du père aucune variable relative à la famille ne présente d'impact significatif sur la gravité des délits commis à l'âge adulte. Il en va de même pour l'école alors que, s'il semblerait justifié de croire que certains facteurs qui y sont relatifs soient liés à la gravité des délits, il appert qu'à l'âge adulte ceux-ci ont cessé d'avoir une influence, à supposer qu'ils en aient jamais eu. L'influence des pairs de son côté se trouve limitée à l'appartenance ou non à un gang à la fin de l'adolescence. En somme, ce qui fait le plus varier la gravité des délits à 32 ans est une attitude désinvolte face au travail.

4.2 Considérations méthodologiques

Trois aspects méthodologiques de la présente étude méritent ici d'être discutés. Il s'agit tout d'abord de l'échantillon étudié, de l'échelle de gravité utilisée puis des analyses effectuées.

4.2.1 *Échantillon*

L'étude étant de type longitudinal, les données de l'échantillon ont été colligées en trois temps. Or, pour diverses raisons, notamment la mortalité, l'impossibilité de localiser ou de prendre contact avec les sujets, des 470 jeunes recensés au début de l'adolescence, il n'en est resté que 396 à la fin de l'adolescence et 247 à l'âge adulte. Puisque, pour mesurer l'impact des contrôles sociaux sur la gravité des comportements criminels, nous limitons nos analyses aux 247 sujets présents au temps 3, il importe de voir si cet échantillon diverge ou non des 470 sujets originaux. Il appert que ceux-ci ne sont significativement différents de ceux de l'échantillon original que sur une seule des quelques soixante-et-une variables à l'étude relevées aux temps 1 et 2 (les 9 autres variables n'étant relevées qu'au temps 3), soit l'appartenance à un gang au temps 2. Si la multiplicité des tests à un niveau de certitude de 95% permet de prévoir que 5% des relations données significatives sont de fait le fruit du hasard, le hasard seul eut pu faire paraître les sujets significativement différents pour 3 des soixante-dix variables à l'étude (5% de 61 tests = 3 tests). De là on aurait pu conclure que notre échantillonnage ne présente pas de biais significatif. Or, ce ne sont que 7,9% des individus de l'échantillon étudié qui faisaient régulièrement partie d'un gang au temps 2 alors que 18,5% des individus qui, pour une raison ou pour une autre, ne figurent pas parmi les recensés du temps 3 faisaient régulièrement partie d'un gang au temps 2. Cette différence hautement significative ($p = 0,003$) ne peut être écartée suivant la règle de multiplicité des tests. En effet, il est bien peu probable qu'à un tel niveau de significativité la relation observée soit simplement due au hasard. C'est donc à dire que les résultats obtenus l'ont été sur un

échantillon de jeune sous l'autorité du tribunal de Montréal légèrement sous représenté en membres de gangs à l'adolescence.

4.2.2 *Échelle de gravité*

L'échelle proposée repose sur l'étude de Wolfgang et al. (1985). L'emploi de cette étude américaine afin de traiter de données canadiennes se justifie si l'on considère la très forte corrélation (0,96) observée, dans l'étude de Akman et al. (1967), entre l'estimation de la gravité d'un même acte à Montréal et Philadelphie. Cette dernière étude se veut une réplique partielle de l'étude originale de Sellin et Wolfgang (1964), qui fut revue et augmentée en 1985 par Wolfgang et al., sans pour autant se distinguer significativement de l'étude de 1964 alors qu'elle conserve essentiellement la même démarche méthodologique et que leurs auteurs relèvent la stabilité existant dans l'appréciation de la gravité à travers le temps. De même, un fort consensus inter sociétal a été constaté autant pour l'une que l'autre de ces études (Mentor et Dorne, 1998).

Alors que Wolfgang et al. (1985) n'ont pas établi pour chaque infraction une cote représentant sa gravité, préférant s'en tenir à la quantification des divers éléments constitutifs des infractions, il fut nécessaire d'estimer sur cette base leur score de gravité relative. Ce faisant il fut nécessaire de recourir à la Déclaration Uniforme de Criminalité révisée (duc2) de 1999. Or le recours à des données criminologiques de 1999 pour créer une échelle basée sur une étude datant de 1985 n'apparaît pas idéale. D'autant plus si l'on considère que les données longitudinales sur lesquelles porte l'étude ont été recensées de 1973 à 1990. Mais il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là d'un indicateur suffisamment adéquat compte tenu qu'il est peu probable que les délits répertoriés aient changé de manière significative au cours des dernières années. La principale limite qu'on pourrait y voir est celle de la valeur du dollar. En effet, la valeur du dollar varie plus ou moins fortement d'une année à l'autre, avec pour conséquence une modification de l'impact de la perte ou du bris d'une somme donnée. Or,

considérant que le sondage date de 1985, nos données de 1973 à 1990 et la duc2 de 1999, il ne semble pas évident de déterminer à quelle époque nous devrions fixer la valeur du dollar. Considérant ceci, mais considérant aussi notre désir d'avoir une mesure constante pour un même délit peu importe sa période de perpétration, il ne nous apparaît pas pertinent d'ajuster la valeur de nos dollars de 1999. Si ceci est susceptible, dans une certaine mesure, d'affecter la valeur absolue accordée à l'un ou l'autre délit, elle n'en affectera pas ou très peu leur valeur relative.

En comparant l'ordre de gravité des délits obtenus avec celles d'études antérieures, on ne note pas de différences majeures (tableau 4.1).

Tableau 4.1 : Comparaison de l'échelle de gravité avec celles de diverses études

Infraction	Présente étude	LeBlanc et Fréchette, 1989	Wolfgang et al., 1985 ¹	Cohen, 1988 ¹	Rossi, 1974 ¹	Cullen, 1982 ¹
Vol sur la personne	1	3	-	-	-	-
Vol grave	2 (1)	2 (2)	2	1	1	2
Attaque sur la personne	3 (2)	1 (1)	1	2	2	1
Vol par effraction	4 (3)	5 (4)	3	4	3	3
Vol de véhicule à moteur	5 (4)	4 (3)	4	3	4	4
Vol simple et recel	6 (5)	6 (5)	5	5	5	5
Vandalisme	7	8	-	-	-	-
Vol à l'étalage	8	7	-	-	-	-
Menus larcins	9	9	-	-	-	-
Désordres publics	10	10	-	-	-	-

¹: Les classements évoqués sont ceux rapportés par Cohen, 1988 ; les délits retenus au classement sont ceux pour lesquels une correspondance a pu être établie avec ceux de la présente étude

Tout au plus, l'ordre de gravité d'un délit diverge de un rang lorsque l'on compare avec trois des cinq études citées (Wolfgang et al., 1985 ; Cohen, 1988 ; Cullen, 1982) alors qu'il est en tout point semblable à celui de Rossi (1974). Ainsi, s'il peut sembler étrange de retrouver le vol de véhicule moteur derrière le vol par effraction au chapitre de la gravité malgré l'importance plus considérable des sommes monétaires engagées, il faut voir que la nature même de l'acte les

distinguent l'une de l'autre. Ce faisant, seules deux échelles sur les cinq situent le vol de véhicule à moteur devant le vol par effraction au niveau de la gravité. Il y a tout d'abord l'échelle de Cohen (1988) qui, visant spécifiquement le classement de la gravité selon une estimation monétaire des coûts engendrés par le délit, situe le vol de véhicule à moteur devant le vol par effraction au chapitre de la gravité. Il y a ensuite l'échelle de LeBlanc et Fréchette (1989) dans laquelle il importe cependant de relever qu'en terme de score absolu, on situe le vol de véhicule à moteur à 6,7 contre 6,43 pour le vol par effraction; cette différence n'étant pas des plus importantes. L'autre distinction observée tient au fait que trois études sur cinq (Wolfgang et al., 1985 ; Cullen, 1982 ; LeBlanc et Fréchette, 1989) classent l'attaque sur la personne devant le vol grave en terme de gravité. Notre échelle place plutôt le vol grave devant, comme celles de Cohen (1988) et de Rossi (1974).

Ces comparaisons permettent de voir que notre mesure, sans être à 100% conforme à l'échelle de gravité de Wolfgang et al. (1985), représente un bon estimé de la gravité moyenne des infractions commises alors qu'elle prend en compte des catégories de délits, celles-ci étant spécifiées en tenant compte des cadres stipulés par les auteurs de l'étude.

4.2.3 *Analyses*

Concernant les analyses de régression présentées à l'objectif 3, la nature des données dont nous disposons a conduit à l'élaboration de cette procédure d'analyse particulière. En effet, sur les 247 sujets présents au temps 3, nous ne disposons d'informations à chacune des variables que pour 20 sujets. Ce faisant, il eut été inadéquat de simplement mener des régressions multiples sur un groupe ou l'autre de variables en faisant fi du nombre de sujets concernés et c'est pourquoi cette procédure particulière a été élaborée.

Tout d'abord, le choix du mode de régression. Afin d'utiliser d'une procédure de régression classique, nous aurions dû être en présence de données

complètes, c'est-à-dire dénuées de données manquantes. Or, il n'en est rien et de là il importe de choisir entre la procédure « pairwise » et la procédure « listwise ». Afin de produire une régression ces deux méthodes nécessitent une matrice de corrélation et la moyenne de l'échantillon. Le mode « pairwise » estime la matrice de corrélation à partir du maximum de données disponibles. Ce faisant, le nombre d'observations ayant servi à estimer chaque paramètre n'est pas toujours le même. Ici, plus le nombre d'observations est grand, plus l'estimation sera juste. Le mode « listwise » de son côté ne prend en compte que les sujets pour lesquels aucune donnée manquante n'est répertoriée parmi les variables du modèle. Notons dès lors qu'avec des données complètes (sans données manquantes), l'une comme l'autre de ces techniques donnerait les mêmes résultats. De la même manière, si les données manquantes sont distribuées de manière aléatoire, les résultats seront également similaires. Cette distribution aléatoire des données manquantes est de fait une condition essentielle à l'utilisation du mode « pairwise », ce qui n'est pas le cas du mode « listwise » qui permet de son côté d'identifier les limites d'échantillonnage s'il y a lieu. De là, pour qu'une régression en mode « pairwise » soit valide, les données manquantes doivent être exclusivement dues au hasard sans quoi la relation sera faussée. Alors qu'un survol de nos données ne nous permet pas d'acquiescer la certitude que les données manquantes sont distribuées aléatoirement (pas plus d'ailleurs que la certitude qu'elles ne le sont pas) et devant le nombre somme toute important de ces données manquantes, des analyses de régression en mode « listwise » ont été privilégiées. Par surcroît un tel mode d'analyse nous permet d'indiquer les limites, s'il y a lieu, de notre modèle final en identifiant les variables pour lesquelles l'échantillon sur lequel porte le modèle final de régression est sous ou sur représenté.

Ainsi, considérant que le modèle final de régression présenté à l'objectif 3 porte sur 146 des 247 individus recensés au temps 3, il importe de voir si l'échantillon des exclus est significativement différent des inclus; ceci afin

d'estimer la validité du modèle. Sur les 70 variables à l'étude les 101 exclus apparaissent significativement différents des 146 inclus sur 5 variables. Pour deux d'entre-elles la satisfaction au travail à la fin de l'adolescence et le nombre d'arrestations à la fin de l'adolescence, il est des plus probable que la multiplicité des tests (explicitée ci haut) soit responsable et que le hasard seul eu pu faire paraître les sujets significativement différents considérant la significativité des relations observées (soit $p = 0,031$ dans les deux cas). Or, les seuils de signification des variables déviance générale de la fratrie au temps 2 ($p = 0,000$), délinquance des pairs au temps 2 ($p = 0,000$) et fréquentation de bar, taverne ou club au temps 2 ($p = 0,002$) ne permettent pas de douter de la véracité des relations observées. Ainsi, les sujets inclus dans le modèle de régression final ont une fratrie plus déviante au temps 2 (1,58 contre 0,78), sont plus nombreux à avoir des pair délinquants (59,59% contre 34,65%) et sont plus nombreux à fréquenter des bars, tavernes ou clubs (58,22% contre 34,43%). De tels résultats confortent notre choix méthodologique concernant la procédure de régression employée (« pairwise ») alors qu'ils suggèrent que les données manquantes ne sont pas distribuées aléatoirement.

Conclusion

L'objectif de la présente étude était principalement de voir dans quelle mesure les contrôles sociaux individuels au sens large influent sur la gravité des comportements criminels futurs et quelle est la force relative de ces variables. En plus de répondre à cette question, la procédure suivie aura permis la construction d'une échelle de gravité et l'identification d'une mesure de gravité, qui en est dérivée, à même de permettre la distinction du concept de gravité d'avec les concepts de fréquence et de variété. De même il aura été possible d'évaluer l'évolution dans le temps de la gravité des délits commis par les sujets.

Trois conclusions ressortent principalement. Tout d'abord, la gravité mesure véritablement un aspect distinct de la criminalité qui n'est pas pris en compte par les mesures de fréquence et de variété alors que la logique explicative de la gravité est bel et bien distincte de celles de la fréquence ou de la variété. De fait, il n'y a pas de corrélation entre gravité moyenne et fréquence de la délinquance. Ensuite, la gravité moyenne de l'agir délinquant d'un individu tend à être prédite par la gravité moyenne de son agir antérieur dans le temps dans la mesure où celui-ci est suffisamment proximal. Et finalement, pris ensemble, la non occupation d'un emploi à l'âge adulte, les retards au travail à la fin de l'adolescence, l'occupation d'un emploi au début de l'adolescence, la déviance du père moins importante à la fin de l'adolescence, l'appartenance du sujet à un gang à la fin de l'adolescence, un nombre plus important d'emplois occupés au cours de l'âge adulte et une augmentation des absences au travail à la fin de l'adolescence prédisent trente pourcent de la variation de la gravité moyenne des délits à l'âge adulte.

De prime abord, le pourcentage de variation de la gravité expliqué est plutôt faible alors que le nombre de variables prédisant la gravité sont peu nombreuses. Il n'en demeure pas moins qu'un des avantages de cette étude est d'avoir innové en cherchant à prédire la gravité des comportements déviants futurs tout en amorçant une réflexion sur les contrôles sociaux et leur impact sur cette gravité. Ces deux procédés avaient été à toutes fins pratiques évacués des

études criminologiques jusqu'ici. Par ailleurs, une contribution significative de l'étude est d'apporter une mesure originale de la gravité des délits, découlant à la fois des travaux de Wolfgang et al. (1985) sur la gravité perçue, de statistiques criminelles et d'entrevues de délinquance auto révélée.

Si les possibilités de généralisations se trouvent limitées par la sous représentation d'individus membre d'un gang à la fin de l'adolescence dans notre échantillon et par une surreprésentation dans notre modèle de régression final d'individus ayant une fratrie déviante à la fin de l'adolescence, ayant des pair délinquants et fréquentant des bars, tavernes ou clubs, elles n'en demeurent pas moins assez bonnes. De fait, nos données représentent de manière assez juste les individus ayant été sous l'autorité de la Cour de Montréal entre les années 1973 et 1976. Qui plus est, seule l'analyse de l'impact des contrôles sociaux sur la gravité est véritablement touchée par ces limites.

En somme, si la contribution de cette étude peut sembler plutôt mince en ce qui a trait à la prédiction de la gravité des délits, elle n'en demeure pas moins stimulante pour les recherches futures alors qu'elle propose une approche somme toute assez inhabituelle du phénomène criminel en l'explorant qualitativement sous l'angle de la gravité.

Bibliographie

- Akman, D., A. Normandeau et S. Turner (1967). "The Measurement of Delinquency in Canada." *Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science* 58: 330-337.
- Blumstein, A. (1974). *Seriousness Weights in an Index of Crime*. *American Sociological Review*. 39: 854-864.
- Blumstein, A. et J. Cohen (1980). "Sentencing of Convicted Offenders: An Analysis of the Public's View." *Law and Society Review* 14: 233-261.
- Chilton, R. J. et G. E. Markle (1972). "Family disruption, delinquent conduct and the effect of subclassification." *American Sociological Review* 37: 93-99.
- Cohen, J. (1986). *Research on Criminal Career: Individual Frequency Rates and Offense Seriousness*. *Criminal Careers and Career Criminals*. A. Blumstein, J. Cohen, J. A. Roth and C. A. Visher. Washington, National Academy Press. 1.
- Cohen, M. A. (1988). "Some New Evidence on the Seriousness of Crime." *Criminology* 26(2): 343-353.
- Cullen, F. T., B. G. Link, et C. W. Polanzi (1982). "The Seriousness of Crime Revisited." *Criminology* 20: 83-102.
- Cullen, F. T., B. G. Link, L. F. Travis et J. F. Wozniak (1985). "Consensus in Crime Seriousness: Empirical Reality or Methodological Artifact?" *Criminology* 23: 79-118.
- Cusson, M. (1993). *L'effet structurant du contrôle social*. *Criminologie*. 26: 37-62.
- Cusson, M. (1998). *Criminologie actuelle*. Paris, Presses universitaires de France.
- Cusson, M. (2003). *Communication personnelle*.
- DiIulio Jr, J. J. (1997). *Lack of Moral Guidance Causes Juvenile Crime and Violence*. *Juvenile Crime: Opposing Viewpoints*. A. E. Sadler, Greenhaven Press, Inc: 107-117.
- Elliott, D. S. (1994). "A Serious Violent Offenders: Onset, Development, Course, and Termination." *Criminology* 32(1): 1-22.

Epperlein, T. et B. C. Nienstedt (1989). "Re-examining the Use of Seriousness Weights in an Index of Crime." *Journal of Criminal Justice* 17(5): 343-360.

Erickson, M. L., J. P. Gibbs et G. F. Jensen (1977). "The Deterrence Doctrine and the Perceived Certainty of Legal Punishments." *American Sociological Review* 42: 305-317.

Fréchette, M. et M. LeBlanc (1987). *Délinquances et Délinquants*. Boucherville (Québec), gäctan morin éditeur.

Hamilton, V. L. et S. Rytina (1980). "Social Consensus on Norms of Justice: Should the Punishment Fit the Crime." *American Journal of Sociology* 85: 1117-1144.

Hirschi, T. (1969). *Causes of delinquency*. Berkeley, University of California Press.

Kempf, K. L. (1988). *Crime Severity and Criminal Career Progression*. *Journal of Criminal Law and Criminology*. 79: 524-540.

Laub, J. H. et R. J. Sampson (2003). *Shared Beginnings, Divergent Lives: Delinquent Boys to Age 70*. Harvard University Press.

LeBlanc, M. et M. Fréchette (1989). *Male Criminal Activity from Childhood Through Youth: Multilevel and Developmental Perspectives*. New-York, Springer-Verlag.

LeBlanc, M. (1997). *A Generic Control Theory of the Criminal Phenomenon: The Structural and Dynamic Statements of Integrative Multilayered Control Theory*. *Developmental Theories of Crime and Delinquency*. T. P. Thornberry. New Brunswick, Transaction Publishers: 215-285.

LeBlanc, M. et R. Loeber (1998). *Developmental Criminology Updated*. *Crime and Justice*. M. Tonry. Chicago, University of Chicago Press. 23: 115-198.

Loeber, R., E. Wei, M. Stouthamer-Loeber, D. Huizinga et T. P. Thornberry (1999). "Behavioral Antecedents to Serious and Violent Offending: Joint Analyses from the Denver Youth Survey, Pittsburg Youth Study, and the Rochester Youth Development Study." *Studies on Crime and Crime Prevention* 8: 245-264.

Maxwell, S. R. (1999). "Towards Understanding Antisocial Behaviors and Delinquency Among Filipino Youth." *International Journal of Comparative and Applied Criminal Justice* 23(2): 257-266.

McDermott, J. (1983). Serious Juvenile Offender - Problems in Definition and Targeting. *Evaluating Juvenile Justice*. J. R. Kluegel, Sage Publications, Inc: 67-90.

Mentor, K. W. et C. K. Dorne (1998). "The Association of Right Wing Authoritarianism and the Perceived Seriousness of Deviant Acts." *Deviant Behavior* 19(1): 73-87.

Miethe, T. D. (1982). "Public Consensus on Crime Seriousness: Normative Structure or Methodological Artifact ?" *Criminology* 20: 515-526.

Moitra, S. D. (1981). *Analysis of Sentencing Policies Considering Crime Switching Patterns and Imprisonments Constraints*. School of Urban and Public Affairs, Carnegie-Mellon University.

Morrison, P. et L. Ogrodnik (2004). *Motor Vehicle Crimes*, Statistique Canada. (6 janvier 2004). Extrait du site web Statistique Canada : <http://www.statcan.ca/english/ads/11-008-XIE/crimes.html>

Normandeau, A. (1970). "Étude comparative d'un indice pondéré de la criminalité dans 8 pays." *Revue internationale de police criminelle*: 15-18.

Petersilia (1980). *Criminal Career Research: A Review of Recent Evidences*. *Crime and Justice*. N. Morris and M. Tonry.

Piquero, A. R. (2000). "Assessing the Relationships Between Gender, Chronicity, Seriousness, and Offense Skewness in Criminal Offending." *Journal of Criminal Justice* 28(2): 103-115.

Piquero, A. R. et H. L. Chung (2001). "On the Relationships Between Gender, Early Onset, and the Seriousness of Offending." *Journal of Criminal Justice* 29(3): 189-206.

Piquero, A. R., D. P. Farrington et A. Blumstein. (2003). *The Criminal Career Paradigm*. *Crime and Justice*. Chicago, The University of Chicago. 30: 359-506.

Reckless, W. C. (1967). *The crime problem*. New-York, Appleton-Century-Crofts.

Rice, W. E. (1975). *A Multivariate Analysis of the Seriousness of Criminal Offenses*. Duke University.

Roché, S. (2001). *La délinquance des jeunes: les 13-19 ans racontent leurs délits*. Paris, Seuil.

Rossi, P. H., E. Waite, C. E. Bose et R.E. Berk (1974). The Seriousness of Crime: Normative Structure and Individual Differences. *American Sociological Review*. 39: 224-237.

Sampson, R. J. et J. H. Laub (1993). *Crime in the Making: Pathways and Turning Points Through Life*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

Sankey, M. et G. F. Huon (1999). "Offence Seriousness in Adolescent Delinquency Behaviour." *Legal and Criminological Psychology* 4(2): 253-264.

Sebba, L. (1984). "Crime Seriousness and Criminal Intent." *Crime and Delinquency* 30(2): 227-244.

Sellin, T. et M. E. Wolfgang (1964). *The measurement of delinquency*. New York, Wiley.

Skogan, W. G. (1984). "The Validity of Official Crime Statistics: An Empirical Evaluation." *Social Science Quarterly* 55: 25-38.

Stylianou, S. (2003). "Measuring Crime Seriousness Perceptions: What Have We Learned and What Else do We Want to Know." *Journal of Criminal Justice* 1(31): 37-56.

Tracy, P. E. (1978). *An Analysis of the Incidence and Seriousness of Self-Reported Delinquency and Crime*. Sociology, University of Pennsylvania: 265.

Tracy, P. E., M. E. Wolfgang, et R M Figlio (1990). *Delinquency Careers in Two Birth Cohorts*. New-York, Plenum Press.

Tremblay, P., C. Leclerc, et M. Bouchard (2004). "La courbe de gravité des crimes." En préparation.

Van Der Westhuizen, J. (1981). *Measurement of Crime - Quantification*. Pretoria, University of South Africa.

von Hirsch, A. (1985). *Past or Future Crimes ? Deservedness and Dangerousness in the Sentencing of Criminals*. New Brunswick, Rutgers University Press.

Warr, M. (1980). "The Accuracy of Public Beliefs About Crime." *Social Forces* 59: 456-470.

Warr, M. et M. Stafford (1983). "Fear of Victimization: A Look at the Proximate Causes." *Social Forces* 61: 1033-1043.

Warr, M. (1989). "What is the Perceived Seriousness of Crimes ?" *Criminology* 27(4): 795-821.

Wellford, C. F. et M. Wiatrowski (1975). "On the Measurement of Delinquency." *Journal of Criminal Law and Criminology* 66: 175-188.

Wolfgang, M., R. Figlio et T. Sellin (1972). *Delinquency in a Birth Cohort*. Chicago, The University of Chicago Press.

Wolfgang, M., R. Figlio, P. Tracy et S. Singer (1985). *The National Survey of Crime Severity*. Washington, U.S. Department of Statistics.

Annexe A

Définitions de la gravité utilisées par les divers auteurs

Définitions de gravité utilisées	Études
Échelle inspirée de Sellin et Wolfgang 1964 et/ou autres études subséquemment menées suivant le même modèle	Blumstein (1974) Epperlein et Niensted (1989) Wolfgang et al. (1972) Tracy et al. (1990) Rice (1975) Tracy (1978) Kempf (1988) Piquero et Chung (2001) Cohen (1986) LeBlanc et Fréchette (1989)
Comparaison des scores de gravité tels que perçus par des criminels et des non criminels	Van Der Westhuizen (1981)
Diverses mesures de la perception de la gravité	Stylianou (2003)
Mesure de la perception de la gravité en quatre catégories (très grave, grave, petit délit ou pas du tout un délit) lorsque commis par des adolescents	Roché (2001)
Mesure de gravité en trois catégories: graves (assault, vol grave, viol, homicide), moyens (vols), mineurs (vandalisme, drogues, armes, ébriété troubles de conduite)	Chilton et Markle (1972)
Mesure des comportements antisociaux (délinquants) en trois catégories (toutes trois représentant somme toute de la petite délinquance): mineurs (tricher à l'école, rater un cours sans raison valable), moyens (boire de l'alcool, provoquer et se battre), graves (fumer de la marijuana, sniffer de la colle, être réprimandé par un représentant de l'autorité ou par la police)	Maxwell (1999)
Les crimes violents sont considérés comme étant les crimes graves	DiIulio (1997) Moitra (1981) LeBlanc et Fréchette (1989)
Les délits sérieux incluent les assauts, les vols et les viols s'il en résulte des blessures et/ou si ils impliquent une arme	Elliott (1994)
Condensé d'études diverses	Piquero (2000)

Annexe B

Rapprochements entre les catégories à l'étude et les catégories légales

Catégories à l'étude	Catégorie légale
Attaque sur la personne	Voie de fait grave (niveau 3) Agression armée/infliction de lésions corporelles Voie de fait (niveau 1) Infliction illégale de lésions corporelles Décharger une arme à feu avec intention Négligence criminelle entraînant lésion corporelle Voie de fait contre un policier Voie de fait contre un agent de la paix Autre voie de fait
Vol sur la personne	Vol qualifié sur une personne Vol qualifié de véhicule Vol qualifié de sac à main Extorsion sur une personne
Vol grave	Vol qualifié dans un commerce Vol qualifié dans une institution financière Vol qualifié de véhicule routier blindé
Vandalisme	Incendie de bien immobilier Incendie de véhicule routier Incendie de véhicule routier en mouvement sans collision Incendie d'autres biens Méfait (dommages matériels de + 5 000 \$) Méfait (dommages matériels de 5 000 \$ et moins) Méfait (+ 5 000 \$ sur véhicule) Méfait (5 000 \$ et moins sur véhicule)
Vol par effraction	Introduction par effraction dans une résidence privée ¹ Introduction par effraction dans un camp, chalet, roulotte ¹ Introduction par effraction dans un établissement commercial ou public ¹ Autre introduction par effraction ¹
Vol de véhicule à moteur	Vol automobile Vol de camion, autobus Vol de motocyclette Vol de camion-tracteur avec ou sans remorque Vol de véhicule routier de construction ou de ferme Vol de motoncige Vol de véhicule tout terrain (VTT) Vol d'autre véhicule

Rapprochements entre les catégories à l'étude et les catégories légales (suite)

Catégories à l'étude	Catégorie légale
Vol simple et recel	Vol de plus de 5 000 \$ (dans et/ou sur un véhicule)
	Vol de plus 5 000 \$ (sac à main)
	Vol de plus 5 000 \$ (à la tire)
	Vol de plus 5 000 \$ (bicyclette)
	Autre vol de plus 5 000 \$
	Vol de 5 000 \$ et moins (dans et/ou sur un véhicule)
	Vol de 5 000 \$ et moins (sac à main)
	Vol de 5 000 \$ et moins (à la tire)
	Vol de 5 000 \$ et moins (bicyclette)
	Autre vol de 5 000 \$ et moins
Vol à l'étalage	Vol de + 5 000 \$ à l'étalage
	Vol de 5 000 \$ et moins à l'étalage

1: lorsque accompagnées de vol

